

Rapport annuel 2019

EV5

Nous sommes EVS

EVS est une entreprise belge dont le siège social se situe à Liège, en Belgique. Elle compte plus de **450 collaborateurs** qui travaillent dans **plus de 20 bureaux** et centres de développement à travers le monde.

Fondée en **1994**, l'entreprise a révolutionné les retransmissions en direct des événements sportifs

grâce à son système innovant Live Slow Motion, devenu la technologie de rediffusion standard pour tous les événements sportifs retransmis dans le monde entier. Aujourd'hui, EVS est un **acteur clé** du secteur. Il dispose d'une large gamme de solutions couvrant l'ensemble du cycle de production en direct.

Grâce à son **expertise unique** dans le domaine de la technologie de production en direct, ses capacités d'innovation et la **qualité inégalée** de son service client, EVS aide ses clients à optimiser la valeur de leur contenu médiatique et à créer les expériences de visionnement les plus attrayantes.

Qui sommes-nous ?

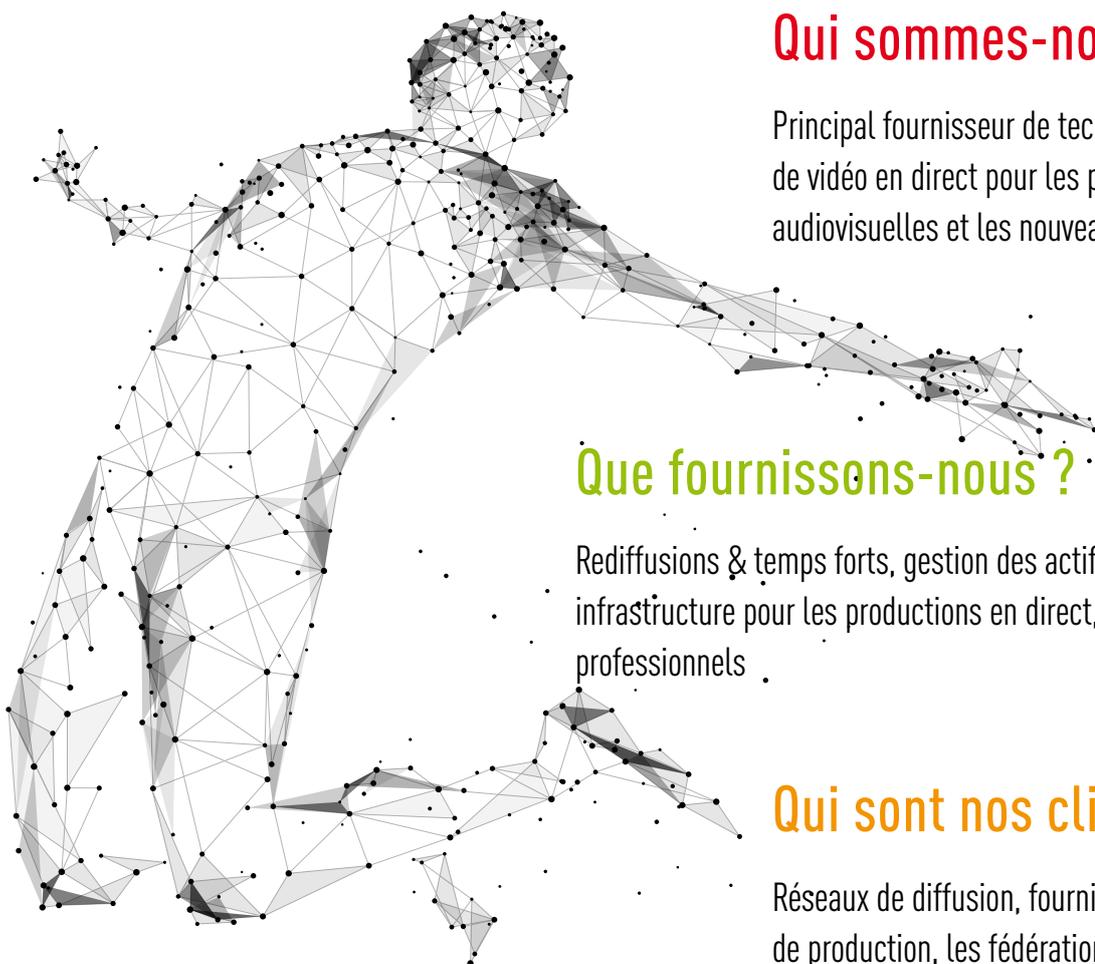
Principal fournisseur de technologie de vidéo en direct pour les productions audiovisuelles et les nouveaux médias

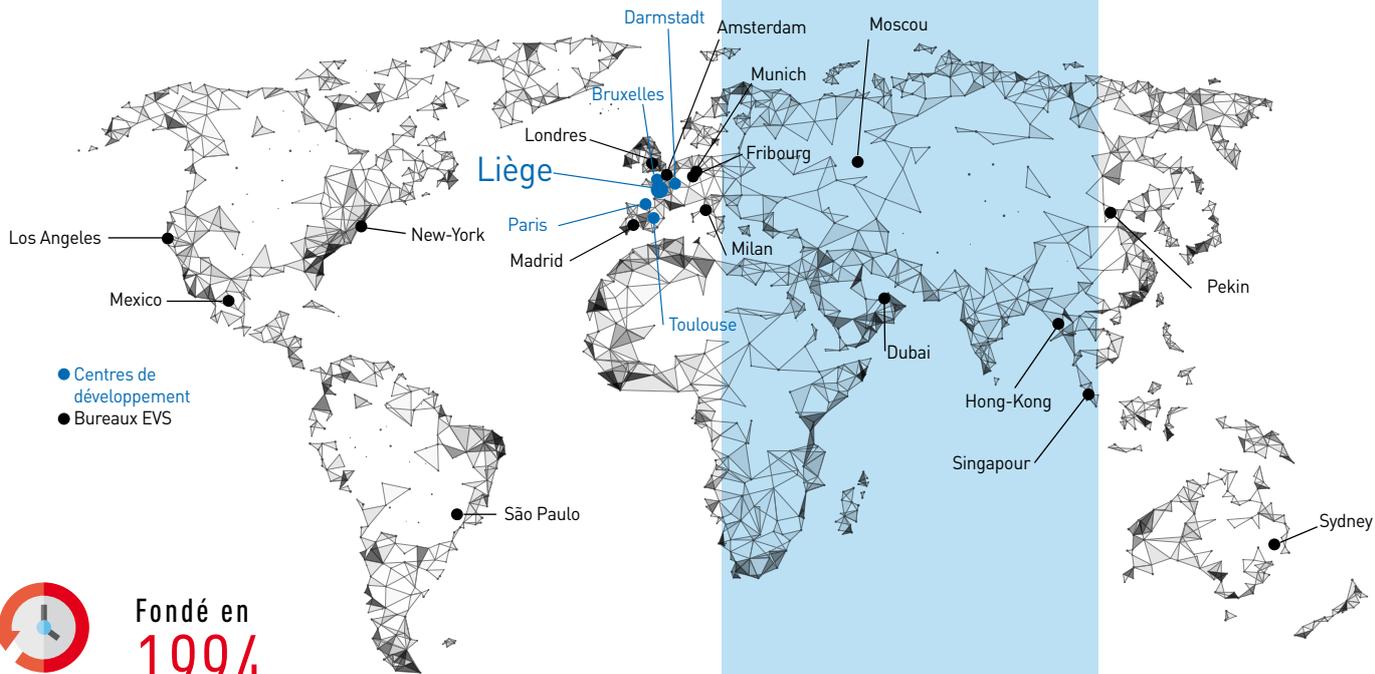
Que fournissons-nous ?

Rediffusions & temps forts, gestion des actifs, commutation en direct, infrastructure pour les productions en direct, assistance vidéo /Services professionnels

Qui sont nos clients ?

Réseaux de diffusion, fournisseurs d'installations de production, les fédérations, les ligues et clubs sportifs ainsi que les organisateurs d'événements





Fondé en
1994



Siège social à **Liège**,
Belgique



Empreinte
Internationale



464
équivalents temps plein



35
nationalités



50%
en développement



€103,4m
Chiffre d'affaires en 2019



€19,6m
Résultat net en 2019



Côté en bourse depuis **1998**



2,3%
Rendement de dividende en 2019



22,3%
Marge d'exploitation en 2019

Sommaire

P02

Un mot de notre CEO

P04

Temps forts de l'année 2019

P06

Tendances du marché & réponses d'EVS

P10

Solutions d'EVS

P12

Satisfaction des clients

P14

Références

P16

Valeurs EVS

P18

Responsabilité sociale d'entreprise

P22

Information des actionnaires

Préface du CEO

2019 a été un moment charnière dans l'histoire d'EVS. L'entreprise a fêté sa 25^e année d'activités, une occasion unique de revenir sur ses réalisations passées et de préparer ses projets futurs. Le nouveau CEO d'EVS, Serge Van Herck, qui a rejoint l'entreprise en septembre 2019, évoque les forces de la société, les défis qui l'attendent et la façon dont EVS prévoit de capitaliser sur ses réussites afin de maintenir et d'amplifier sa croissance au cours des prochaines années.

Quels ont été certaines des plus grandes réalisations d'EVS en 2019 ?

Pour n'importe quelle entreprise, atteindre son 25^e anniversaire est une plus de deux décennies, EVS a renforcé sa position à la pointe du secteur, ce qui promet de grandes choses pour l'avenir. Le premier chapitre s'est terminé sur une note positive : notre technologie a été beaucoup utilisée pendant l'année 2019, non seulement lors de compétitions sportives majeures, mais également pour des actualités en direct, des émissions de divertissement et des productions d'e-sport.

Notre nouvelle génération de serveurs de production live XT-VIA a engrangé des résultats exceptionnels pour sa première année complète de disponibilité, avec un taux d'acceptation élevé parmi nos clients, et l'annonce de nouveaux contrats prometteurs au cours de l'année. 2020 a également débuté sur les chapeaux de roue : nous avons déployé toute une série de serveurs XT-VIA pour l'une des plus grandes et plus spectaculaires productions en direct au monde, le 54^e Super Bowl à Miami.

Outre nos serveurs, nous avons placé d'autres produits et solutions sur le devant de la scène l'année dernière. Notre système de caméra autonome Overcam primé et notre système de production en direct unifié X-One ouvrent la voie vers des processus de production plus efficaces et rentables. Notre mélangeur Dvvi a continué à gagner en popularité grâce à sa flexibilité et à la liberté créative qu'il fournit et notre système de VAR Xeebra a été certifié par la FIFA pour

sa technologie innovante de calibrage de ligne de hors-jeu basée sur l'intelligence artificielle.

Étiez-vous confiant à l'idée de prendre les rênes et de faire entrer l'entreprise dans l'année 2020 ?

EVS a jeté des bases solides pour son avenir. Nous avons la chance d'avoir une équipe de collaborateurs compétents et ambitieux, une clientèle impressionnante et loyale, ainsi qu'un bilan financier équilibré. Malgré les conditions difficiles du marché et alors qu'en 2019, moins de championnats internationaux ont été organisés, par rapport à une année paire, EVS est parvenu à maintenir un bon flux de revenus rentable. Tous ces éléments me persuadent que nous reviendrons vite en mode de croissance à long terme.

En tant que nouveau CEO, je sais qu'il est essentiel de renforcer encore davantage la confiance que les clients, les actionnaires et les partenaires commerciaux ont envers EVS. C'est un défi que nul ne peut relever seul. C'est pourquoi je suis reconnaissant du soutien que j'ai reçu de tous mes coéquipiers d'EVS à travers le monde, des membres du conseil d'administration et de Pierre de Muelenaere, le président du conseil d'administration qui a occupé la fonction de CEO par interim jusqu'au 31 décembre 2019.



C'EST GRÂCE À CETTE GRANDE ATTENTION ACCORDÉE AUX CLIENTS ET À UN DEGRÉ D'ASSISTANCE INÉGALÉ QUE EVS A PU ATTEINDRE ET CONSERVER SA POSITION DE LEADER CES 25 DERNIÈRES ANNÉES.

SERGE VAN HERCK

À quels défis les clients d'EVS sont-ils confrontés et comment EVS peut-il y répondre ?

Nos clients travaillent dans un environnement à la complexité croissante. D'abord, certaines évolutions technologiques transforment considérablement leurs processus de production. L'IP, la production à distance, les technologies de cloud, les réseaux sociaux, la virtualisation, la sécurité des contenus et l'intelligence artificielle, voici quelques-unes des tendances du secteur qui révolutionnent la production de contenus en direct. Ensuite, le marché, lui-même, est en pleine évolution. De grands acteurs entrent dans l'industrie des médias, mettant la pression sur les revenus publicitaires d'un grand nombre de nos clients et les forçant à réinventer leurs modèles commerciaux. Puisqu'ils mettent en nous leur confiance,

Un nouveau capitaine à bord

Serge Van Herck apporte à ce poste plus de 25 ans de connaissance du secteur et une longue expérience en tant que CEO et membre de conseils d'administration. Avant de rejoindre EVS, Serge a travaillé dans diverses entreprises de pointe du marché, telles que Newtec, Accenture et Belgacom (aujourd'hui Proximus), où il a joué des rôles clés dans la planification et la croissance stratégiques de leurs activités. Chez Newtec, Serge a occupé le poste de CEO, de président et d'actionnaire pendant plus de 10 ans, et a réussi à transformer l'entreprise, qui était au départ un acteur de niche régional, en un chef de file de l'industrie largement reconnu, en établissant des normes et en fournissant des solutions de réseau satellitaire complexes à travers le monde. Serge est également un passionné de pilotage et de navigation. Il n'est donc pas étonnant que sa devise soit « Begin with the end in mind! » (Commencez en ayant la finalité à l'esprit !)

SERGE VAN HERCK - CEO

nous voulons aider nos clients à relever leurs défis et les accompagner dans le processus de transformation. En continuant à développer notre plateforme microservices VIA, nous cherchons à faciliter la production et la gestion de leur contenu en direct pour les années à venir. Outre nos produits autonomes, nous fournissons des offres plus flexibles avec des solutions standard axées sur les processus de production. Cette approche simplifie le travail technique de nos clients et leur permettra d'améliorer plus encore la qualité et le volume de leurs productions, tout en gardant les coûts sous contrôle.

Quelles sont la mission et la vision stratégique d'EVS ?

Chez EVS, notre mission est de créer un retour sur émotion. Cela signifie que nous encourageons systématiquement nos clients à produire leur contenu en direct de la façon la plus inspirante, fiable et efficace. Notre vision d'entreprise nous donne la conviction que nous devons continuer à aider nos clients à surmonter les défis technologiques actuels par une offre de réponses et de solutions adéquates. Tant notre mission que notre vision sont soutenues par les valeurs centrales d'EVS, clairement enracinées dans la culture d'entreprise que partagent nos 22 bureaux dans le monde. Je n'ai donc aucun doute que nous arriverons à atteindre nos objectifs.

Quelles sont les principales forces d'EVS ?

Ce qui nous distingue, c'est la réputation que nous avons auprès de nos clients et la relation que nous entretenons avec eux. La qualité de nos produits et de notre service client est légendaire dans notre secteur.

Nous avons des collaborateurs compétents et passionnés, qui cherchent chaque jour à fournir à nos clients les solutions les plus fiables et à rendre leurs productions en direct possibles, même dans les conditions les plus stressantes. Comment font-ils ? Leur écoute active et attentive leur permet de comprendre et de résoudre tous les problèmes. Grâce à cette attention de tous les instants accordée aux clients et à un niveau d'assistance inégalé, EVS a pu atteindre une position de leader et la conserver ces 25 dernières années. Et c'est de la même manière que nous comptons réussir à l'avenir.

Au fil du temps, nous sommes devenus un partenaire de confiance pour les télédiffuseurs, les installations de production en direct, les ligues & fédérations sportives, qui dépendent tous de notre technologie pour produire leur contenu en direct le plus précieux. Cela nous met dans une position unique qui nous permet de continuer à étendre notre offre de produits et de services, avec l'objectif affiché d'élargir notre clientèle.

Qu'attendez-vous de l'année 2020 et des suivantes ?

Nous prévoyons d'étendre nos outils et solutions de productions en direct, afin de renforcer notre écosystème de production en direct VIA, par la création, pour nos clients, de solutions axées sur des processus de production plus agiles, efficaces, automatisés, légers et ouverts. Notre département R&D vient de mener à terme un important programme pluriannuel de transformation, basé sur la méthodologie agile, ce qui nous aidera à accélérer l'innovation et à conserver une longueur d'avance. Bien entendu, derrière tout produit de qualité, il y a une équipe de qualité. Je veillerai à ce que, tous et toutes, nous nous efforcions d'améliorer le dévouement et la satisfaction de nos collaborateurs, par une approche proactive et inclusive. Le paysage en pleine évolution du monde des médias présente des opportunités et des changements significatifs pour EVS. Afin de tirer profit de nos 25 années d'expérience dans le secteur et de saisir ces opportunités, notre entreprise s'est lancée en octobre 2019, dans une nouvelle initiative appelée « PLAYForward ». Avec plus de 35 collaborateurs d'EVS du monde entier, nous avons mené une réflexion sur nos forces et nos faiblesses, sur les tendances du secteur et sur nos propres ambitions à long terme. Ensemble, nous avons brossé un tableau fascinant de notre avenir, et nous sommes prêts à aller de l'avant, « play forward ».

Temps forts de l'année 2019



#1

Une nouvelle équipe de direction

Avec une nouvelle équipe de direction composée (de gauche à droite sur la photo) de Pierre Matelart (Head of HR), Yvan Absil (CFO), Serge Van Herck (CEO), Quentin Grutman (CCO), Axel Blanckaert (CTO) et Nicolas Bourdon (CMO), EVS veut rapprocher ses principaux départements afin d'affronter plus efficacement les problématiques et d'accélérer le processus de décision.

#4

TVN se prépare à l'avenir en équipant son nouveau concept OB, le TVN- Ü6, avec des serveurs XT-VIA

Le spécialiste allemand des services de télévision mobile, TVN Mobile Production, a mis à niveau sa flotte de serveurs de production en direct XT3 en adoptant les serveurs XT-VIA de prochaine génération d'EVS. Ils ont été utilisés pour les productions en direct des matchs de football de la Bundesliga et de la 2^e Bundesliga pour le diffuseur hôte Sportcast de DFL, ainsi que les compétitions de l'UEFA, la Ligue des champions, l'Europa League et les Éliminatoires européens. Ils ont également investi dans le réseau IP en direct XNet-VIA d'EVS, pour étendre les capacités des serveurs XT-VIA grâce à un environnement de partage plus rapide.

« EN TANT QUE LEADER DANS LE DOMAINE DES SERVICES DE TÉLÉVISION MOBILE, NOUS CHERCHONS CONSTAMMENT À DÉFINIR DE NOUVELLES NORMES DE PRODUCTION EN DIRECT. EN ADOPTANT LA PLATEFORME VIA D'EVS, NOUS SOMMES DÉSORMAIS PRÉPARÉS POUR SES INNOVATIONS FUTURES ET APTES À PRENDRE EN CHARGE DES PROCESSUS DE PRODUCTION DE PLUS EN PLUS EXIGEANTS. NOUS POUVONS DÉSORMAIS TRAVAILLER SUR LES DERNIERS FORMATS AVEC LES OUTILS EVS CONFORMES À LA NORME INDUSTRIELLE, CAR NOUS SAVONS QUE NOUS AVONS LA VITESSE, LA FIABILITÉ ET LA PERFORMANCE REQUISES POUR DE TELLES PRODUCTIONS À HAUTE VISIBILITÉ. »

MARKUS OSTHAUS

Managing Director de TVN Mobile Production

#2



Un télédiffuseur hôte se tourne vers la technologie d'EVS pour un grand événement multi-sports asiatique en 2020

EVS a été sélectionné pour déployer ses dernières solutions de production en direct pour l'un des plus grands événements sportifs de 2020. Cet événement multidisciplinaire, prévu en Asie, utilisera verra la technologie d'EVS sur de multiples sites et dans le principal IBC; les équipes de production pourront ainsi créer, gérer et distribuer du contenu captivant à des millions de téléspectateurs dans le monde entier. Le processus de production intégrera les serveurs de production XT-VIA d'EVS, la plateforme de distribution de contenu vidéo centralisée Media Hub, VIA Flow, un moteur de flux de travail central et bien plus encore.

« NOS SOLUTIONS PERMETTENT DE CRÉER ET DE DISTRIBUER RAPIDEMENT UN CONTENU QUI REFLÈTE L'ÉMOTION ET LA JOIE RESSENTIES LORS D'ÉVÉNEMENTS EN DIRECT À HAUTE VISIBILITÉ. »

XAVIER DE VYNCK,
SVP Major Events & Business Development chez EVS

#3

Mobile TV Group équipe le premier camion basé sur IP de l'industrie avec la technologie d'EVS

Mobile TV Group s'est fié à la technologie d'EVS pour équiper son camion 45 Flex, décrit comme étant la première unité de production mobile intégrale basée sur IP SMPTE 2110 de l'industrie. Le célèbre fournisseur d'installations de production en direct a équipé l'unité de quatre serveurs de production en direct XT-VIA et d'un serveur de production en direct XS-VIA pour rediffuser, monter et produire tout son contenu sur le 45 Flex. Ils ont choisi XT-VIA d'EVS afin d'augmenter leurs opérations 1080p et UHD-4K, de fournir une connectivité IP fiable sur base de normes ouvertes telles que SMPTE 2110, PTP et NMOS et de donner à la mise en réseau la flexibilité qu'amène XNet-VIA.



#5



#7

TF1 s'appuie sur Dyvi pour créer des processus de production innovants pour ses transmissions d'événements sportifs

TF1, la première chaîne de télévision française et un des principaux télédiffuseurs européens, a commencé à utiliser le mélangeur défini par logiciel Dyvi d'EVS pour la production d'événements sportifs en direct. Le mélangeur a été utilisé pour plus de la moitié des matchs de la Coupe du monde de rugby au Japon l'année dernière, ainsi que lors de la Handball Eurocup en janvier dernier et du tirage au sort des qualifications pour la Coupe du monde de la FIFA en 2022. Tandis que la chaîne continue à utiliser les Dyvi pour les retransmissions sportives en direct, ils souhaitent également l'utiliser pour d'autres programmes, comme les émissions d'informations.

« LE DYVI EST TRÈS DIFFÉRENT DES MELANGEURS TRADITIONNELS QUE L'ON TROUVE SUR LE MARCHÉ. IL OFFRE DES OUTILS AVANCÉS ET DES EFFETS APPRÉCIÉS PAR NOTRE ÉQUIPE DE PRODUCTION ET QUI LÈVE UNE PARTIE DU VOILE SUR L'AVENIR DE LA TÉLÉVISION. »

JEAN PASCAL LEFORT

Directeur adjoint News Factory, TF1



#6

NEP investit 8 millions de dollars afin de mettre à niveau ses installations américaines avec la série de serveurs XT-VIA

NEP, un client de longue date d'EVS, a investi plus de 8 millions de dollars afin de déployer une série de serveurs XT-VIA dans le cadre d'une vaste mise à niveau de ses installations de production aux États-Unis. Les serveurs offrent plus de capacités et une plus grande flexibilité afin de produire du contenu dans de multiples formats, y compris Full HD 1080p, UHD-4K et HDR, et proposent la dernière génération de connectivité IP, tout en améliorant la densité de canaux et la capacité de partage des médias du réseau. Ces capacités uniques permettent à la célèbre entreprise de production internationale de répondre à toutes les exigences présentes et futures de leurs productions premium d'événements en direct.

La technologie de ligne de hors-jeu virtuelle d'EVS décroche la certification de la FIFA

La technologie de ligne de hors-jeu virtuelle sur base d'intelligence artificielle d'EVS a réussi les tests du Programme Qualité pour les VOL (Virtual Offside Lines ; lignes de hors-jeu virtuelles) de la FIFA. Cette certification atteste que la technologie répond à un ensemble de normes et peut gérer les nombreux défis associés à la définition précise d'une ligne de hors-jeu. De plus, cette technologie étant pleinement intégrée avec le système de révision multi-caméra Xeebra, EVS peut répondre aux futurs appels d'offre de la FIFA, ainsi que d'autres ligues et fédérations, lorsque ceux-ci imposent la ligne de hors-jeu avec VAR.

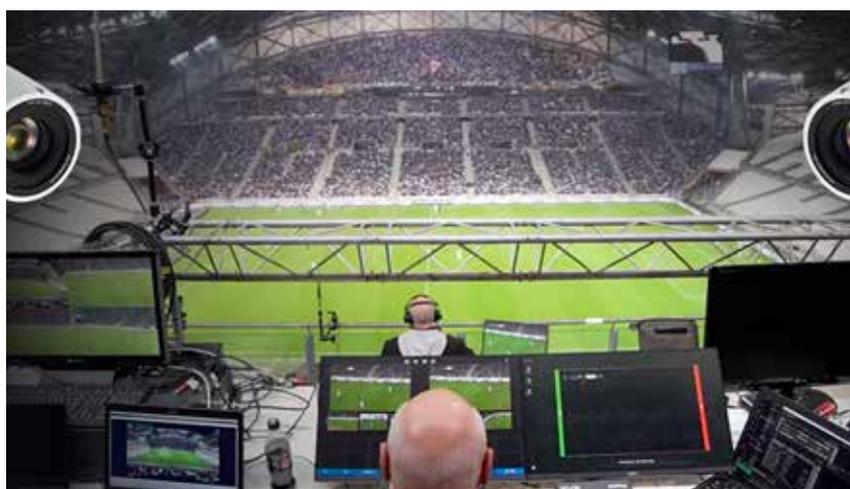
#8

Le système Overcam sur base d'intelligence artificielle remporte de prestigieuses récompenses de l'industrie

En septembre 2019, EVS a mis sur le marché Overcam, un système qui utilise l'intelligence artificielle pour contrôler de manière autonome des caméras robotiques dans des environnements sportifs en direct. Largement reconnue par l'industrie comme une solution innovante et nécessaire, Overcam a remporté plusieurs récompenses, y compris le prestigieux prix Peter Wayne Golden BaM Award et le IBC BaM de l'IABM.

« AVEC L'EXPLOSION DE LA COUVERTURE EN DIRECT DES SPORTS ET LA NÉCESSITÉ DE RÉDUIRE LES COÛTS GRÂCE AUX TECHNIQUES DE PRODUCTION À DISTANCE, OVERCAM EST UNE SOLUTION TRÈS PROMETTEUSE POUR LES PRODUCTEURS DE SPORTS EN DIRECT SOUCIEUX DE LEUR BUDGET. »

IABM JUDGES



#9



Eurovision Services assure la production à distance du Championnat d'Europe des moins de 19 ans de l'UEFA avec X-One d'EVS

Pour la télédiffusion hôte du Championnat d'Europe 2019 des moins de 19 ans de l'UEFA, Eurovision Services (qui fait partie de l'Union européenne de radio-télévision) a mis sur pied une installation de production à distance afin de produire plus de contenus à moindre coût. Le système de production en direct uniformisé X-One d'EVS était au cœur du processus de production, permettant ainsi une gestion et un contrôle de toute la production en direct depuis un ensemble d'écrans tactiles intuitifs installés à Madrid. Seuls deux opérateurs étaient nécessaires pendant toute la durée du tournoi pour effectuer le mélange, les ralentis et la création de temps forts en direct, le contrôle audio, la création graphique et le playback de contenu. Les directs étaient transmis par satellite depuis les sites (en Arménie et en Écosse) vers les serveurs qui se trouvaient dans les locaux d'Eurovision en Suisse.

« NOUS ÉTIIONS TOUT AUSSI IMPRESSIONNÉS PAR L'INTERFACE SIMPLE ET CLAIRE DE X-ONE QUE PAR LA QUALITÉ DE L'ASSISTANCE REÇUE DE LA PART DE L'ÉQUIPE D'EVS LORS DU DÉPLOIEMENT DE CET AMBITIEUX CONCEPT DE PRODUCTION À DISTANCE. »

FRANCK REYNAUD

Head of Host Broadcast and Production, Eurovision Services

Réaction en chaîne au sein de l'industrie des médias : la réponse d'EVS

L'industrie des médias évolue

Le comportement des publics change

Les publics consomment de plus en plus de contenu de façon non linéaire, accèdent aux médias depuis différents appareils, et ce parfois simultanément. Si le taux de pénétration de la télévision payante dans les ménages diminue dans les principaux marchés, il augmente légèrement dans l'ensemble. Certains budgets publicitaires destinés à la télévision linéaire sont progressivement réaffectés aux télévisions connectées (p. ex. les SmartTV, PlayStation, etc.). Les télédiffuseurs doivent s'adapter et répondre aux nouvelles attentes des téléspectateurs par une offre plus riche de contenus plus attrayants et plus pertinents s'ils veulent maintenir leurs revenus.

De nouveaux arrivants attirent les téléspectateurs

Les géants du web FAANG (Facebook, Apple, Amazon, Netflix, Google) et leurs homologues chinois (Tencent & Alibaba) développent des offres de médias, le plus souvent non linéaires, en tirant profit des nouveaux comportements du public. Ces nouveaux arrivants menacent l'industrie traditionnelle des médias et provoquent un exode des abonnés et des revenus associés.

Des nouveaux moyens de captation vidéo de haute qualité

Réaliser des vidéos de haute qualité n'a jamais été aussi bon marché. Nombreuses sont les petites caméras robustes de haute qualité qui sont

désormais intégrées aux téléphones, aux drones, aux casques ou aux pylônes au bord du terrain afin de créer d'excellentes images depuis de nouveaux points de vue.

De nouvelles technologies de diffusion

L'adoption de nouvelles technologies par l'industrie des médias a été retardée en raison d'importantes contraintes de traitement, de bande passante et de latence. Nous constatons, aujourd'hui, des progrès au niveau de la bande passante et des latences grâce au déploiement de la fibre, une tendance qui s'étendra bientôt à la couverture grâce à la 5G. Un nouveau protocole IP standard (SMPT E2110) a été défini et accepté par l'industrie. Des CPU et GPU plus puissants disposent désormais de certaines des fonctions exécutées précédemment sur des FGPA, ce qui permet d'introduire l'élasticité de la virtualisation dans les environnements « presque COTS » ou de cloud. Une puissance de traitement accrue combinée à de nouveaux algorithmes d'intelligence artificielle permet d'accéder à un nouveau niveau d'automatisation.

De nouveaux débouchés de monétisation pour les événements sportifs moins populaires

Les évolutions du comportement du public, d'un côté, et les avancées techniques, de l'autre, se combinent pour offrir des conditions viables aux nouveaux « événements de niche » qui pourront être diffusés à la télévision (en alimentant la grille de programmes) ou en ligne via des plateformes OTT.



Les médias doivent s'adapter et répondre aux nouvelles attentes des téléspectateurs en proposant plus plus attrayants et plus pertinents afin de préserver leurs revenus





Les clients d'EVS adoptent de nouvelles stratégies

En réponse aux évolutions et aux défis de l'industrie de la télédiffusion, les clients d'EVS changent et adoptent de nouvelles stratégies.

Distribuer plus de contenu

Les médias acquièrent et produisent plus de contenu pour une consommation linéaire et non linéaire. Les principaux télédiffuseurs créent des offres de contenu numériques OTT et établissent ainsi de nouvelles relations avec leur public. Le nombre de séries télévisées américaines produites a augmenté de 40 % entre 2013 et 2018. Le volume de sports couverts à la télévision ou en ligne connaît une augmentation constante. Ils sont produits pour une fraction des coûts des droits médiatiques des grands événements. Par exemple, la RTBF (Belgique) diffuse exclusivement les événements de mountain bike et d'e- sport sur sa plateforme Auvio.

Plus de formats et plus de plateformes

Un même contenu brut doit aujourd'hui être adapté (format de l'image, graphisme, narration, interactivité, stratégie d'insertion de publicités) afin d'être compatible avec de nombreux lecteurs vidéo (des téléphones portables jusqu'aux téléviseurs géants) et de nombreuses plateformes (réseaux sociaux, applications propres, etc.). Il est fréquent qu'un contenu populaire soit formaté dans plus de 50 versions différentes afin d'être distribué sur diverses plateformes.

Produire avec moins de ressources, mais des ressources évolutives

Nous sommes aujourd'hui tous et toutes confrontés au même défi : produire plus avec moins de ressources. Les clients d'EVS doivent faire face aux coûts CAPEX et OPEX. Aux États-Unis, au cours de la seule année 2019, l'industrie des médias a connu 50 % de licenciements en plus qu'entre 2014 et 2017. Les clients cherchent à adapter leur système à une capacité de production moyenne (principalement en CAPEX), en gérant les périodes de pointe

avec des ressources et des licences temporaires.

Gérer/externaliser la complexité

Comprendre les publics et tirer profit des nouvelles technologies accroît sensiblement la complexité. Les clients d'EVS uniformisent leur plan et leurs pratiques (p. ex. NEP) afin de simplifier leur fonctionnement et d'automatiser certaines parties de la production. Ils dépendent également de l'expertise des fournisseurs et/ou des consultants. D'autres choisissent simplement d'externaliser totalement leur production.

Consolider avec des partenaires & des concurrents

Nous constatons une consolidation effrénée, tant du côté des diffuseurs que des services. En 2019, les grands groupes de médias ont continué à fusionner (p. ex. Disney & 21st Century Fox, Comcast & Sky, CBS & Viacom). Les fournisseurs de services (p. ex. NEP, MediaPro, Gravity, CNN, Turner Sports et ATT) poursuivent, pour leur part, leur croissance par une intégration verticale des technologies ou l'acquisition de concurrents pour gagner des parts de marché .



DEPUIS LES TOUT PREMIERS JOURS DE 1998, J'AI PU COMPTER SUR LE SOUTIEN DE L'ÉQUIPE D'EVS POUR TOUS MES PROJETS. J'AI TOUJOURS APPRÉCIÉ L'ENTHOUSIASME D'EVS ET SA VOLONTÉ DE FOURNIR DE MEILLEURES SOLUTIONS TECHNIQUES ET D'AMÉLIORER CONSTAMMENT LES PROCESSUS DE PRODUCTION OPÉRATIONNELS TOUT EN COMPRENANT ET EN RESPECTANT LES BESOINS DES CLIENTS.

JORG SANDER

Membre du comité consultatif d'EVS et directeur des opérations de diffusion hôte chez HBS

Les nouvelles exigences des clients d'EV5

Les clients d'EV5 adaptent ce qu'ils exigent de leurs fournisseurs en fonction de leurs nouvelles stratégies.

Des opérations facilitées, notamment par l'automatisation

Les clients d'EV5 privilégient des opérations allégées avec une configuration et une surveillance centralisées. Ils souhaitent également déployer des moteurs de processus de productions afin d'écrire et d'automatiser les tâches les plus fastidieuses. Les contributions de l'intelligence artificielle devraient accompagner l'utilisateur ou automatiser entièrement des tâches telles que la commande ou la sélection de la caméra, l'amélioration des métadonnées et le traitement d'images.

Plus d'agilité & de convergence de l'infrastructure

Les clients voient dans les réseaux IP logiciels combinés à des systèmes définis par logiciel des outils clés pour accroître la flexibilité et l'évolutivité de leur future infrastructure. En outre, les diffuseurs et les médias cherchent à mieux gérer et à mieux contrôler leurs ressources (personnes et médias) dans leur futur environnement de production.

Plus de solutions de production à distance

Grâce à des réseaux fibre plus larges, plus rapides et plus répandus, différents modèles de production à distance ont fait leurs preuves sur le terrain, ce qui réduit le coût d'exploitation (OPEX global) dans certaines régions bien connectées. Les produits doivent s'adapter aux modèles de déploiement, aux latences et à la bande passante, afin d'assurer une expérience utilisateur transparente et fiable aux opérateurs, où qu'ils travaillent.

Des solutions à faible coût

Les clients d'EV5 souhaitent diminuer leur coût total d'acquisition (TCO), en optimisant l'utilisation des ressources, en diminuant le nombre de collaborateurs, en réduisant les compétences et en automatisant partiellement la production. Ils peuvent parfois faire des compromis sur la qualité de la production en réduisant le nombre de caméras ou en augmentant le niveau de compression vidéo. Ils utilisent également parfois des logiciels libres dans leur configuration afin de réduire leurs dépenses en capital (CAPEX).

Plus de services de la part de partenaires de confiance

Les clients d'EV5 ont besoin de plus de services (élaboration de solutions, optimisation du processus de production, intégration ou gestion de la sécurité) afin de gérer la complexité. De nouvelles solutions et technologies exigent de nouvelles compétences élevées (vidéo sur IP, audio sur IP, IT & sécurité), qui font parfois défaut en interne.



Les contributions de l'IA devraient aider l'utilisateur ou automatiser entièrement diverses tâches



RÉALISER LA PLUS GRANDE PRODUCTION À DISTANCE DE L'HISTOIRE DE LA TÉLÉVISION AVEC EV5 A ÉTÉ UNE EXPÉRIENCE GÉNIALE. NOUS AVONS RÉALISÉ LA PRODUCTION HÔTE LA PLUS ÉCOLOGIQUE DE L'HISTOIRE POUR LES CHAMPIONNATS DU MONDE DE SKI ALPIN ET DE BIATHLON.

ADDE GRANBERG
CTO chez SVT



EVS évolue en réponse à la transformation de l'industrie

Face à ces nouvelles exigences EVS étend et enrichit progressivement son offre afin d'accompagner ses clients tout au long de leur parcours de transformation.

Solutions standardisées, processus de production personnalisés

Ces dernières années, EVS a développé la plateforme ouverte VIA qui structure la rénovation et l'extension du portefeuille de solutions. Un ensemble significatif de composants - logiciels quand cela est approprié - sont assemblés afin d'élaborer des solutions spécifiques pour différents types de clients. Des nouveaux composants ont vu le jour afin d'isoler les fonctions centrales des API (aux niveaux back-end et front-end !) grâce à une architecture de micro-service. De plus, VIA Flow organise des processus de production de bout en bout, depuis l'acquisition jusqu'à la lecture et à la publication. Cette approche ouverte permet à EVS de proposer désormais des solutions standard avec des capacités de personnalisation de processus de production inégalées, activées par un écosystème de partenaires (intégrateurs, développeurs d'applications, équipes de développement des clients, etc.).

Plus de composants logiciels

Lorsque cela s'avérait nécessaire, des produits ont été développés sous la forme d'ensemble de composants logiciels offrant des API aux niveaux front-end et back-end. La plateforme VIA a été conçue comme des conteneurs potentiellement déployés dans des centres de données, des environnements de cloud, ou mieux encore, hybrides, pour une évolutivité et une redondance totales.



Plus de services pour accompagner nos clients

La qualité de l'assistance d'EVS a toujours été appréciée, surtout par les clients qui sont confrontés aux contraintes de la production de contenu « en direct ». EVS continue à renforcer ses services, avec un nouveau SLA et plus de services d'accompagnement depuis l'élaboration de solutions jusqu'au dépannage de tout l'environnement.

Des modèles d'entreprise plus flexibles

Grâce au logiciel, EVS offre désormais aux modèles d'entreprise les plus flexibles. Les produits et les solutions sont, pour la plupart, proposés dans des modèles GO (CAPEX) et FLEX (modèle d'abonnement annuel). Les modèles tarifaires intègrent progressivement une meilleure granularité, à la fois en termes de caractéristiques et de dimensionnement, afin qu'EVS puisse

fournir des solutions meilleur marché aux plus petits clients tout en offrant une flexibilité accrue à ceux, qui parmi nos gros clients, doivent absorber des pics.

De nouvelles générations de solutions basées sur la plateforme VIA

De nouvelles solutions EVS sont optimisées pour une production allégée, grâce à l'automatisation et à une interface utilisateur optimisée, afin d'accompagner la réduction des coûts d'exploitation chez nos clients. Les processus de production personnalisés, conçus conjointement avec le client afin de respecter ses contraintes de production, sont déployés sur des solutions standard et optimisés pour un environnement convergent élastique, en maximisant la capacité de réutilisation des ressources pour différents types de production. Ils peuvent être déployés dans un environnement distribué (combinant le site, le centre de données et le cloud) tout en offrant un même confort aux opérateurs.



EVS S'EST TOUJOURS CONCENTRÉ SUR LA FOURNITURE D'OUTILS SUSCEPTIBLES D'AMÉLIORER LES PRODUCTIONS EN DIRECT TOUT EN DISSIMULANT LA TECHNOLOGIE À L'ARRIÈRE-PLAN, AFIN D'ALLÉGER LA TÂCHE DES PRODUCTEURS ET OPÉRATEURS ET DE LEUR PERMETTRE DE SE CONCENTRER SUR CE QUE RACONTENT LES IMAGES CAPTÉES PAR CES OUTILS.

SURVIVRE 25 ANS EST REMARQUABLE POUR UNE SOCIÉTÉ TECHNOLOGIQUE, ET IL EST TOUT AUSSI EXCEPTIONNEL DE SE MAINTENIR AU SOMMET PENDANT TOUT CE TEMPS. EVS EST UNE LICORNE !



TOM SAHARA

Membre du comité consultatif d'EVS et technologue média chez Tom Sahara LLC

3 solutions & services EVS conçus pour 3 marchés verticaux

3 Solutions EVS ...

Les solutions EVS sont basées sur des produits (HW et SW), des services et un choix d'applications et d'outils tiers, qui constituent autant de propositions de valeur exceptionnelles, pour répondre aux besoins de nos clients. Toutes les nouvelles solutions EVS sont développées sur la plateforme VIA : une architecture de micro-service ouverte mise en place comme un ensemble de conteneurs.

Les solutions EVS s'articulent autour de 3 groupes principaux :

Ralenti & temps forts

EVS offre divers outils aux opérateurs LSM désireux de produire des ralenti et des temps forts. Grâce à son contrôleur LSM légendaire, LSM connect et les écrans de visualisation précis à l'image près, EVS offre un environnement confortable pour que les opérateurs LSM puissent produire les meilleurs ralenti et temps forts et ainsi créer un retour sur émotion. Les solutions de ralenti répondent également aux besoins des arbitres et des autres instances professionnelles du sport grâce au système VAR Xeebra et à la ligne de hors-jeu virtuelle certifiée par la FIFA et calibrée par l'intelligence artificielle.

Gestion du contenu

Grâce à l'expérience acquise pendant 20 ans de présence sur les principaux événements sportifs, dans les principales salles de rédaction ainsi que dans les grandes productions de divertissement, EVS propose des solutions de gestion de contenu convergentes applicables au sport, à l'actualité et au divertissement, et intègre à la fois du contenu de production en léger différé et des archives.

Production en direct

Avec DYVI comme système piloté par logiciel, EVS réinvente le mixage vidéo pour plus de créativité, tout en proposant un panneau moderne « axé sur l'efficacité » apprécié par les nouvelles générations de directeurs techniques. Notre système unifié de production en direct X-One est désormais la référence pour qui veut une interface utilisateur simplifiée pour les productions allégées. Avec l'OverCam, un outil aux multiples récompenses, EVS tire un profit

maximal de l'intelligence artificielle pour automatiser la capture d'images depuis des positions de caméra spécifiques, pour des productions en direct plus efficaces et à coûts réduits.

... Et des services ...

EVS est en train d'élargir sa gamme de services. Depuis 2019, EVS propose à ses clients un programme SLA remodelé qui offre notamment des actions plus proactives.



+25
ans
d'expériences



TOUTES LES NOUVELLES SOLUTIONS EVS SONT DÉVELOPPÉES SUR LA PLATEFORME VIA UNE ARCHITECTURE DE MICRO-SERVICE OUVERTE MISE EN PLACE COMME UN ENSEMBLE DE CONTENEURS.





EV5 STIMULE MA
CRÉATIVITÉ ET ME
DONNE L'ASSURANCE
QUE MON TRAVAIL
EST TOUJOURS BIEN
FAIT.

BRADY JONES
Ambassadeur
LSM



... Conçus pour 3 segments de marché

Différentes variantes des solutions EV5 existent pour différents segments de marché : « Réseaux média & de diffusion », « Fournisseurs d'infrastructures & de services », « Organisations sportives et autres ».

Réseaux média & de diffusion

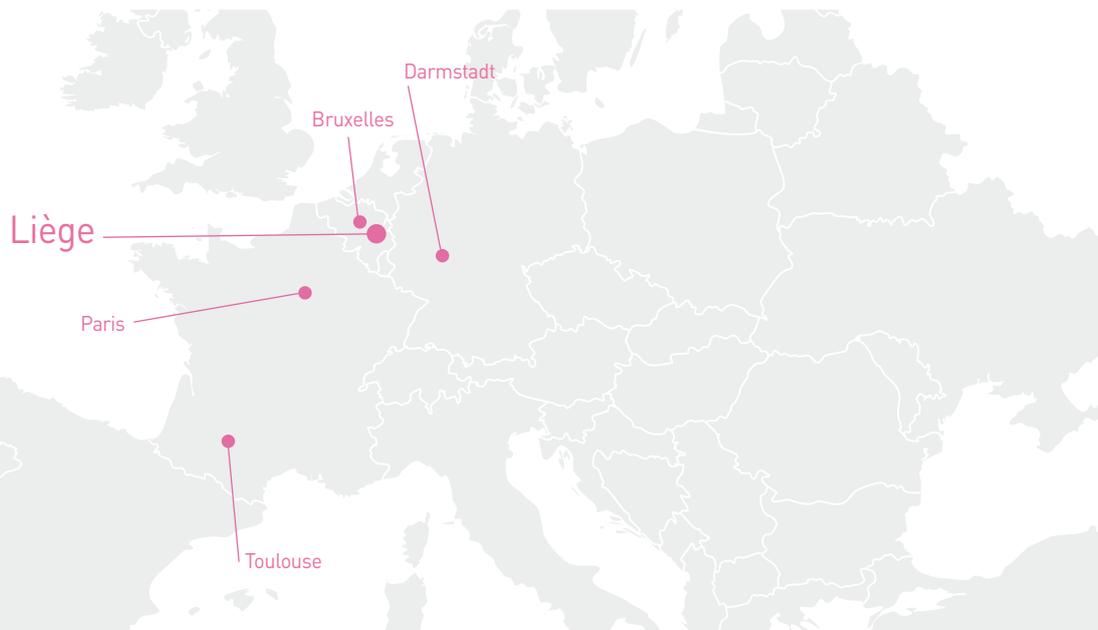
Chaque client veut sa propre solution de gestion de contenu. Par exemple, des télédiffuseurs qui produisent du sport, de l'actualité et du divertissement n'ont pas les mêmes exigences qu'une fédération sportive qui gère et monétise des archives. Ainsi, EV5 propose différentes solutions qui, bien que basées sur la même plateforme, sont adaptées à leurs besoins spécifiques

Fournisseurs d'infrastructures & de services

EV5 offre aux fournisseurs de services le PMZ, un modèle de serveur HW au chassis court qui permet la virtualisation des logiciels EV5 à l'intérieur des OB Vans. Le PMZ s'accompagne du "Connected Agent" qui connecte l'OBVan au centre de diffusion ou au cloud, permettant ainsi des processus de production collaboratifs et la création de résumés à distance.

Organisations sportives

Le VAR (Video Assistance for Referees ; assistance vidéo à l'arbitrage) est un exemple typique de solution « replay & highlight » adaptée aux organisations sportives.



Satisfaction des clients



Quand les clients qui diffusent 24h/24, comme Fox Sports Australia, ont un problème, ils essayent de le régler eux-mêmes. Ce qu'ils apprécient le plus avec EVS, c'est qu'ils peuvent appeler quelqu'un et discuter du problème. Ces discussions peuvent avoir lieu à tout moment de la journée; elles peuvent porter sur les meilleures options, sur des pannes plus sérieuses ou sur la planification. Avoir quelqu'un à qui parler, voilà sans doute le petit supplément d'assurance dont ils ont besoin pour être certains de prendre les bonnes mesures.

DYLAN CAMERON

Operations Manager Australia
EVS AUSTRALIA



La force de l'assistance d'EVS est que nous connaissons nos clients, que nous essayons d'affecter la même personne dès que possible pour que le client soit reconnu et aidé de la meilleure façon possible. Ce n'est pas qu'un numéro.

Notre force est que nous sommes régulièrement sur le terrain, ce qui nous permet de connaître parfaitement les situations qu'ils pourraient rencontrer et de leur offrir rapidement des solutions.

JEAN DELBROUCK

Senior Customer Support Engineer
& Product Coordinator
EVS BELGIUM



Les collaborateurs d'EVS sont toujours présents lors de tous les événements, petits ou grands, afin d'aider et d'assister nos clients. Ils écoutent leurs retours et suggèrent le meilleur processus de production sur base de notre expérience. De plus, la fiabilité de nos serveurs et la flexibilité du logiciel ont toujours été reconnues par nos clients comme des facteurs clés d'une production en direct harmonieuse et réussie.

YVES CHENG

VP Operations APAC
EVS HONG KONG



Nous estimons que nos clients ne sont pas que des clients, mais des partenaires dans lesquels nous investissons et qui investissent en nous. Nous savons que c'est leur succès qui a fait d'EVS ce qu'elle est aujourd'hui; nous voulons leur rendre la pareille. Ainsi, nous sommes toujours disponibles pour les soutenir, parler avec eux et célébrer leurs victoires. S'ils ont la moindre question, ils n'hésitent pas à nous appeler et nous serons toujours là pour leur fournir l'aide souhaitée. Ayant été un client par le passé, je peux dire qu'ils ont confiance dans le fait que nous, chez EVS, serons là pour eux.

JUSTIN HUI

Presales Engineer
EVS USA - WEST COAST



Nos clients sont parmi les plus exigeants au monde. Pourtant, ils n'hésitent pas à accorder leur confiance à EVS qui les aidera à proposer du contenu attrayant à leurs téléspectateurs. La raison en est simple : EVS conçoit des produits connus pour leur rapidité, leur fiabilité et leur facilité d'utilisation. Autant de qualités hautement appréciées, qui, parce qu'elles montrent notre souci de privilégier les besoins des clients, nourrissent mon engagement envers eux. À mes yeux, il s'agit là de l'essence même de l'intimité client.

ARIFFIN BIN ABDULLAH
Area Sales Manager, APAC
EVS SINGAPORE



EVS est reconnu dans le monde entier pour sa culture d'innovation et sa capacité de créer des produits sophistiqués et puissants qui amélioreront le quotidien de nos clients. Notre investissement dans l'humain nous aide à mener à terme nos projets, pour donner à nos clients la conviction de notre professionnalisme.

J'entretiens une relation étroite avec les clients et effectue un suivi quotidien des problèmes qu'ils rencontrent, des préoccupations qu'ils soulèvent ; je les écoute et leur assure que leur satisfaction reste notre priorité.

La proximité avec le client est essentielle si nous voulons comprendre leurs priorités, ce qui les guide et les motive, afin de mieux les fidéliser.

Tous mes vœux de réussite, EVS, afin que nous volions d'un succès à un autre.

EMAN KHARBOUTLY
Technical Support Engineer
EVS DUBAI



Je fais tout ce qui est en mon pouvoir pour collaborer avec le client, en entretenant avec lui une communication constante via différents médiums pour m'assurer qu'il sache que nous nous occupons pleinement de lui du début à la toute fin de son aventure EVS. Je veux lui faciliter au maximum l'expérience EVS afin d'asseoir notre excellente réputation en matière de satisfaction client, de repousser nos limites et de devenir la meilleure version possible de nous-mêmes.

ALICJA MARMUROWSKI
Technical Support Supervisor
EVS USA - EAST COAST



L'intimité client, un véritable état d'esprit chez EVS. Depuis la simple réponse à une question jusqu'à l'assistance sur site lors de la préparation d'un événement, toute l'organisation du support/de l'assistance a pour objectif de fournir les meilleures solutions possibles.

PHILIPPE RAILET
Support Engineer Tier 3
EVS BELGIUM



Les clients apprécient notre réactivité et notre proactivité. Nous essayons de ne pas entretenir uniquement une relation client-fournisseur standard avec eux, mais surtout une relation de partenariat.

JOHAN ENGELEN
Senior Project Manager
EVS BELGIUM





NOUS SOMMES ENTHOUSIASTES À L'IDÉE D'EMBARQUER POUR CETTE NOUVELLE AVENTURE AVEC EVS, QUI, NOUS LE SAVONS, NOUS AIDERA À CRÉER UN NOUVEL AVENIR PROSPÈRE POUR RTL BELGIUM. UN AVENIR FONDÉ SUR LA FIABILITÉ, L'INNOVATION ET LA COLLABORATION, LES TROIS MOTEURS CLÉS DE CE NEW ERA PROJECT.

FRÉDÉRIC BOCHART
Head of IT and Technology at
RTL Belgium

Création de processus de production flexibles, ouverts et évolutifs pour RTL Belgium

Des besoins qui évoluent

RTL Belgium est l'un des plus fidèles clients d'EVS et une référence clé dans l'industrie pour ses flux opérationnels d'informations rapides et efficaces. La collaboration avec le centre de production d'information belge a débuté en 2004 et a débouché sur un système de production « tapeless » (sans cassette) entièrement intégré, basé sur la suite logicielle modulaire Xedio d'EVS et l'éditeur de timeline à la volée Xedio CleanEdit. La solution s'est vue récompensée par le prestigieux prix IBC Innovation en 2007 et a continué à évoluer depuis.

Afin de mieux répondre aux besoins changeants du marché et de jeter les bases solides de sa croissance future, RTL Belgium s'est à nouveau tournée vers EVS lorsqu'il s'est agi d'opérer un remaniement complet de son infrastructure existante. Leur souhait est de construire une nouvelle infrastructure de production supportant

les processus de production à distance et permettant une production plus collaborative entre les reporters de RTL sur le terrain et les journalistes du studio « RTL House ». La chaîne veut également poursuivre l'uniformisation de ses processus de production et renforcer ses capacités d'intégration avec des parties tierces.

Le projet "New ERA" : de nouvelles bases pour l'avenir

Ce réaménagement de l'infrastructure porte le nom de « New ERA Project », en référence à l'étroite collaboration instaurée entre les trois principaux partenaires qui portent le projet : EVS, RTL Belgium et Adobe. Parce qu'elle se veut entreprise innovante, RTL souhaite tirer profit des derniers progrès technologiques d'EVS afin de l'aider à atteindre ses objectifs. Elle vise une migration complète de sa solution existante basée sur le système Xedio vers une nouvelle infrastructure

construite autour de la nouvelle plateforme logicielle micro-service et des technologies définies par logiciel d'EVS. La première étape importante dans cette approche progressive est le remplacement de la solution d'importation et d'ingestion de fichiers par un nouveau processus de production VIA Flow à l'aide des applications d'importation et d'ingestion IPD-VIA d'EVS (partie de l'IPD-VIA Live PAM de prochaine génération), ainsi que du serveur logiciel XS-NEO. Viendra ensuite l'intégration de la solution IPD-VIA Live PAM avec Adobe pour les modifications rapides de montage en salle de rédaction. Au final, le New ERA Project verra une migration complète de sa solution Xedio PAM vers un IPD-VIA live PAM complet, afin d'optimiser la gestion du contenu des informations dès l'ingestion jusqu'à la diffusion pour mieux répondre aux besoins à venir.



FOX Sports s'allie à EVS pour une couverture HDR du Super Bowl LIV encore plus spectaculaire

Un projet ambitieux

Le 2 février 2020, à l'occasion de la 54^e édition du NFL World Championship, FOX Sports a eu l'honneur de diffuser, pour la 9^e fois, ce grand match, vu par des millions de téléspectateurs, en direct depuis le Hard Rock Stadium de Miami. Cette année, FOX Sports a annoncé que l'événement serait entièrement diffusé en High Dynamic Range (HDR ; large gamme dynamique de couleurs), une première dans l'histoire du Super Bowl. Le match, le spectacle de la mi-temps, ainsi que la programmation en studio pré-match et post-match étaient tous produits nativement en 1080p 60fps HDR. La chaîne a également déployé un nombre sans précédent de caméras sur le site, afin que les spectateurs ne ratent pas une miette du spectacle. Si la multiplication de caméras, couplée à l'utilisation de 1080p HDR, assure une meilleure narration visuelle, elle impose également des exigences de bande passante plus élevées et accroît la complexité par rapport aux saisons précédentes.

La puissance et l'innovation au cœur de la solution

FOX Sports s'est associé au fournisseur d'installations Game Creek pour la programmation de pré-match, du match et de post-match. Au total, 39 serveurs EVS ont été répartis sur de multiples unités de production mobiles pour ingérer du contenu depuis la centaine de caméras placées sur le site et créer des ralentis et des temps forts. Pour la transmission, plus de 20 caméras « pylône » ont été placées autour des zones d'en-but et une vingtaine de caméras Super Motion ont capturé le contenu HDR à 3x, 6x ou 8x les fréquences d'image standard.

La production du match a été couverte par 26 serveurs de production en direct XT-VIA répartis entre la salle FATS (Feed All Trucks Signals) et l'unité de production Game Creek Encore. Les productions en studio et la retransmission du spectacle ont été couvertes par une dizaine de serveurs EVS supplémentaires utilisés dans les unités Cleatus et Bravo de Game Creek. Afin d'assurer la connectivité indispensable, les serveurs XT-VIA tournaient sur le réseau de partage de médias IP XN et-VIA, interconnectés via trois commutateurs XHub-VIA redondants pour des opérations hautement sécurisées. Grâce aux configurations flexibles et à la puissance de traitement accrue des serveurs XT-VIA combinées au réseau XNet-VIA basé sur IP, les opérateurs savaient qu'ils disposaient de la bande passante et de la vitesse nécessaires pour partager un contenu haute résolution via un réseau de diffusion distribué.

La suite logicielle IPDirector live PAM d'EVS était également intégrée dans le processus de production. Son accessibilité depuis 12 postes de travail a permis à l'équipe de production de contrôler et de gérer tout le contenu HDR du match, ainsi que les spectacles de pré- et post-match disponibles sur la plateforme EVS. FOX a utilisé le système de stockage partagé XStore, optimisé pour la bande passante et offrant un unique point d'accès à tout le contenu, y compris les modifications des archives et de la post-production créées sur Adobe Premiere Pro. Le logiciel d'orchestration Xsquare d'EVS et les moteurs de transfert XTAcess ont été déployés afin de faciliter les processus d'archivage et de restauration

entre le contenu enregistré en direct sur le réseau XNet-VIA et le contenu de post-production. FOX Sports a également utilisé le système Super Slow Motion d'intelligence artificielle d'EVS, un POC (proof of concept ; projet pilote) pour aider à enrichir la production en direct et à positionner la chaîne en précurseur d'innovation. En tirant profit de la puissance de l'intelligence artificielle, le système a permis la création de ralentis depuis les caméras à fréquence d'image normale intégrées dans les pylônes. Les opérateurs ont été en mesure de traiter n'importe quel clip du réseau XT-VIA afin de tripler leur nombre d'images. Les clips des caméras de pylône sont passés de 60fps à 180fps, et les caméras Super Slow Motion sont passées de 360fps à 1080fps.

Un résultat spectaculaire

Le Super Bowl LIV à Miami a attiré un nombre impressionnant de téléspectateurs, plus de 102 millions, sur les réseaux de télévision FOX et FOX Deportes, ainsi que sur les plateformes numériques FOX, NFL et Verizon, ce qui en fait le quatrième programme le plus regardé de l'histoire de FOX, et la 11^e émission télévisée la plus regardée de l'histoire des États-Unis. La couverture en direct du match a représenté plus de 4 000 heures de contenu enregistré, avec 7 934 clips créés sur tout le réseau. Et malgré les exigences plus élevées de 1080p HDR sur le plan de la bande passante, le nombre total de serveurs requis pour la production était sensiblement plus faible par rapport aux années précédentes, grâce à la flexibilité des configurations et à la densité accrue des canaux des serveurs XT-VIA.



AVEC LE PASSAGE À 1080P HDR ET LE DÉPLOIEMENT DE LA PLUS GRANDE CONFIGURATION XNET-VIA À CE JOUR, LE SUPER BOWL A REPRÉSENTÉ UN DÉFI ENCORE PLUS IMPORTANT POUR NOUS CETTE ANNÉE. LE SOUTIEN QUE NOUS AVONS REÇU DE LA PART D'EVS, TANT PENDANT QU'AVANT LE SPECTACLE, A ÉTÉ HAUTEMENT APPRÉCIÉ PAR TOUTE L'ÉQUIPE ET NOUS A CONVAINCU QUE NOUS ÉTIIONS EN MESURE DE MENER À BIEN CET AMBITIEUX PROJET.

MIKE DAVIES

SVP, opérations techniques et de terrain, FOX Sports



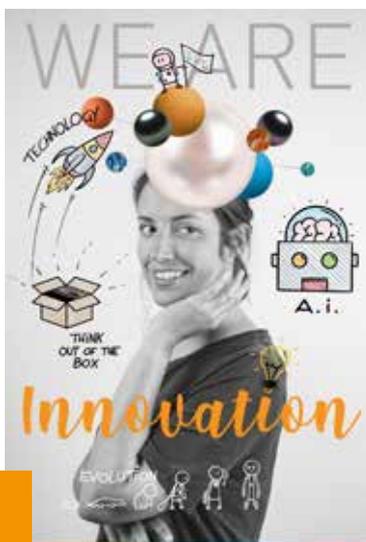
Valeurs EVS

INNOVATION

Chez EVS, l'innovation ne concerne pas uniquement les nouvelles technologies ou les évolutions des produits.

C'est une pratique quotidienne qui couvre de nombreux aspects, tels que le développement de méthodes d'économie d'énergie, la création d'un environnement de travail collaboratif, ou la conception d'un produit jusqu'à son processus de fabrication.

BENOIT QUIRYNEN
SVP Strategy



SUCCÈS DES CLIENTS

Pour moi, "l'intimité client", cela signifie être aux côtés de nos clients, leur montrer qu'ils font partie intégrante de notre organisation. C'est transformer leurs besoins en produits et en services, trouver la solution idéale à tous leurs problèmes. Je ne connais aucun autre fabricant qui est, comme EVS, aussi bien intégré dans les infrastructures et les systèmes de ses clients.

Personnellement, j'essaie toujours d'être pédagogique, sans jamais leur cacher quoi que ce soit qui puisse leur être bénéfique. Il peut s'agir d'une information technique, opérationnelle ou financière susceptible de fidéliser les clients actuels ou de convaincre les nouveaux clients qu'EVS est la bonne solution.

ALEX REDFERN
SVP Solution Architect

AGILITÉ

EVS remporte le prix Corporate HQ 2019 pour son excellente efficacité organisationnelle.

Les juges ont été impressionnés par « l'excellente performance, les prouesses et l'engagement soutenu du département RH d'EVS et de toute l'équipe de gestion dans la sécurisation, la stimulation et le renforcement de l'agilité et de la culture transformationnelle de l'organisation ».

Les récompenses Corporate HR font chaque année la lumière sur les entreprises qui font preuve d'excellence et mènent à bien des réalisations concrètes dans le cadre d'initiatives centrées sur l'humain.

« Au-delà d'une mise en œuvre agile, c'est une transformation culturelle qui a eu lieu ces dernières années. C'est un honneur de recevoir un prix aussi prestigieux qui célèbre la vision que partagent tous nos collaborateurs, ainsi que notre dévouement et notre engagement à remettre l'humain au cœur d'EVS. »

PIERRE MATELART
Head of Human Resources





EXCELLENCE

Depuis le lancement de notre serveur XT-VIA en 2018, nos équipes ont inlassablement travaillé à l'amélioration de sa performance, en adoptant une approche progressive et collaborative guidée par les retours de nos clients. Nous sommes convaincus que c'est la seule manière de leur fournir le niveau de performance, de flexibilité et de fiabilité auquel ils s'attendent

MICHEL COUNSON
CTO Hardware - Managing Director



TRAVAIL D'ÉQUIPE

Le travail d'équipe est une valeur essentielle pour le succès d'une entreprise, surtout lorsque vous avez des équipes plus petites et éloignées, comme c'est le cas chez EVS, réparties dans le monde entier. Nous nous efforçons chaque jour de promouvoir un bon travail d'équipe, pour que chaque collaborateur ait le sentiment d'être connecté, quel que soit l'endroit où il se trouve.

OLIVIER HEURTEAUX
SVP APAC

PASSION

La solide communauté d'opérateurs d'EVS a été construite durant de nombreuses années de cours de formation et d'activités exclusives et nous nous engageons à continuer de renforcer cette relation spéciale.

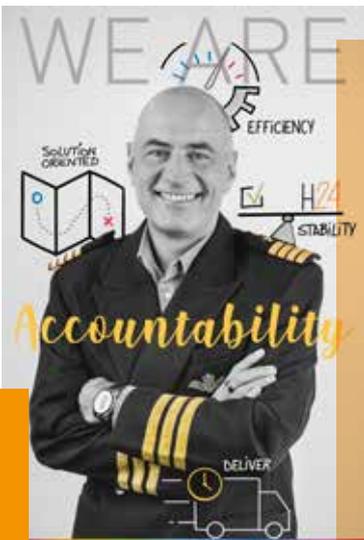
YVES MORRIER
Head of Learning and Users Community



RESPONSABILITÉ

Nous nous engageons à offrir ce qu'il y a de mieux pour nos clients : des solutions personnalisées, livrées à temps - tout le temps.

THIERRY DELBROUCK
Head of Manufacturing and Supply



Notre responsabilité sociale d'entreprise

Il existe de nombreuses façons pour une entreprise de mettre ses valeurs en pratique et de démontrer son engagement envers l'environnement, les membres de son équipe et la communauté au sein de laquelle elle exerce ses activités. Cet engagement à long terme fait partie intégrante de la culture et des valeurs d'EVS depuis la création de l'entreprise.

Les membres de l'équipe

Les collaborateurs d'EVS constituent ses principaux atouts. Ils écoutent nos clients, leur fournissent les meilleures solutions technologiques pour qu'ils puissent produire une excellente couverture médiatique en direct, et leur dispensent la formation et la maintenance nécessaires.

Lorsqu'ils ont décidé de travailler pour EVS, nos collaborateurs ont fait le choix d'un environnement, d'un dynamisme, d'une flexibilité et d'une créativité en perpétuelle évolution. EVS n'offre pas uniquement un environnement continuellement stimulant où chaque collaborateur pourra améliorer ses compétences et aptitudes, mais également un cadre de travail privilégiant le développement personnel et le respect de l'individu.

Un lieu de travail attrayant et sûr

Le siège social d'EVS est situé près de Liège (Belgique), dans un environnement boisé proche de l'Université de Liège, à proximité d'un grand nombre d'autres entreprises technologiques. Le nouveau bâtiment, qui accueille actuellement environ 350 collaborateurs dans une infrastructure moderne et récente, ouverte et lumineuse, a été conçu pour s'adapter à toutes les activités de l'entreprise, avec des espaces ouverts où nos équipes de développement et de projet



39

L'âge moyen des collaborateurs d'EVS est jeune

peuvent mener des discussions rapides et efficaces, avec de nombreuses salles de réunion pour accueillir les réunions courtes et interactives que nous organisons régulièrement, sans oublier des salles de formation et de démonstration à destination des clients actuels ou futurs d'EVS, ainsi que des autres partenaires.

C'est au sous-sol que se trouvent les lignes d'assemblage des différents produits, les plateformes de conditionnement et de chargement, le point de départ pour le transport du savoir-faire d'EVS vers les clients du monde entier. Le bâtiment contient également toutes sortes d'infrastructures qui contribuent au bien-être professionnel de nos collaborateurs : une cafétéria d'entreprise conviviale avec une terrasse en plein air, des vestiaires pour les collaborateurs adeptes

Le siège social d'EVS APAC est situé dans un quartier agréable de Hong-Kong, avec une vue splendide sur le port

d'activités sportives à l'heure du déjeuner, des points de convivialité (coins café, tennis de table, baby-foot, etc.), ainsi qu'une salle de repos avec des sièges de détente. Le siège d'EVS a remporté le prix CBRE "Office space of the year".

Partout dans le monde, nos bureaux s'efforcent d'offrir la même expérience de confort et la même attention à tous nos collaborateurs. Notre nouveau bureau à Darmstadt (Allemagne), par exemple, est intégré dans un hôtel qui offre toutes les installations hôtelières (salle de réunion, salle de sport, zone de détente) aux collaborateurs d'EVS.





Agile et bien plus encore

En 2019, EVS a remporté le prix Corporate HR pour son excellente efficacité organisationnelle.

Le prix a été attribué à EVS pour son programme de gestion des changements basé sur la méthodologie Agile pour s'adapter plus rapidement à l'évolution et à la volatilité de l'industrie des médias. Depuis lors, le projet a donné de nombreux résultats positifs, y compris une attention accrue accordée aux aspects humains par un renforcement des liens entre le département des RH et les autres partenaires commerciaux.

Voilà plus de quatre années qu'EVS applique les méthodes Agiles (principalement le framework Scrum). Les premiers résultats engrangés nous ont encouragé, au cours de l'année 2018, à accélérer leur assimilation.

Qui dit "méthodologie Agile" dit "travail en groupes sur différents projets". La gestion de projets repose sur un cycle de développement itératif, progressif et adaptatif, qui doit respecter quatre valeurs fondamentales, divisées en douze principes, qui forment la base de pratiques communes ou complémentaires. La méthodologie Agile rend la gestion du travail plus visible qu'avec une méthode conventionnelle. Une meilleure implication du client dans le processus permet ensuite aux équipes de projet de recevoir des retours réguliers et, ainsi, de mettre directement en œuvre les changements nécessaires.

Scrum est le framework Agile le plus populaire et l'un des plus reconnus. Il s'agit d'un cadre de travail itératif et holistique qui se concentre sur les

objectifs communs en livrant de façon productive et créative des produits de la plus grande valeur. Cette méthode vise à accélérer le développement d'un logiciel. En outre, il assure la réalisation de logiciels opérationnels tout au long du processus de création. Aujourd'hui, la plupart des équipes de développement, chez EVS, utilisent ces méthodes.

Membres de l'équipe

Chaque collaborateur contribue au développement de l'équipe au sein de laquelle il travaille. Il est très ouvert à l'encadrement, prêt à développer ses propres talents et à recevoir un retour d'informations constructif qui l'aidera à s'améliorer. Il sert de modèle parce qu'il fait partie d'EVS et représente l'ADN de l'entreprise, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Pour leur part, les managers sont avant tout des collaborateurs ; et ce qu'on attend d'un collaborateur, on l'attend également d'un manager.

Un manager va donc développer un environnement de travail stimulant dans lequel chaque collaborateur parviendra à donner le meilleur de lui-même. Il portera l'équipe à maturité et l'encouragera à donner son maximum à EVS. Le manager joue différents rôles : en tant que leader, il montre l'exemple par son comportement au quotidien. En tant que coach, il encourage et développe les membres de son équipe et toute l'équipe en tant qu'entité unique ; en tant qu'animateur, il facilite le fonctionnement de tous les collaborateurs. L'âge moyen des collaborateurs d'EVS est jeune (39 ans).

Au fil des ans, EVS a développé différentes stratégies pour attirer et conserver les talents. Cela passe par un très large éventail d'initiatives et de politiques, notamment :

- **L'accueil** des nouveaux collaborateurs avec une introduction complète et un programme d'intégration, y compris des formations internes au sujet des produits et des processus d'EVS.
- **La communication** entre les collaborateurs au sein de l'organisation et entre les départements est facilitée par leur présence dans un bâtiment ouvert et transparent au siège social. Les bureaux locaux ne sont pas oubliés : par exemple ils partagent les mêmes écrans de communication afin d'accéder à toutes les informations importantes, et ils sont associés à l'ensemble des événements de l'entreprise, avec une touche locale.

Depuis quelques années, « Les Midis de l'arena » (des sessions d'information ouvertes) rassemblent les collaborateurs désireux d'échanger leurs connaissances sur des sujets variés et divers. La plateforme Yammer (le réseau social professionnel développé par Microsoft) a été choisie pour partager les réussites et les actualités des clients et des membres de l'équipe sur le terrain. C'est une « fenêtre ouverte sur le monde » pour un grand nombre des collaborateurs d'EVS, qui donne un aspect concret à leur travail quotidien.



- **Des occasions de développement personnel** en participant à différentes formations organisées en interne ou dispensées par des invités extérieurs
- **Des conférences** sur divers sujets relatifs aux RH, tels que « le bonheur au travail », « comprendre et gérer la génération Y », ou « éviter le burn-out », sont régulièrement organisées.
- **Le bien-être** est prôné par de nombreuses activités organisées par un groupe de collaborateurs (« Ed-Force One ») pour renforcer l'esprit d'équipe, via des « incitants au sein d'un département » ou l'organisation d'événements d'entreprise (une Saint-Nicolas pour les enfants du personnel, une Ladies' night ou une fête de Noël).
- **Un package de rémunération global compétitif** en rapport avec les compétences et l'expérience de chacun, accompagné de programmes de partage des bénéfices de l'entreprise. Cette politique est importante et renforce le sentiment d'appartenance à la société.
- **D'autres avantages** sont proposés aux collaborateurs d'EVS : des affiliations à des centres sportifs, une cafétéria conviviale avec des menus sains, ou encore des possibilités de télétravail.

L'environnement

Depuis sa création en 1994, EVS est consciente de son incidence sur l'environnement. Au fil des ans, l'entreprise a pris des décisions afin d'honorer cet engagement. Le siège social et le centre d'innovation, situés dans un cadre boisé près de Liège, réunissent, depuis 2015, la majorité des collaborateurs basés en Belgique, alors qu'ils étaient auparavant disséminés dans six espaces différents. Ce bâtiment leur offre un cadre de travail optimisé, pour une plus grande efficacité et une meilleure communication interne. Il utilise de nombreuses méthodes d'économie d'énergie, telles que le « free cooling », qui refroidit les locaux soumis à d'importantes variations de température, l'éclairage basse consommation, les systèmes à activation thermique (eau froide circulant dans la dalle, à la base du système de climatisation), la récupération de la chaleur produite par les serveurs (à la base du chauffage), des panneaux photovoltaïques ou les stores extérieurs (assurant une meilleure protection contre la chaleur du soleil). Grâce à différentes initiatives, qui vont de la sensibilisation des membres de l'équipe jusqu'à l'optimisation des systèmes, **EVS a réduit sa consommation d'électricité d'un tiers au cours des trois dernières années. EVS augmentera sa propre production d'énergie verte sur site grâce à un nouveau projet photovoltaïque qui comprendra des panneaux solaires sur un carport. Ce dernier aidera à récupérer l'eau de pluie qui sera utilisée pour refroidir les salles de serveurs.**

Par ses activités, EVS aide également à réduire l'empreinte environnementale de l'industrie des médias.

Les solutions de production à distance conçues par EVS permettent à nos clients de produire depuis un site à distance, ce qui réduit drastiquement les déplacements de leur personnel et leur empreinte carbone.

Grâce à MediaHub, utilisé lors des grands événements sportifs, les télédiffuseurs peuvent accéder à des portions de séquences depuis chez eux et les sélectionner, ce qui optimise à la fois les déplacements et les transferts de fichiers.

L'énergie est un aspect déterminant lors la conception d'un produit. L'énergie dépensée pour chaque serveur est régulièrement optimisée. EVS offre une virtualisation qui permet de tirer profit de l'infrastructure optimisée sur le plan énergétique existante dans le centre de données de nos clients. EVS propose également des modèles tarifaires logiciels pour activer à distance une fonction, ce qui rend inutile le déplacement des machines d'un endroit à un autre lorsque la capacité HW est déjà présente.



80

projets sociaux
et culturels par an

La communauté

Il existe de nombreuses façons pour une entreprise de mettre ses valeurs en pratique et de démontrer son engagement envers l'environnement, envers ses collaborateurs et envers sa communauté. Cet engagement à long terme fait partie intégrante de la culture et des valeurs d'EVS depuis la création de l'entreprise. Par son ancrage régional, EVS s'efforce de contribuer au développement des communautés dans lesquelles ses bureaux sont situés. La société concentre ses efforts sur quelques domaines qu'elle a clairement identifiés.

Établir des partenariats locaux

EVS essaye autant que possible d'établir des partenariats avec des fournisseurs locaux, renforçant ainsi son ancrage local. Ces partenariats couvrent divers aspects des activités d'EVS, tels que tous les problèmes liés à la gestion des installations, les consultants et les partenaires commerciaux, mais jouent également un rôle actif dans le développement d'un réseau entre les entreprises présentes dans le Liège Science Park.

Depuis plus d'un an, EVS travaille avec un atelier protégé local auquel il a sous-traité certains assemblages de câbles.

Soutenir l'engagement des collaborateurs au sein de leurs communautés

Par le biais d'un « programme de parrainage » unique dont le budget est alloué via ses collaborateurs, EVS soutient activement plus de 80 projets sociaux et culturels par an et encourage ses collaborateurs à se faire les ambassadeurs de l'entreprise dans leurs communautés respectives.

Soutenir des initiatives ciblées dans trois domaines : le sport, l'éducation à la technologie et la diversité

Depuis quelques années, EVS identifie trois domaines dans lesquels l'entreprise souhaite investir et soutenir des initiatives : le sport, l'éducation à la technologie et la diversité. EVS soutient, entre autres, les initiatives suivantes :

- La plateforme de financement participatif **Risingtrack**, qui vise à soutenir financièrement les athlètes dans le cadre de projets ponctuels
- **La Broadcast Academy de HBS** (Host Broadcast Services SAS), qui offre des programmes de formation aux professionnels de la télévision dans plus de 20 pays à travers le monde afin de partager la connaissance et l'expérience des meilleures pratiques de l'industrie. EVS met à leur disposition un simulateur TV en direct (un outil de formation à la diffusion en direct unique et itinérante qui forme les professionnels de la diffusion sur le terrain)
- Depuis de nombreuses années, EVS soutient la production vidéo des **Jeux Paralympiques**. En 2019, EVS a parrainé, avec l'Awex et sous le patronage de l'Ambassade de Belgique au Japon, un projet paralympique sur le thème « Repensons ensemble le handicap et la mobilité ». Ce parrainage a abouti à une exposition, à un livre de photographie et à un calendrier montrant 12 athlètes paralympiques révélant quelle est leur devise dans la vie.

• **CoderDojo** est un mouvement mondial de clubs de programmation gratuits, communautaires et animés par des volontaires pour les jeunes collaborateurs. EVS et ses collaborateurs soutiennent activement cette initiative et son développement dans la partie francophone de la Belgique.

• **La Fondation pour les Générations Futures** en Belgique et ses HERA (Higher Education and Research Awards for Future Generations) awards

EVS fait également don d'ordinateurs usagés à diverses organisations.

S'investir dans notre industrie

EVS s'investit activement dans le développement de l'industrie des médias.

Par exemple, un membre de l'équipe d'EVS préside l'Agoria Sport & Entertainment Technology Club, des experts technologiques conseillent des organisations sportives et de divertissement internationales en intégrant des technologies durables et innovantes afin d'améliorer la performance, la sécurité et l'expérience des spectateurs, et de créer de nouvelles opportunités commerciales.

EVS est également représenté au sein du comité de l'IABM, l'association internationale du commerce des technologies de diffusion et de médias. L'IABM facilite l'importante mise en réseau et l'interaction entre les fournisseurs qui façonnent et définissent l'unique écosystème de l'industrie des technologies de diffusion et de médias.

EVS s'est toujours concentrée sur l'adoption de standard et sur l'interopérabilité au profit de l'industrie en général et, plus spécifiquement, de ses clients. En mai 2019, EVS a été la première à prouver la conformité d'un serveur de diffusion à SMPTE ST.2110-10/20/21/30/40, JT-NM TR-1001-1 et à AMWA (Advanced Media Workflow Association) NMOS IS04-05 lors des tests JT-NM.



Information des actionnaires

Le Conseil d'Administration d'EVS (de gauche à droite sur la photo) Patricia Langrand, Michel Counson, Philippe Mercelis, Anne Cambier, Martin De Prycker, Chantal De Vrieze

Actions EVS

Le capital d'EVS est représenté par 14 327 024 actions sans valeur nominale. Depuis le 15 décembre 2011, les actions d'EVS sont soit nominatives, soit dématérialisées (et doivent donc être inscrites en compte titres).

Marché boursier et cotation

L'action d'EVS est cotée sur le marché continu d'EURONEXT Bruxelles sous le code ISIN BE0003820371. Elle a été introduite en bourse en octobre 1998 au prix de EUR 7,44 (EUR 37,20 avant la division du titre). Le titre a été divisé par cinq le 5 juin 2005. EVS fait partie des indices Next150 et BelMid. Au 31 décembre 2018, EVS était également éligible pour le Plan d'Épargne en Actions pour Petites et Moyennes Entreprises en France (« plan PEA-PME »). En 2019, la valeur maximale atteinte par le cours a été de EUR 23,7 le 6 septembre et la valeur minimale de EUR 19,58 a été atteinte le 28 février. EVS avait une capitalisation boursière de EUR 311,6 millions au 31 décembre 2019 sur base d'un cours de EUR 21,75. En 2019, l'action EVS a diminué de 6,3 %.

Au cours de l'année 2019, la vélocité standard a été de 58,4 %. En moyenne, 32 800 titres ont été échangés quotidiennement sur Euronext et les autres plateformes commerciales, ce



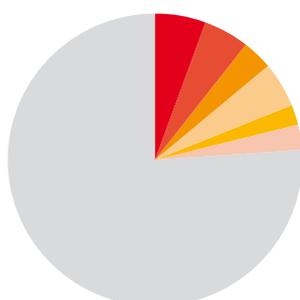
qui représente EUR 706.500. Ajustée pour un flottant moyen de 87,2 %, la vélocité d'EVS en 2019 était de 66,9 %.

Dividende

Depuis son introduction en bourse en 1998, EVS a toujours payé un dividende à ses actionnaires. Pour la période 2018-2021, le Conseil d'Administration a l'intention de verser un dividende stable en fonction des conditions de marché. Cette décision a été prise pour donner plus de clarté aux

investisseurs lors de l'examen de leur investissement dans EVS. Le dividende continuera à être payé en deux parties : un acompte sur dividende à la fin du mois de novembre et le dividende final en mai après l'approbation de l'Assemblée Générale. Le dividende devrait s'élever à EUR 1,00 pour les années 2020 et 2021, sous réserve de conditions de marché raisonnables. Pour l'exercice fiscal 2019, le Conseil d'Administration proposera aux actionnaires, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2020, d'approuver la distribution d'un dividende brut par action de 0.50 EUR qui a déjà été payé à titre de dividende intérimaire brut en novembre 2019. La proposition du Conseil pour l'exercice 2019 représente un ratio de distribution de 35,7 % et un rendement en dividendes de 2,3 % (sur le cours moyen de 2019).

ACTIONNARIAT D'EVS (EN %)



5,8	MICHEL COUNSON
4,9	DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT
3,4	NORGES BANK
4,8	SCHROEDERS PLC
2,4	BELFIUS INSURANCE
2,8	ACTIONS PROPRES
75,9	NON-DÉCLARÉS

Actionnariat

Les actionnaires ont l'obligation de déclarer le pourcentage d'actions EVS qu'ils détiennent dès que celui-ci passe au-dessus ou en dessous du seuil des 3 % (condition imposée par les statuts de l'association), ainsi que pour tout multiple de 5 % (exigence de du Code des Sociétés).

Le pourcentage d'actions détenues doit être calculé sur base du nombre d'actions en circulation (14 327 024 actions fin 2019).

Au 31 décembre 2019, l'actionnariat d'EVS Broadcasting Equipment se présente comme dans le graphique de la page 22 (tel qu'il résulte des dernières déclarations reçues par la société et de la situation des actions propres au 31 décembre 2019).

Pour plus de détails sur l'actionnariat, vous pouvez également consulter la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise dans la seconde partie du rapport annuel.

Assemblées générales

EVS tient son Assemblée Générale Ordinaire le troisième mardi du mois de mai. Les actionnaires sont invités à y participer. Toutes les modalités pratiques sont publiées un mois avant cette assemblée.

Afin de favoriser les interactions entre la société et ses actionnaires, mais aussi de mieux les connaître pour mieux les servir, EVS exige, selon l'article 24 de ses Statuts, que les procurations pour participer à ses Assemblées Générales soient signées par le bénéficiaire économique effectif final.

Les procurations signées par un dépositaire ou un sous-dépositaire doivent dès lors être accompagnées par une autre procuration dûment signée par le bénéficiaire économique effectif final qui lui permet d'exercer ses droits. Dans l'intérêt de la bonne gouvernance, cette disposition est appliquée strictement et donne lieu, lors de chaque assemblée, à quelques rejets de procurations non conformes, notamment issues d'actionnaires.

Service financier

Les dividendes sont payables auprès de la BANQUE ING SA, qui est l'agent payeur unique dans le système dématérialisé « E.S.E.S. » d'Euroclear. ING BANK SA
Avenue Marnix, 24
1000 Bruxelles Belgique

Accessibilité de l'information

Le site Internet du groupe (www.evs.com) fournit des informations générales au sujet de la société et de ses produits, mais aussi des informations financières, les règles de Gouvernance d'Entreprise et les rapports annuels.

Une page indique également les analystes financiers qui suivent la valeur.

Tous les documents légaux sont disponibles au siège social de la société ou sur son site Internet.

EVS a adopté une politique de « période silencieuse », qui, pendant les périodes sensibles, limite la communication avec les investisseurs à des informations de base, historiques et non liées au présent. Cette période calme débute un mois avant la publication des résultats et se termine le jour de la publication des résultats.

EVS apprécie l'intérêt que ses actionnaires portent à la société, et est convaincue que cette politique permet à la société de bien équilibrer les besoins liés à l'activité tout en communiquant avec les nouveaux et potentiels investisseurs de la société.

ACTION EVS SUR 10 ANS

	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Nombre de titres émis (moyen)	14 327 024	13 636 540	13 625 000	13 625 000	13 625 000	13 625 000	13 625 000	13 625 000	13 625 000	13 625 000
Nombre de titres émis (31/12)	14 327 024	14 327 024	13 625 000	13 625 000	13 625 000	13 625 000	13 625 000	13 625 000	13 625 000	13 625 000
Nombre moyen d'actions, hormis les actions propres	14 016 921	13 531 196	13 514 301	13 501 815	13 490 812	13 513 053	13 480 715	13 449 081	13 465 244	13 511 048
Free float moyen	87,2%	93,9%	93,9%	93,5%	93,5%	93,5%	93,5%	93,5%	88,5%	82,8%
Volume annuel échangé ⁽¹⁾	8 364 031	11 730 794	8 017 152	10 191 122	11 809 385	17 242 611	14 884 293	8 758 751	16 614 717	13 166 859
Volume moyen quotidien ⁽¹⁾	32 800	45 645	31 195	39 654	46 130	66 574	58 600	34 348	63 904	51 034
Volume moyen quotidien (EUR) ⁽¹⁾	706 515	1 053 033	1 040 358	1 228 090	1 326 711	2 459 901	2 888 959	1 383 196	2 726 774	2 154 676
Vélocité standard ⁽²⁾	58,4%	86,0%	58,8%	74,8%	86,7%	126,6%	109,2%	64,3%	121,9%	96,6%
Vélocité ajustée ⁽³⁾ - FF moyen	66,9%	91,6%	62,7%	80,0%	92,7%	135,3%	116,8%	68,8%	137,8%	116,8%
Cours moyen annuel (EUR)	21,54	23,07	33,35	30,97	28,76	36,95	49,30	40,27	42,67	42,22
Cours de clôture (EUR)	21,75	23,20	29,71	33,20	29,00	29,89	46,99	44,40	39,49	47,90
Cours le plus haut	23,70	33,15	38,75	36,50	36,40	47,97	57,19	46,00	48,30	49,49
Cours le plus bas	19,58	15,44	26,75	24,89	21,06	23,52	39,88	34,97	34,10	31,97
Capitalisation boursière (moyenne, EUR millions)	308,6	314,6	454,4	422,0	391,9	503,4	671,7	548,7	581,4	575,2
Capitalisation boursière (au 31/12, EUR millions)	311,6	332,4	404,8	452,4	395,1	407,3	640,2	605,0	538,1	652,6
Dividende brut (EUR)	0,50	1,00	1,00	1,30	1,00	2,00	2,16	2,64	2,36	2,64
Dividende net (EUR)	0,35	0,70	0,70	0,93	0,74	1,50	1,62	1,98	1,77	1,98
Rendement du dividende (brut sur cours moyen)	2,3%	4,3%	3,0%	4,2%	3,5%	5,4%	4,4%	6,6%	5,5%	6,3%
Rachat d'actions propres/action	0,37	0,11	0,00	0,00	0,00	0,36	0,00	0,00	0,17	0,27
BPA (reported) (EUR)	1,40	2,60	1,77	2,43	1,76	2,63	2,52	3,10	2,38	2,82
Ratio de pay out (brut sur BPA de base)	35,7%	38,5%	56,5%	53,5%	56,8%	76,0%	85,7%	85,2%	99,2%	93,6%
Ratio Cours /Bénéfice (moyen sur BPA de base) ⁽⁴⁾	15,4	8,9	18,8	12,7	16,3	14,0	19,6	13,0	17,9	15,0

⁽¹⁾ Source : volumes selon NYSE-Euronext jusque 2008; à partir de 2009, la source est Fidessa, qui inclut également les échanges réalisés sur les plateformes alternatives

⁽²⁾ La vélocité standard correspond au volume annuel de titres échangés exprimé en pourcentage du nombre de titres émis par la société.

⁽³⁾ La vélocité ajustée correspond au volume annuel de titres échangés exprimé en % du flottant moyen.

⁽⁴⁾ Le ratio cours/bénéfice divise le cours de bourse moyen de l'année par le bénéfice net courant de la même année.



CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS – IFRS (EUR MILLIONS)	2019	2018	2017
Chiffre d'affaires	103,4	116,1	118,8
Résultat d'exploitation – EBIT ⁽¹⁾	23,0	28,1	34,9
Résultat net (part du groupe)	19,6	35,2	23,9
Investissements	1,4	1,3	1,7
Flux de trésorerie généré par les activités opérationnelles	22,6	33,3	27,3
Fonds propres au 31/12 (avant attribution du dividende final)	141,8	141,3	105,3
Trésorerie nette (31 décembre) ⁽²⁾	45,5	58,5	24,8
Besoin en fonds de roulement au 31/12 ⁽³⁾	48,5	40,7	42,9
Nombre de collaborateurs en ETP (31/12)	464	477	493
DONNÉES PAR ACTION (EUR)	2018	2018	2017
Nombre moyen d'actions, hormis les actions propres	14 016 921	13 531 196	13 514 301
Résultat net, part du groupe, de base ⁽⁴⁾	1,4	2,60	1,77
Dividende brut (intérimaire+final)	0,50	1,00	1,00
Fonds propres par action	10,18	9,93	7,79
RATIOS (%)	2019	2018	2017
Marge brute (%)	71,6%	71,1%	73,7%
Marge d'exploitation (%) ⁽¹⁾	22,3%	24,2%	29,4%
Rentabilité nette ⁽⁵⁾	19,0%	30,3%	20,1%
Ratio de distribution (dividende brut/résultat net)	35,7%	38,5%	56,5%
Rendement de dividende (dividende brut/cours de bourse moyen)	2,3%	4,3%	3,0%
Rendement sur fonds propres - ROE ⁽⁶⁾	13,9%	33,4%	24,5%
Rendement sur capitaux employés - ROCE ⁽⁷⁾	27,3%	54,7%	36,3%

⁽¹⁾ L'EBIT signifie "Earnings Before Interests and Taxes" et correspond au résultat d'exploitation avant intérêts et impôts. La marge d'exploitation est l'EBIT divisé par le chiffre d'affaires.

⁽²⁾ La trésorerie nette est égale à la trésorerie et équivalents de trésorerie moins les dettes financières et autres dettes à long terme et leur partie échéant dans l'année ly compris leur part à court terme et y compris la dette de leasing IFRS16.

⁽³⁾ Le besoin en fond de roulement est égal aux stocks + créances commerciales - dettes commerciales

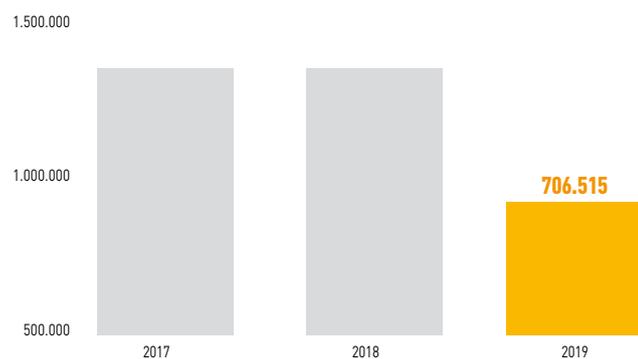
⁽⁴⁾ Calculé en utilisant le nombre moyen d'actions sur l'année hormis les actions propres et sans inclure les warrants.

⁽⁵⁾ La rentabilité nette est égale au résultat net (part du groupe) divisé par le chiffre d'affaires.

⁽⁶⁾ Ce rendement résulte de la division du résultat net (part du groupe) par les fonds propres de début d'exercice.

⁽⁷⁾ Résultat net (part du groupe) / (goodwill, immobilisations incorporelles, corporelles et inventaires)

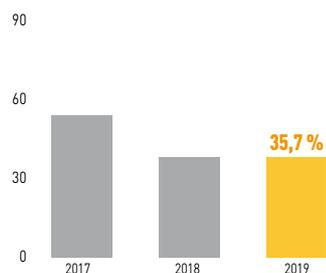
LIQUIDITÉ – VOLUME MOYEN QUOTIDIEN ÉCHANGÉ EN BOURSE (EUR)



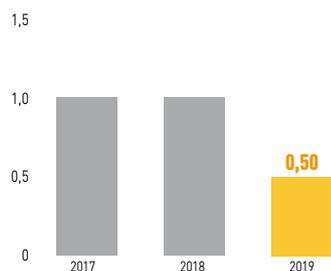
COURS DE BOURSE ET VOLUME



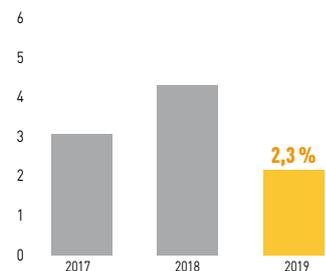
RATIO DE DISTRIBUTION (% DU RÉSULTAT NET)



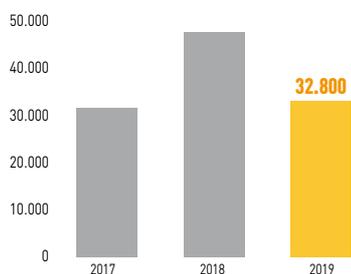
DIVIDENDE BRUT PAR ACTION (EUR)



RENDEMENT DE DIVIDENDE (%)



LIQUIDITÉ - VOLUME MOYEN QUOTIDIEN ÉCHANGÉ EN BOURSE (NOMBRE DE TITRES)



Calendrier des actionnaires

14 mai 2020

rapport d'activités du premier trimestre de 2020

19 mai 2020

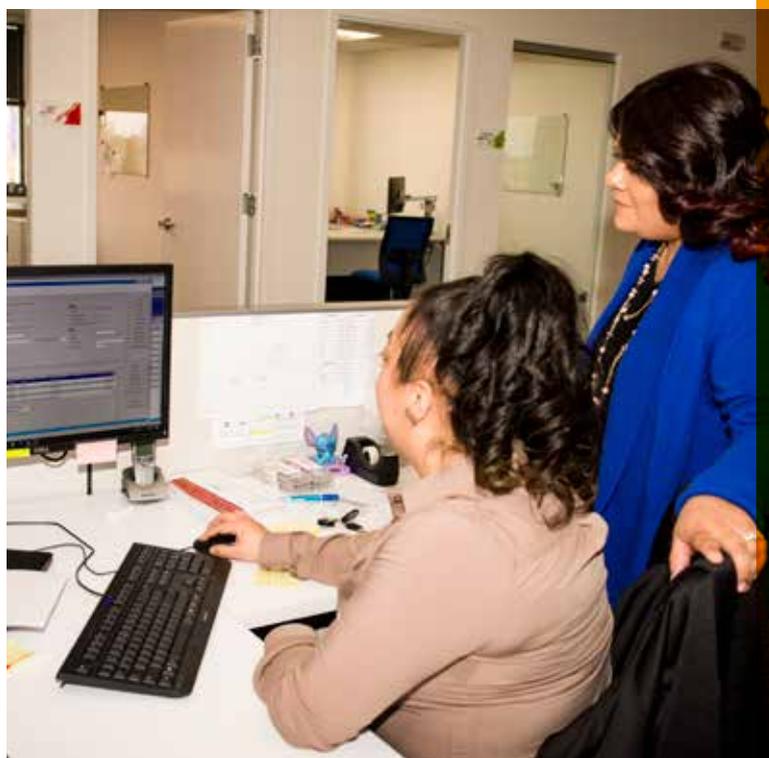
Assemblée Générale Ordinaire

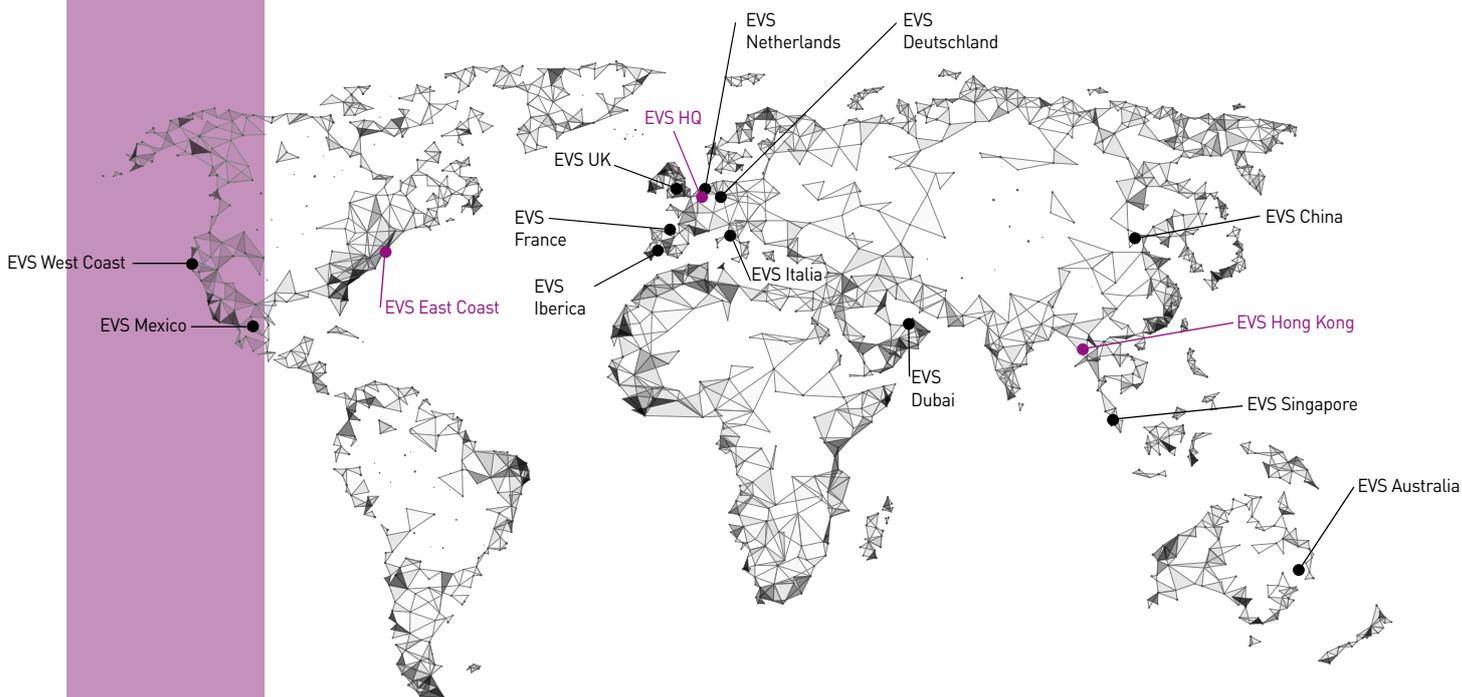
27 août 2020

résultats du premier semestre de 2020

19 novembre 2020

rapport d'activités du troisième trimestre de 2020





BUREAUX PRINCIPAUX D'EVS

EVS HEADQUARTERS

Liege Science Park
13 rue Bois St-Jean
4102 Seraing
Belgium
Mail: info@evs.com
Sales: sales@evs.com
Support: support@evs.com
Investor relations:
corpcom@evs.com
Phone: +32 4 361 70 00
Fax: +32 4 361 70 99

EVS USA - EAST COAST

700 US 46 East
Floor 3
NJ 07004 Fairfield
Mail: info.usa@evs.com
Phone: +1 973 575 7811
Fax: +1 973 575 7812

EVS HONG KONG

Room A, 35/F, Lee & Man
Commercial Center
169 Electric Road, North Point
Hong Kong
Mail: info.hk@evs.com
Phone: +852 2914 2501
Fax: +852 2914 2505

Contact

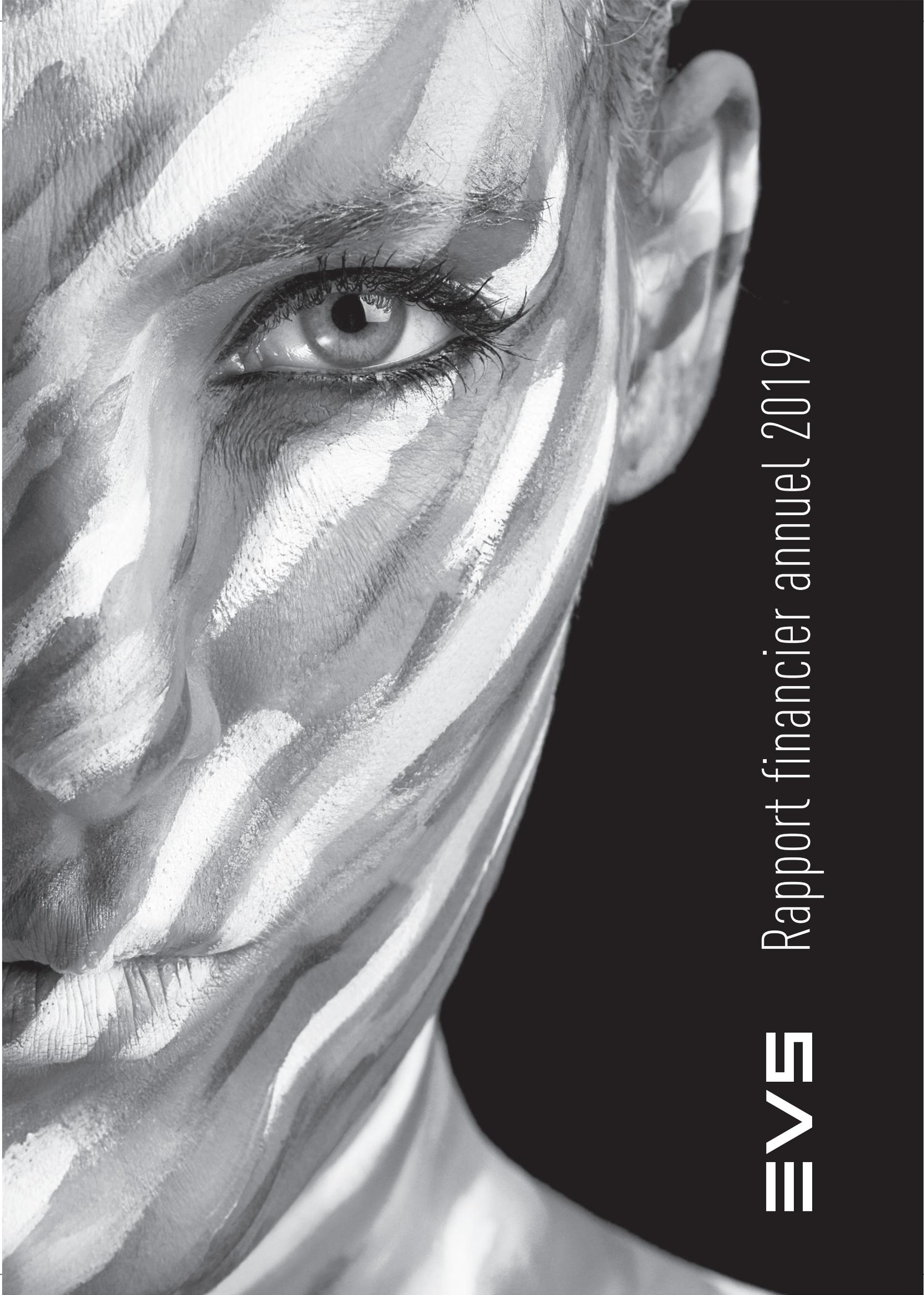
YVAN ABSIL,
DIRECTEUR FINANCIER

EVS Broadcast Equipment SA
+32 4 361 70 00

corpcom@evs.com



English version available on request.
Le Rapport Annuel (rapport de gestion, comptes et notes)
est disponible sur le site internet d'EVS (www.evs.com).
Une version imprimée peut être obtenue sur demande.



VS Rapport financier annuel 2019

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE GESTION	4
RAPPORT FINANCIER	4
1. CHIFFRES-CLÉS CONSOLIDÉS – IFRS (EUR MILLIONS)	4
2. FAITS MARQUANTS	4
3. STRATÉGIE ET MOTEURS DE CROISSANCE À LONG TERME	4
4. CHIFFRE D'AFFAIRES	5
5. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	6
6. EMPLOI	6
7. RÉSULTATS	6
7.1. Chiffres-clés 2019	6
7.2. Commentaires sur les résultats	6
7.3. Données par action (EUR)	7
8. BILAN, CASH-FLOWS, ACTIONS PROPRES ET INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL	7
9. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	7
10. GESTION DES RISQUES	7
11. INVESTISSEMENTS	7
12. CAPITAL ET SUCCURSALES	8
13. PERSPECTIVES 2020	8
14. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	9
15. PROPOSITIONS DU CONSEIL AUX ACTIONNAIRES	9
DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	10
1. CHARTE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	10
2. CONSEIL D'ADMINISTRATION	10
3. COMITÉS SPÉCIALISÉS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	10
3.1. Comité d'Audit	10
3.2. Comité des Rémunérations	11
3.3. Comité Stratégique	11
4. GESTION JOURNALIÈRE	12
4.1. Comité Exécutif	12
4.2. Gestion opérationnelle des filiales	12
5. CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ	13
5.1. Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques	13
5.2. Audit externe	13
6. ACTIONNARIAT (AU 31 DÉCEMBRE 2019)	13
7. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES	14
8. DIVIDENDES ET POLITIQUE D'AFFECTATION DU RÉSULTAT	14
9. RESPECT DU CODE BELGE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	14
RAPPORT DE RÉMUNÉRATIONS	15
1. LES ADMINISTRATEURS	15
1.1. Politique de rémunération	15
1.2. Rémunération en 2019	15
2. LE CEO ET LES AUTRES MEMBRES DU MANAGEMENT EXÉCUTIF	16
2.1. Politique de rémunération	16
2.2. Rémunérations perçues en 2019	17
3. PROCÉDURES DE CONFLITS D'INTÉRÊTS	17
RISQUES ET INCERTITUDES	18
1. RISQUES PRIMAIRES	18
2. RISQUES SECONDAIRES	18
DÉCLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES	20
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	21
COMPTES CONSOLIDÉS	
COMPTÉ DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ	21
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE (BILAN)	22
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ	23
ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES	24
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS IFRS	25
1. INFORMATIONS RELATIVES À L'ENTREPRISE	25
1.1. Identification	25
1.2. Consultation des documents sociaux	25
1.3. Objet social	25
2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES IFRS	25
2.1. Principes de préparation des états financiers	25
2.2. Conformité aux normes comptables	25
2.3. Nouvelles normes, interprétations et amendements	25
2.4. Résumé des changements dans les principes comptables	27
2.5. Principes de consolidation	27

2.6.	Filiales	27
2.7.	Participations dans les coentreprises et dans les entreprises associées	27
2.8.	Résumé des jugements et estimations significatifs	27
2.9.	Conversion des monnaies étrangères	28
2.10.	Regroupements d'entreprises et goodwill	28
2.11.	Immobilisations incorporelles	29
2.12.	Immobilisations corporelles	29
2.13.	Actifs non courants destinés à la vente	29
2.14.	Stocks	29
2.15.	Créances commerciales et autres créances	29
2.16.	Autres actifs courants et non-courants	30
2.17.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	30
2.18.	Actions propres	30
2.19.	Intérêts de tiers	30
2.20.	Prêts et emprunts portant intérêts	30
2.21.	Provisions	30
2.22.	Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi	30
2.23.	Paiement fondé sur des actions	30
2.24.	Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	31
2.25.	Contrat de location (EVS comme bailleur)	31
2.26.	Subventions publiques	31
2.27.	Contrats de location (EVS comme locataire)	31
2.28.	Frais de recherche et de développement	32
2.29.	Coûts d'emprunt	32
2.30.	Impôts sur le résultat	33
2.31.	Instruments financiers dérivés	33
2.32.	Dividendes	33
2.33.	Engagements résultant de garanties techniques attachées à des ventes ou à des prestations déjà effectuées	33
2.34.	Résultats par action	33
3.	INFORMATION SECTORIELLE	34
3.1.	Généralités	34
3.2.	Informations complémentaires	34
4.	ENTREPRISES CONSOLIDÉES, MISES EN ÉQUIVALENCE, COENTREPRISES ET BUREAUX DE REPRÉSENTATION	35
5.	PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES ET LES ENTREPRISES ASSOCIÉES	36
5.1.	Participations dans les entreprises associées	36
6.	PRODUITS ET CHARGES	37
6.1.	Utilisation de mesures financières non définies par les normes comptables	37
6.2.	Marge brute	37
6.3.	Frais de recherche et de développement	37
6.4.	Complément d'information sur les charges d'exploitation par nature	37
6.5.	Produits/(charges) financiers	40
6.6.	Autres produits et charges opérationnels	40
7.	IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	40
7.1.	Charges d'impôts sur le résultat	40
7.2.	Réconciliation de la charge d'impôts	41
7.3.	Impôts différés au bilan	41
8.	RÉSULTAT PAR ACTION	41
9.	DIVIDENDES PAYÉS ET PROPOSÉS	42
10.	GOODWILL	42
10.1.	SVS	42
11.	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	43
12.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (TERRAINS, CONSTRUCTIONS ET AUTRES IMMOBILISATIONS)	44
13.	ACTIFS FINANCIERS À LONG TERME	45
14.	STOCKS	46
15.	CRÉANCES COMMERCIALES ET AUTRES CRÉANCES	46
15.1.	Créances liées aux contrats de location-financement	47
15.2.	Commandes en cours	47
16.	AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	47
17.	TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	48
18.	ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À LA VENTE	48
19.	CAPITAUX PROPRES	48
19.1.	Évolution du capital social	48
19.2.	Capital social et actions propres	48
19.3.	Capital autorisé	49
19.4.	Plan d'intéressement du personnel	49
19.5.	Actions propres	50
19.6.	Réserves	51
19.7.	Écarts de conversion	51
20.	EMPRUNTS	51
20.1.	Lignes de crédit	51
20.2.	Emprunts bancaires liés aux bâtiments	51
20.3.	Autres dettes à long terme	52
20.4.	Passifs découlant d'activités de financement	52
21.	PROVISIONS	52
22.	DETTES COMMERCIALES ET AUTRES DETTES	53
23.	ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS	53
23.1.	Engagements sur contrats de leasing opérationnel	53
23.2.	Engagements résultant de garanties techniques attachées aux ventes	53
23.3.	Garanties bancaires	53

23.4.	Garanties contractuelles	53
23.5.	Garanties réelles	53
23.6.	Autres garanties et éventualités	53
24.	INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES	54
24.1.	Filiales	54
24.2.	Dirigeants	54
25.	COMMISSAIRE	54
26.	POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS	54
27.	INSTRUMENTS FINANCIERS	54
27.1.	Justes valeurs des instruments financiers	54
27.2.	Risque de change	54
27.3.	Risque de crédit	55
28.	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	55

RAPPORT DU COMMISSAIRE **56**

COMPTES STATUTAIRES SELON LES NORMES COMPTABLES BELGES **60**

RAPPORT DE GESTION STATUTAIRE	60
COMPTE DE RÉSULTATS STATUTAIRE SELON LES NORMES BELGES	61
BILAN STATUTAIRE SELON LES NORMES BELGES	62
ANNEXE AUX COMPTES STATUTAIRES	64

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT FINANCIER

1. CHIFFRES-CLÉS CONSOLIDÉS – IFRS (EUR MILLIONS)

	2019	2018	2017	2019/2018
Chiffre d'affaires	103,4	116,1	118,8	-10,9%
Marge brute %	71,6%	71,1%	73,7%	-
Résultat d'exploitation - EBIT	23,0	28,1	34,9	-17,9%
Marge d'exploitation (EBIT) %	22,3%	24,2%	29,4%	-
Impôts sur le résultat	-3,3	7,1	-9,6	-147,1%
Bénéfice net, part du groupe	19,6	35,2	23,9	-44,2%
Rentabilité nette (%)	19,0%	30,3%	20,1%	-

2. FAITS MARQUANTS

2019 a été une année particulière pour EVS : la rentabilité est restée solide malgré la baisse du chiffre d'affaires dans un environnement d'affaires qui reste difficile, notamment en raison d'une forte volatilité. L'année a également été marquée par l'arrivée d'un nouveau CEO début septembre.

Nous avons clôturé l'exercice sur un bon second semestre et un carnet de commandes robuste pour commencer l'année 2020, même si la transition au UHD (4K) est plus lente que prévu. EVS a remporté plusieurs références-clés, dont un gros contrat avec Game Creek, une importante société de production basée aux États-Unis qui a réalisé des investissements significatifs dans nos nouveaux produits XT-Via et Multicam 16 afin d'étendre ses capacités HDR. En APAC, une ligue de football veut utiliser la « solution de production unifiée basée sur X-One » d'EVS pour réaliser l'ensemble du contenu lié aux divisions inférieures.

En matière de performances financières, EVS a conservé une rentabilité solide malgré la baisse du chiffre d'affaires : la marge brute s'est maintenue au-dessus de 71%. Les initiatives de contrôle des coûts ont permis à EVS de réduire ses charges d'exploitation de plus de 5% par rapport à l'année précédente.

Pour 2020, nous prévoyons une année difficile avec un cœur d'activité sous pression compte tenu des éléments suivants :

- l'absence d'amélioration structurelle majeure dans le secteur,
- le ralentissement du marché en APAC,
- des incertitudes conjoncturelles dans l'industrie de production de contenu (en particulier le sport et les autres événements en direct) dans le contexte de l'épidémie de coronavirus,
- le report en 2021 d'événements majeurs prévus cet été.

2020 sera aussi marquée par le début de la mise en œuvre des plans révisés et améliorés élaborés dans le cadre du projet PLAYForward, qui devraient avoir un impact financier dès 2021.

Les efforts de gestion des coûts entrepris en 2019 seront poursuivis en 2020.

Notre carnet de commandes solide de EUR 33,4 millions (y compris les locations liées aux grands événements) ne cache pas le ralentissement de l'activité, les clients maintenant eux aussi leurs efforts de réduction des coûts. Compte tenu de la transformation d'une part croissante de notre chiffre d'affaires d'un modèle CAPEX (achat d'équipement) en flux de revenus récurrents sur plusieurs années, EVS prévoyait un chiffre d'affaires compris entre 100 et 120 millions pour 2020.

En raison de la propagation de l'épidémie de coronavirus postérieure à leur élaboration, les objectifs initiaux faisant état d'un chiffre d'affaires compris entre EUR 100 millions et EUR 120 millions en 2020 ne seront pas réalisés.

À ce stade et compte tenu de la dynamique et de la durée de cette crise ainsi que des incertitudes qu'elle suscite, EVS a décidé de ne pas publier de prévisions de chiffre d'affaires pour l'année 2020.

Compte tenu de ces circonstances, les charges d'exploitation resteront étroitement surveillées et EVS prévoit une légère baisse de ces coûts en 2019.

3. STRATÉGIE ET MOTEURS DE CROISSANCE À LONG TERME

EVS se concentre sur la fourniture de « solutions de direct » standards avec des flux de travail personnalisés basés sur des solutions modernes, bénéficiant des dernières technologies (IP, AI, virtualisation, Micro-services, Open API, Cloud).

EVS veut s'adresser à une clientèle plus large grâce à :

- un renforcement des solutions convergentes, en profitant de la position acquise dans les sports pour étendre ses services à l'actualité et au divertissement,
- une poursuite du développement de solutions destinées à des clients plus petits grâce à des solutions à plusieurs niveaux de tarification,
- un meilleur support des partenaires des chaînes afin de s'adresser à de nouveaux clients de plus petite taille.

Enfin, au travers de partenariats et acquisitions stratégiques, EVS entend progressivement étoffer son portefeuille de produits afin d'accroître son empreinte à la fois chez les clients existants et nouveaux dans plusieurs segments.

EVS veut également profiter de SW pour proposer de nouveaux modèles économiques flexibles qui faciliteront la transition d'un modèle CAPEX (investissement unique) à un modèle OPEX (revenus récurrents), ce qui préservera les revenus à moyen terme en évitant les sacrifices sur les prix destinés à favoriser les investissements.

4. CHIFFRE D'AFFAIRES

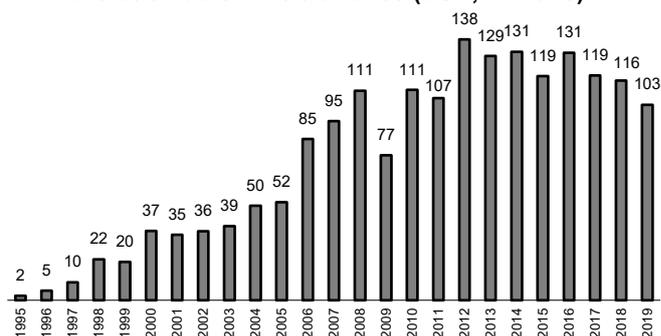
EVS a réalisé un chiffre d'affaires de EUR 103,4 millions en 2019, en baisse de 10,9% par rapport à 2018 (-2,3% à taux de change constant et hors locations liées aux grands événements). Les ventes de solutions pour cars de régie ont augmenté de 2,4% à EUR 55,9 millions et représentent ainsi 54,0% des ventes totales du groupe sur l'exercice 2019. Les ventes « Studio et autres » ont diminué de 4,0% durant l'exercice 2019, à EUR 46,2 millions, soit 44,7% des ventes totales. Les locations liées aux grands événements ont atteint EUR 1,4 million en 2019 (principalement liées à la Coupe du monde de rugby au Japon et à la Coupe du monde de football féminin en France), contre EUR 13,4 millions en 2018. Elles ont pris à leur compte 1,3% du chiffre d'affaires total en 2019.

En 2019, le chiffre d'affaires réalisé en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique (« EMEA ») hors locations liées aux grands événements s'est élevé à EUR 47,7 millions (+2.7% par rapport à 2018). La région s'adjuge ainsi 46,2% des ventes du groupe.

Les ventes (hors locations liées aux grands événements) en Amérique (« NALA ») ont atteint EUR 35,4 millions (36,9% à taux de change constant).

Dans la région Asie-Pacifique (« APAC »), les ventes (hors locations liées aux grands événements) se sont élevées à EUR 18,9 millions (-40,3% à taux de change constant).

Évolution du chiffre d'affaires (EUR, millions)



Ventes par région (EUR millions)

	2019	2018	Répartition 2018	2019/2018
Europe, Moyen-Orient, Afrique (EMEA)	47,7	46,5	46,2%	+2,7%
Amérique (NALA)	35,4	24,6	34,3%	+44,0%
à taux de change constant	33,7	24,6	-	+36,9%
Asie-Pacifique (APAC)	18,9	31,6	18,2%	-40,3%
Locations liées aux grands événements	1,4	13,4	1,3%	-89,9%
TOTAL	103,4	116,1	100%	-10,9%

5. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les dépenses en Recherche et Développement (« R&D ») ont atteint EUR 22,6 millions en 2019, en baisse de 11,1% par rapport à 2018. Ces dépenses représentent 21,9% du chiffre d'affaires. Conformément aux règles comptables du groupe (belges et IFRS), ces dépenses sont entièrement prises en charge sur l'exercice. Fin 2019, le département R&D comptait 237 employés sur cinq sites en Europe. La forte intégration verticale du groupe entre les activités de ventes/support au niveau local et la R&D permet une adaptation rapide des produits aux besoins des clients en évolution permanente. La priorité d'EVS en termes de R&D est la poursuite du développement de solutions de production efficaces basées sur des plateformes de production modulaires intégrées qui offrent aux réalisateurs encore plus de flexibilité et de qualité lors de la production et la diffusion du contenu aux téléspectateurs.

Depuis le quatrième trimestre 2010, EVS bénéficie d'une dispense au précompte professionnel attribuée depuis 2006 par le gouvernement belge aux entreprises payant ou attribuant des rémunérations à des chercheurs engagés dans des programmes de recherche et de développement selon certains critères prévu par l'article 273 du Code belge des impôts sur le revenu (« crédit d'impôts R&D »). Depuis 2011, ce montant vient en déduction des charges de R&D dans la présentation des comptes.

Depuis 2015, EVS bénéficie également de réductions d'impôts sur les revenus liés à la R&D en France. Ce montant vient également en déduction des dépenses de R&D. Depuis 2015, EVS fait par ailleurs usage de la déduction pour investissements (« DPI ») pour une partie de ses investissements en recherche et développement conformément aux articles 68 à 77 du Code belge des impôts sur le revenu. L'avantage fiscal que cette mesure procure est comptabilisé dans les impôts sur le résultat. Pour plus d'informations sur les frais de recherche et développement, voir aussi l'annexe 6.3.

Enfin, EVS bénéficie du régime « Innovation Box » depuis le deuxième semestre 2016 en Belgique. Ce régime permet aux sociétés belges de bénéficier de déductions sur les profits générés par des revenus de l'innovation.

6. EMPLOI

Répartition du personnel par département (en équivalents temps plein) :

	Services Corporate	Recherche & Développement	Ventes & Marketing	Production & Opérations	Total
31 déc. 2017	58	258	59	118	493
31 déc. 2018	53	253	58	113	477
31 déc. 2019	59	237	58	110	464

Au 31 décembre 2019, EVS occupait un total de 464 personnes (équivalents temps plein, dont cinq membres du personnel de direction), soit une diminution de 2,7% par rapport à la fin de l'exercice 2018. Le coût total des rémunérations s'élève à EUR 39,3 millions en 2019, contre EUR 37,0 millions en 2018. En 2019, la société a occupé en moyenne 465 personnes, en baisse de 6,25% par rapport à 2018 (496).

7. RÉSULTATS

7.1. Chiffres-clés 2019

IFRS - EUR millions, sauf bénéfice par action, exprimé en EUR	1S19 Revu	2S19 Non audité	2019 Audité
Chiffre d'affaires	41,0	62,4	103,4
Marge brute	28,6	45,5	74,1
Marge brute %	69,7%	72,9%	71,6%
Bénéfice d'exploitation - EBIT	3,4	19,6	23,0
Marge d'exploitation – EBIT %	8,3%	31,4%	22,3%
Bénéfice net – part du groupe	3,7	15,9	19,6
Bénéfice net de base par action	0,26	1,14	1,40

7.2. Commentaires sur les résultats

La marge brute consolidée est ressortie en 71,6% en 2019, contre 71,1% en 2018, en raison d'un mix produits plus favorable. Les charges d'exploitation se sont allégées de 5,3% grâce à une gestion stricte des coûts et une gestion attentive du recrutement. La marge d'exploitation (EBIT/CA) a atteint 22,3% en 2019. Les charges d'impôts se sont élevées à EUR 3,3 millions en 2019, pour un taux d'imposition effectif de 15%, principalement en raison du régime belge de déduction pour revenus d'innovation (les comptes 2018 incluaient une déduction fiscale unique de 6,6 millions EUR liée au 2S16 et à 2017) et d'autres incitants fiscaux en faveur du R&D.

Le bénéfice net du groupe a totalisé EUR 19,6 millions en 2019, contre EUR 35,2 millions en 2018. Le bénéfice net de base par action a atteint EUR 1,40 en 2019, contre EUR 2,60 en 2018.

7.3. Données par action (EUR)

	2019	2018	2017	2019/2018
Nombre moyen d'actions souscrites sur la période, hormis les actions propres	14.016.921	13.531.196	13.514.301	+3,6%
Résultat net de base, part du groupe	1,40	2,60	1,77	-46,2%

8. BILAN, CASH-FLOWS, ACTIONS PROPRES ET INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL

Fin 2019, les fonds propres représentaient 77,4% du total de bilan. Les stocks s'élevaient à EUR 16,8 millions. Les terrains et constructions comprennent principalement le nouveau siège social à Liège. Les amortissements du bâtiment s'élèvent à environ EUR 2 millions sur base annuelle. Les dettes incluent EUR 12,8 millions d'emprunts bancaires (y compris les emprunts long terme et leur partie court terme), principalement liés au nouveau siège (EUR 4,0 millions) et aux dettes de location consécutives à l'adoption de la norme comptable IFRS 16 (EUR 8,4 millions). La société a commencé à rembourser ces emprunts en 2015, à concurrence d'annuités d'environ EUR 5,2 millions.

Le flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles atteint EUR 18,5 millions en 2019. Au 31 décembre 2019, le bilan du groupe laissait apparaître EUR 59,0 millions de trésorerie et équivalents de trésorerie. C'est une baisse par rapport à fin 2018. Elle s'explique par les flux de trésorerie négatifs générés par les activités de financement et plus particulièrement les rachats d'actions propres (EUR 5,2 millions), qui ont dépassé les flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles.

Fin 2019, le capital était représenté par 14.327.024 actions, dont 400.180 actions détenues par la société (à un coût historique moyen de EUR 24,81).

En 2019, la société a racheté 262.952 actions sur le marché boursier (dans le cadre d'un programme de rachat d'actions propres lancé le 25 octobre 2018). Aucune action n'a été utilisée afin de satisfaire l'exercice des warrants par les employés. 14.496 actions ont été allouées aux membres du personnel dans le cadre du programme de participation bénéficiaire. En effet, comme les années précédentes et dans le cadre de la loi du 22 mai 2001, l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2019 a décidé d'octroyer un avantage exceptionnel aux membres de son personnel par le biais du programme de participation bénéficiaire, équivalent à l'octroi d'actions de la société à concurrence de EUR 0,4 million.

Il n'y a pas eu d'attribution de warrants en 2019. En outre, aucun des warrants attribués les années précédentes n'a été exercé, et 44.501 warrants ont été annulés. Au 31 décembre 2019, 138.999 warrants étaient en circulation pour un prix d'exercice moyen de EUR 28,90 et une échéance moyenne de décembre 2022. Cependant, aucun de ces warrants n'était exerçable et « in the money » (c'est-à-dire que le cours d'exercice était inférieur au cours de bourse au 31/12) au 31 décembre 2019. Les 138.999 warrants existants représentent un effet dilutif théorique potentiel de 0,96% sur le capital. Ils sont largement couverts par les 400.180 actions propres détenues par la société.

9. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31 décembre 2019, EUR 1,3 million de provisions couvraient raisonnablement des garanties techniques.

10. GESTION DES RISQUES

EVS est exposée à de nombreux risques exogènes et endogènes détaillés dans les annexes du rapport financier annuel et au point 5.1 de la Déclaration de Gouvernance. La Direction, le Comité d'Audit et le Conseil d'Administration procèdent à une analyse régulière des risques de la société et prennent des mesures pour en minimiser ou neutraliser les effets potentiellement négatifs.

Les instruments financiers utilisés par la société sont identifiés au niveau du bilan et comptabilisés à leur juste valeur.

De plus amples informations sur l'utilisation des instruments financiers par la société, les objectifs et politiques de la société en matière de gestion des risques financiers et les risques auxquels la société est exposée figurent dans la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise (point 5.1) et au chapitre Risques et Incertitudes. Le risque de change est traité séparément dans l'annexe 27.2.

11. INVESTISSEMENTS

L'activité d'EVS ne nécessite pas d'investissements importants en matériel. La politique du groupe consiste à détenir ses propres installations en Belgique et à les financer partiellement sur fonds propres et partiellement à l'aide d'emprunts bancaires à long terme. Les terrains et constructions avaient une valeur comptable nette de EUR 49,4 millions au 31 décembre 2019 (y compris les actifs au titre du droit d'utilisation à la suite de l'adoption de la norme comptable IFRS 16). Il n'y avait plus d'actifs détenus en vue de la vente.

12. CAPITAL ET SUCCURSALES

EVS Broadcast Equipment SA dispose d'un capital de EUR 8.772.323, représenté par quatorze millions trois cent vingt-sept mille et vingt-quatre actions (14.327.024) sans désignation de valeur nominale.

13. PERSPECTIVES 2020

EVS modifiera la structure de communication de son chiffre d'affaires à partir de 2020. La société abandonnera la distinction « Cars de régie/Studios » au profit d'une distinction « LAB » (Live Audience Business) / « LSP » (Live Service Providers) tout en maintenant le pilier « Locations liées aux grands événements » afin d'isoler les revenus annuels liés au calendrier des grands événements sportifs.

En raison de l'importance croissante de la production à distance et des solutions convergentes entre sport, informations et divertissement, les fonctions de production ne sont plus nécessairement liées à un environnement mobile (cars de régie) ou fixe (studios et autres). La variété d'utilisation et les fonctions de production des produits et solutions EVS justifient qu'ils soient davantage liés au profil du client qu'à l'endroit où ils sont effectivement déployés.

Par conséquent, EVS ventilerait désormais son chiffre d'affaires selon les piliers suivants :

- LAB – « Live Audience Business » regroupera les clients qui utilisent des produits et solutions EVS pour créer du contenu pour leur propre public. Les clients LAB exigent des solutions plus que des produits individuels, en particulier quand ils renouvellent leur infrastructure pour faire face à la transformation du secteur. Ils opèrent généralement sur des sites fixes qui exigent une grande élasticité et une allocation dynamique des ressources. Les solutions LAB se caractérisent généralement par des cycles de vente plus longs que les solutions LSP.
- LSP – « Live Service Providers » regroupe les clients qui achètent des produits et solutions EVS pour servir des clients « LAB ». Les clients LSP sont des « prestataires de services » qui privilégient les produits aux solutions pour soutenir leur offre de locations et de services – fixes ou mobiles – pour différents acteurs LAB, éventuellement à différents moments de la journée.
- Locations liées aux grands événements – Les informations relatives aux revenus générés par les « locations liées aux grands événements » sont conservées pour souligner leur caractère non annuel.

Cette nouvelle ventilation du chiffre d'affaires doit contribuer à une meilleure compréhension des différentes dynamiques commerciales et permettre de mieux interpréter l'évolution d'EVS sur ces marchés.

Orientation financière

Nous n'attendons d'accélération majeure de la transition au UHD ni pour LAB, ni pour LSP.

Les LSP poursuivent la transition de l'infrastructure au UHD à un rythme plus faible qu'anticipé initialement et nous n'attendons pas de mise à niveau majeure à la veille des grands événements sportifs de cet été.

Les clients LAB poursuivent la transformation qu'ils ont mise en œuvre pour faire face à la disruption qui frappe l'industrie des médias en privilégiant des solutions plus larges et plus flexibles et en exigeant davantage de support. Alors qu'EVS continue à profiter de cette évolution en offrant des solutions plus larges, nous n'anticipons pas d'augmentation majeure du chiffre d'affaires dans ce segment du marché puisque les clients maintiennent leurs efforts de réduction des coûts.

La pandémie de covid-19 affecte nos trois piliers :

- Les événements sportifs majeurs de cet été ont été reportés à 2021, ce qui devrait différer les revenus d'EVS liés à ces événements de 2020 à 2021. EVS avait annoncé cette année que son carnet de commandes au 31 décembre 2019 incluait EUR 12,3 millions de commandes pour des locations liées à de grands événements, à comptabiliser en 2020. Il faut noter que ces événements sont différés, et non annulés. Les développements de produits qui avaient déjà été effectués devraient pouvoir être réutilisés et les revenus prévus seront en principe enregistrés en 2021 au lieu de 2020.
- En raison de l'annulation et du report de plusieurs événements en direct (sport, concerts, spectacles de divertissement), plusieurs clients LSP ont déjà réduit leur niveau d'activité, et leur priorité est de maintenir leur personnel prêt pour la reprise. La plupart ont reporté à une date ultérieure leurs dépenses liées à l'achat de nouveaux équipements.
- Certains de nos clients LAB sont également en difficulté. De nombreux stades, universités et collèges ne sont plus autorisés à organiser d'événements en direct sur leur site. Du côté positif, de nombreux centres de diffusion liés à l'actualité enregistrent actuellement des pics d'audience, ce qui se traduit par des commandes constantes de certaines de nos solutions.
- Compte tenu de la future concurrence potentielle entre différents événements en direct une fois que les mesures de confinement seront relâchées, il est possible que les clients LAB et LSP se voient contraints d'acquérir davantage d'équipements.

Le carnet de commandes (à comptabiliser dans le chiffre d'affaires en 2020) s'élève à EUR 21,1 millions au 31 décembre 2019, ce qui représente une hausse de 18,3% (hors locations liées aux grands événements) par rapport à la même date l'an dernier

(31 décembre). Outre ce carnet de commandes à facturer en 2020, EVS a déjà 44,4 millions de commandes à facturer pour 2021 et au-delà.

Nous avons l'intention d'accroître nos revenus récurrents en transférant certaines de nos ventes « CAPEX » en revenus récurrents à long terme.

Compte tenu de la dynamique présentée ci-dessus et des incertitudes quant à l'issue de la crise et sa durée, EVS a décidé de ne pas publier de prévisions de chiffre d'affaires pour l'année 2020.

Les charges d'exploitation resteront étroitement surveillées et EVS prévoit une légère baisse de ces coûts en 2019.

Étant donné l'imprévisibilité de l'impact potentiel de l'épidémie COVID-19 sur les perspectives de 2020, la direction a élaboré différents scénarios de recettes et de dépenses pour les 12 prochains mois, y compris les impacts potentiels sur sa liquidité. Grâce à sa forte position de trésorerie nette, soutenue par un niveau élevé de liquidités, combiné à un faible niveau d'endettement, ces scénarios ne remettent pas en question la capacité de l'entreprise à poursuivre ses activités

14. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

La société a continué à acquérir des actions EVS en 2020 dans le cadre du programme de rachat d'actions lancé le 25 octobre 2018. Des mises à jour sont publiées régulièrement sur le site d'EVS.

Après la date de clôture, la société a également reçu le paiement de créances échues qui avaient été jugées irrécouvrables à la date de clôture pour un montant total de EUR 1,1 million.

Postérieur à la clôture, le déclenchement de la pandémie de coronavirus a eu un impact sur nos prévisions initiales de chiffre d'affaires et notre politique de dividende comme décrit plus haut dans le paragraphe 2 et 13.

15. PROPOSITIONS DU CONSEIL AUX ACTIONNAIRES

Comme annoncé en 2018, le Conseil d'Administration a l'intention de verser un dividende stable. Cette décision a été prise pour donner plus de clarté aux investisseurs dans l'évaluation de leur investissement dans EVS. Le dividende continuera à être payé en deux parties : un dividende intérimaire à la fin du mois de novembre et le dividende final en mai après l'approbation de l'Assemblée Générale. Le dividende devrait s'élever à EUR 1,00 pour les années 2020 et 2021, sous réserve de conditions de marché raisonnables.

En 2019 et compte tenu des conditions de marchés exceptionnelles liées à l'épidémie de coronavirus, le Conseil d'Administration a décidé d'annuler le versement du dividende brut final 2019 de EUR 0,50 par action prévu pour mai 2020.

Pour l'exercice fiscal 2019, le Conseil d'Administration proposera aux actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2020 d'approuver la distribution d'un dividende brut total de EUR 0,50 par action, qui a déjà été versé au titre de dividende intérimaire en novembre 2019.

Le Conseil propose en outre de distribuer un total d'environ 16.308 parts de la société aux employés dans le cadre de la loi relative aux participations bénéficiaires.

DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Ce chapitre du rapport annuel résume les règles et les principes de la bonne gouvernance d'entreprise mis en place par EVS, conformément au Code des Sociétés (et à la loi du 6 avril 2010), aux statuts de la société et à la Charte de Gouvernance de l'entreprise. Il s'attarde également sur les activités relatives à l'année 2019.

1. CHARTE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Le Conseil d'Administration d'EVS Broadcast Equipment a approuvé dès 2006 une Charte de Gouvernance d'Entreprise (la « Charte ») qui a été revue en 2016 (et fin 2019 avec prise d'effet en 2020 conformément au Code belge de gouvernance d'entreprise 2020). Jusqu'au 31 décembre 2019, cette Charte était basée sur le Code belge de Gouvernance d'Entreprise 2009 (le « Code 2009 »). Le Conseil d'Administration a revu cette Charte à la lumière du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 et continuera à le faire chaque fois que ce sera nécessaire. Ce document et sa mise à jour sont intégralement disponibles sur le site internet du groupe (www.evs.com).

La Charte adoptée par le Conseil d'Administration d'EVS respecte la plupart des dispositions du Code 2009. Cependant, le Conseil a estimé que certaines dérogations à ce Code 2009 se justifiaient au vu des spécificités d'EVS. La dernière section de ce chapitre analyse les différences avec le Code 2009 et explique les raisons des dérogations.

2. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés pour un mandat compris entre un et quatre ans. Au 31 décembre 2019, le Conseil se composait de sept membres. Les décisions sont prises à la majorité des votants. En cas d'égalité, la voix du président ou de son remplaçant est prépondérante. En cas de conflit d'intérêts, les personnes concernées ne prennent pas part ni aux débats ni au vote.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateur par suite de décès, démission ou autre, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Au 31 décembre 2019, Dr Pierre De Muelenaere a achevé – comme annoncé précédemment – son mandat de CEO ad interim et de Président du Conseil d'Administration. Le Conseil a décidé de nommer Philippe Mercelis comme Président ad interim jusqu'à la désignation d'un nouveau Président. La recherche est en cours avec l'aide d'un chasseur de têtes.

À la suite du départ de deux administrateurs annoncé début janvier 2020, le Conseil a décidé de ne pas procéder à leur remplacement pour l'instant. La situation sera réévaluée après la désignation d'un nouveau Président.

Plusieurs documents d'information sont remis aux membres à chaque séance du Conseil, ou avec la convocation : rapports, résultats financiers, memorandum d'investissements et autres documents liés aux sujets inscrits à l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration s'est réuni à huit reprises durant l'année 2019 et a notamment discuté des sujets suivants : revue stratégique, changements de management, recherche d'un nouveau CEO, R&D et développement de produits, suivi des filiales, gestion des liquidités, rapport intermédiaire 2019, budget 2020, examen de projets d'acquisition et de partenariat, préparation de communiqués de presse et de l'Assemblée Générale, gestion des mandats d'administrateur et évaluation du fonctionnement du Conseil.

3. COMITÉS SPÉCIALISÉS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'EVS a constitué un Comité d'Audit, un Comité des Rémunérations et un Comité Stratégique afin de procéder à l'examen de questions spécifiques et de le conseiller sur ces sujets. La prise de décision finale reste cependant une compétence collégiale du Conseil d'Administration.

3.1. Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de deux administrateurs non exécutifs et indépendants, et d'un administrateur exécutif. Ce comité est chargé des missions décrites à l'article 526bis du Code des Sociétés belge. Plus généralement, il assiste le Conseil d'Administration dans ses responsabilités en matière d'intégrité de l'information financière de la société et est notamment chargé de superviser les rapports financiers, l'audit interne, l'audit externe et les relations entre la société et ses actionnaires. Le Comité d'Audit s'est réuni trois fois en 2019, en présence, pour la plupart des points, du CFO et du Commissaire.

Vincent Werbrouck (ingénieur civil, Executive Master in Management et plus de dix ans d'expérience dans des fonctions exécutives chez Magotteaux), Yves Trouveroy (diplôme en droit et 30 ans d'expérience dans le secteur bancaire et du private-equity) et Chantal De Vrieze (diplôme en droit, et de nombreuses années d'expérience dans des fonctions exécutives, notamment au sein des groupes Altran et Econocom) détiennent des compétences suffisantes en matière de comptabilité et d'audit. Le mandat d'administrateur d'Yves Trouveroy s'est terminé en avril 2019. Il a été remplacé au sein du Comité d'Audit par Philippe Mercelis.

3.2. Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations est composé du CEO ad interim (invité) et de trois administrateurs non exécutifs et indépendants. Ce comité est chargé des missions décrites à l'article 526quater du Code belge des Sociétés. Plus généralement, il assiste le Conseil d'Administration dans ses responsabilités en matière d'établissement de la rémunération des dirigeants et managers de la société ainsi que dans la recherche d'un nouveau CEO. Ce comité s'est réuni sept fois en 2019.

3.3. Comité Stratégique

Le Comité Stratégique est composé du CEO, d'un ou plusieurs administrateurs et de consultants externes si les matières le requièrent. Il a pour vocation d'assister le management exécutif dans toutes les questions liées à la stratégie de la société. Le Comité Stratégique s'est réuni une fois en 2019.

Au 31 décembre 2019, le Conseil d'Administration était composé comme suit :

		Administrateur depuis	Comité d'Audit	Comité des Rémunérations	Comité Stratégique	Terme du mandat	Activité en 2019	
							Présences CA	Présences Comités
Michel COUNSON	Administrateur délégué	1994			Membre	Mai 2020	8	1
Innoconsult bvba, représentée par Martin DE PRYCKER	Administrateur indépendant	2016	Membre		Membre	Mai 2020	8	8
7 Capital sprl, représentée par Chantal De VRIEZE	Administrateur indépendant	2017	Membre		Membre	Mai 2021	8	8
MMBu, représentée par Patricia LANGRAND	Administrateur indépendant	2017			Membre	Mai 2021	8	6
Philippe Mercelis	Administrateur	2019	Président	Membre	Membre	Mai 2023	5	4
Accompany You sprl, représentée par ANNE CAMBIER	Administrateur indépendant	2019		Président	Membre	Mai 2023	5	5
W7 sprl, représentée par Vincent WERBROUCK	Directeur exécutif	15/01/2018			Membre	Mai 2022	8	3
Pygargue sprl, représentée par Pierre DE MUELENAERE	Directeur exécutif	2018				31 déc. 2019	8	11
Administrateurs ayant exercé des responsabilités en 2018, mais ne faisant plus partie du Conseil d'Administration d'EVS au 31 décembre 2019 :								
Tom BAMELIS	Administrateur	2018				23 décembre 2019	8	5
Yves Trouveroy	Administrateur indépendant	2011				21 mai 2019	3	1

Michel COUNSON (1960)

CTO Hardware et administrateur délégué de la société, Michel COUNSON est diplômé de l'Institut Électronique de Liège en 1982. Il commence sa carrière en 1983 comme Hardware Engineer chez TECHNIQUE DIGITAL VIDEO S.A. avant de créer sa propre société, VIDEO SYSTEM ENGINEERING S.P.R.L., en 1986. Cette société travaille en partenariat avec EVS sur de nombreux projets. Les deux sociétés fusionnent en 2000.

Martin DE PRYCKER (1955)

Martin De Prycker (représentant InnoConsult bvba) a été nommé Observateur du Conseil d'Administration d'EVS en novembre 2015. Il est administrateur indépendant d'EVS depuis mai 2016. Il est Directeur associé de Qbic Fund (un fonds interuniversitaire supportant des spin-off en Belgique) et Administrateur délégué d'Innoconsult (société de consultance spécialisée dans la gestion de l'innovation et les solutions ICT). De 2009 à 2013, il est Fondateur et Administrateur délégué de Caliopa, (une start-up spécialisée en photonique sur silicium permettant le transport de centaines de Gbps sur fibre optique). Entre 2002 et 2009, il est CEO de Barco (fabricant d'équipement et de logiciels de visualisation basé en Belgique). Sous sa direction, il spécialise et développe l'entreprise sur les marchés utilisant les écrans et cède les lignes de produits non essentielles. Avant cela, il a été CTO et membre du Comité de direction d'Alcatel-Lucent. Préalablement à sa fonction de CTO, il a permis à Alcatel-Lucent de devenir le leader mondial du marché des accès à haut débit. Il est membre des Conseils d'Administration de Proximus, Newtec (société belge qui conçoit, développe et fabrique des équipements et technologies pour les communications par satellite), Anteryon, Track4C et Venture Spirit. M. De Prycker est titulaire d'un Doctorat en sciences informatiques, d'une Maîtrise en électronique de l'Université de Gand et d'un MBA de l'Université d'Anvers.

Chantal DE VRIEZE (1961)

Chantal De Vrieze (représentante permanente de 7 Capital sprl) est CEO d'Econocom Benelux depuis octobre 2016. Elle débute sa carrière en 1984 chez AGFA, puis passe à la Banque Van Breda où elle se forge une solide expérience en Sales et Marketing. Entre 2003 et 2015, elle occupe successivement les fonctions de Sales Director et de Managing Director d'Econocom Benelux, puis de membre du Conseil d'Administration d'Econocom Group (fournisseur européen de solutions numériques B2B). En juin 2015, elle devient Country Manager d'Altran Belgium (groupe international de conseil en innovation et ingénierie avancée). Elle

est licenciée en Droit de l'Université de Gand (RUG). Chantal De Vrieze est par ailleurs membre du Conseil d'Administration d'Axa Belgium, de Guberna (Institut belge des Administrateurs) et d'Agoria, et membre du Comité stratégique de la FEB.

Patricia LANGRAND (1963)

Patricia Langrand (représentante permanente de MMBu) est actuellement à la tête de sa propre société de conseils MMBu. Elle commence sa carrière chez France Telecom où elle occupe plusieurs fonctions, dont celle de Directrice Marketing stratégique du Groupe. De 1996 à 1999, elle rejoint le Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie en tant que sous-directrice de l'Électronique grand public, de l'audiovisuel, des réseaux et des télécoms. En 1999, elle devient Chief Digital Officer & Chief Technical Officer du Groupe Canal+. Fin 2002, elle poursuit sa carrière au sein du Comité Exécutif d'Orange en tant que Directrice Générale des activités Digital Media & Entertainment du Groupe. De 2009 à 2015, elle est Vice-Présidente Exécutive du Groupe Steria (Société de Services du Numérique leader en Europe), en charge de l'innovation, du business development, du marketing et de la communication. Elle est diplômée de l'École Polytechnique (X- Paris) et de Telecom ParisTech. Elle est également membre du Conseil National du Numérique (France).

Philippe MERCELIS (1963)

Philippe Mercelis commence sa carrière chez ING (anciennement BBL) en 1987. Il y occupe des postes de Back Office Manager, Product Manager Lending B2B, B2B Marketing Director et plusieurs fonctions commerciales à la fois dans la banque commerciale et les secteurs des assurances. Il est également administrateur et membre du Comité de direction d'ING Lease et d'ING Commercial Finance.

En plus de ces fonctions, il occupe plusieurs postes notamment dans des fonds d'investissement en private equity et public equity. Philippe Mercelis est actuellement Head of Corporate Banking Brussels - Brabant chez Belfius Bank.

Anne CAMBIER (1970)

Anne Cambier (représentante permanente d'Accompany you SRL) dirige sa propre société de consultance. Au cours de sa carrière, elle développe peu à peu une passion pour les aspects humains de l'entreprise, en particulier les modèles de compétences et de leadership dans le contexte de transitions technologiques.

De 1999 à 2015, elle travaille pour Orange Belgique où elle contribue à la croissance rapide de la téléphonie mobile en Belgique. Chez Orange, elle acquiert une vaste connaissance transversale des activités en dirigeant plusieurs départements dans le domaine commercial, les opérations clients, la chaîne logistique et les achats avant d'assumer la responsabilité de Chief People Officer.

Anne commence sa carrière en 1992 chez Accenture où elle travaille pour plusieurs clients corporate en Europe, principalement dans le secteur industriel et les services d'utilité publique.

Elle est titulaire d'un diplôme d'ingénieur civil en mécanique à l'École Polytechnique de Louvain (UCLouvain) et d'un Executive Master in Management à la Solvay Brussels School (SBS).

4. GESTION JOURNALIÈRE

Le Conseil d'Administration a délégué la gestion journalière à deux administrateurs-délégués et un Comité Exécutif.

4.1. Comité Exécutif

Au 31 décembre 2019, le Comité Exécutif se composait de :

- Pygargue sprl, représentée par Pierre DE MUELENAERE, Administrateur délégué et CEO ad interim jusqu'au 31 décembre 2019.
- Innovision, représentée par Serge VAN HERCK, CEO depuis le 9 septembre 2019
- Yvan ABSIL, CFO
- Axel BLANCKAERT, CTO
- Benoît QUIRYNEN, Chief Market Officer
- W7 sprl, représentée par Vincent WERBROUCK
- Denis Fisette, SVP Operations

Michel COUNSON est également Administrateur délégué, mais ne fait pas partie, à sa demande, du Comité Exécutif.

Le Comité Exécutif coordonne le suivi et le développement du groupe et des affaires. Ses membres sont en contact permanent, sont informés de la situation financière du groupe, des ventes, des projets, et le comité prend des décisions opérationnelles comme l'engagement et le désengagement de personnel ou la conclusion de contrats. Il est l'organe de décision du groupe.

La société, consciente de l'importance de maintenir une certaine diversité dans son personnel, a également continué à travailler à la diversité d'âge et de background éducatif, professionnel et géographique de son comité exécutif et senior management team en général, et à la diversité de compétences professionnelles en particulier. En 2019, notre EVS Management Team au sens large est diversifiée sous plusieurs angles : sa taille, étendue à 18 membres avec une augmentation des compétences en management, transformation, technologies, software et services ainsi qu'une diversité géographique et une exposition internationale de ses membres.

4.2. Gestion opérationnelle des filiales

Le Comité Exécutif s'entoure des managers locaux pour assurer le fonctionnement opérationnel des filiales. Les filiales de commercialisation et de support sont quant à elles aisément contrôlées, car leur activité est entièrement dépendante d'EVS Broadcast Equipment SA à partir de Liège (Belgique) : livraison de matériel de promotion, présence sur les foires, livraison de machines ou de pièces de rechange et trésorerie. Les Conseils d'Administration de ces filiales sont principalement constitués des Administrateurs délégués de la maison-mère, du Head of Finance and Administration, ainsi que de responsables locaux. Les filiales sont réparties entre les régions géographiques (Amérique, Europe/Afrique/Moyen-Orient, Asie/Pacifique), elles-

mêmes coordonnées chacune par un « responsable de région ». Ce choix d'organisation permet une remontée très efficace de l'information au niveau du groupe ainsi qu'une prise de décision rapide. La politique commerciale du groupe est coordonnée par la maison-mère et chaque région jouit d'une certaine autonomie opérationnelle afin de favoriser un contact optimal avec le marché.

5. CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

5.1. Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques

La direction met tout en œuvre pour assurer le niveau de contrôle des risques le plus adéquat possible. Les différents risques sont identifiés dans la partie financière de ce rapport financier annuel. Les caractéristiques les plus importantes des contrôles internes et des systèmes de gestion de risques sont les suivantes :

- L'évaluation avec le Commissaire de ses rapports d'audit et, si nécessaire, la demande d'informations et éclaircissements supplémentaires, et la prise de mesures correctives ;
- L'évaluation avec le Commissaire et le Comité d'Audit des processus à risque dans l'établissement des états financiers et leur correction ;
- La surveillance permanente des activités, des résultats d'exploitation et des risques financiers de la société (en ce compris la position financière de la société, les risques de taux de change), y compris au sein des différentes filiales du groupe ;
- Le suivi des prix des composants et des relations avec les fournisseurs ;
- La maîtrise des systèmes d'information ;
- La surveillance des règles de prévention des abus de marché, le respect de ces règles et d'éventuelles violations ;
- La surveillance des règlements et lois, y compris le suivi des litiges et de leurs possibles implications financières ;
- Le processus d'établissement des comptes consolidés est centralisé au niveau de la fonction financière du groupe. L'ensemble des informations nécessaires à ce processus provient de logiciels largement utilisés dans le marché. Des procédures de contrôles sont également mises en place afin d'assurer que celui-ci soit maîtrisé en profondeur.

5.2. Audit externe

Depuis l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2016, l'audit des comptes statutaires et consolidés d'EVS Broadcast Equipment SA est réalisé par EY Réviseurs d'Entreprises SRL (B-00160), représentée par Marie-Laure MOREAU (A-01729), Réviseur d'Entreprise belge. Le mandat du Commissaire a une durée de trois ans. Il a été renouvelé pour trois ans en mai 2019.

En 2019, l'ensemble des émoluments relatifs au Commissaire de la maison-mère, EY Réviseurs d'Entreprises SRL (B-00160), représentée par Marie-Laure MOREAU et à son réseau, s'élève à EUR 64.650 pour l'ensemble de leurs prestations dans le cadre du mandat de Commissaire.

6. ACTIONNARIAT (AU 31 DÉCEMBRE 2019)

État de l'actionariat, tel qu'il résulte des dernières déclarations de transparence reçues par la société et de la situation des actions propres au 31 décembre 2019 :

Actionnaire	Nombre d'actions	% statutaire de base ¹	% statutaire dilué ²
Michel Counson	835.906	5,8%	5,8%
Actions propres EVS	400.180	2,8%	2,8%
Degroof Petercam Asset Management	707.679	4,9%	4,9%
Schroders Plc	681.021	4,8%	4,7%
Norges Bank	484.128	3,4%	3,3%
Belfius Insurance	351.012	2,4%	2,4%
Non déclarés	10.867.098	75,9%	75,1%
Total	14.327.024	100,0%	
Total hors actions propres	13.926.844		
Warrants en circulation au 31 décembre 31	138.999		1,0%
Total dilué	14.466.023		100,0%
Total dilué hors actions propres	140.065.843		

¹ En % du nombre d'actions souscrites, y compris actions propres.

² En % du nombre d'actions souscrites, compte tenu des warrants en circulation, y compris actions propres.

Depuis le 26 décembre 2018, le capital d'EVS est représenté par 14.327.024 actions. Il y a une seule catégorie d'actions disposant des mêmes droits. Plus d'informations sur le capital de la société est également disponible à l'annexe 19 des comptes consolidés. Le 31 décembre 2019, EVS détenait 400.180 actions propres. Selon Euroclear et le registre des actionnaires de la société, 1.291.819 actions sont nominatives, dont 811.528 sont détenues par Michel Counson (qui détient également 24.378 actions dématérialisées), 5.504 par EVS, 74.699 par les membres du personnel d'EVS dans le cadre du programme de participation bénéficiaire, et le solde par 15 autres actionnaires particuliers. Les comptes EVS auprès d'Euroclear renseignent 13.035.205 actions dématérialisées.

Les actionnaires ont l'obligation de déclarer le pourcentage d'actions EVS qu'ils détiennent dès que celui-ci franchit le seuil de 3% (condition imposée par les Statuts de la société) ainsi que pour tout multiple de 5% (condition requise par la Loi belge). Le pourcentage d'actions détenues doit être calculé sur base du nombre d'actions en circulation (ex. 14.327.024 actions fin 2019).

7. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Chaque année, EVS tient son Assemblée Générale Ordinaire le troisième mardi du mois de mai. En 2019, elle s'est tenue au siège de la société le 21 mai. Au total, 123 actionnaires étaient présents ou représentés, réunissant 5.232.644 actions, soit 36,5% du capital d'EVS. Toutes les résolutions ont été acceptées à un taux moyen de votes favorables de 99,8%.

Pour toute proposition de modification des statuts, la société doit inviter ses actionnaires à une Assemblée Générale Extraordinaire. Cette assemblée ne peut statuer valablement que si 50% des actions sont présentes ou représentées (« le quorum »). Si ce n'est pas le cas, une seconde Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée et pourra statuer, quel que soit le pourcentage d'actions présentes ou représentées. Les décisions seront prises aux majorités déterminées par la loi. Aucune Assemblée Générale Extraordinaire n'a eu lieu en 2019.

Afin de favoriser les interactions entre la société et ses actionnaires finaux, mais également de mieux les connaître pour mieux les servir, EVS exige, conformément à l'article 24 de ses statuts, que les procurations pour une participation à ses Assemblées Générales soient signées par le bénéficiaire effectif économique final. Les procurations signées par un dépositaire ou sous-dépositaire doivent dès lors être accompagnées d'une autre procuration dûment signée par le bénéficiaire effectif économique final qui lui permet d'exercer ses droits.

8. DIVIDENDES ET POLITIQUE D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil d'Administration examine les résultats de l'exercice écoulé et propose à l'Assemblée Générale Ordinaire une répartition de ces résultats en fonction de l'intérêt de la société et de ses actionnaires. En tenant compte des restrictions légales en matière de distribution de bénéfices, le Conseil d'Administration peut proposer un dividende qui respectera les besoins de la société en matière d'investissements ou d'acquisitions. Depuis son introduction en bourse, EVS a versé des dividendes chaque année. La société a initié dès 2006 l'octroi d'un dividende intérimaire distribué en novembre.

Le Conseil d'Administration a l'intention de payer un dividende stable. Cette décision a été prise pour donner plus de clarté aux investisseurs dans l'évaluation de leur investissement dans EVS. Le dividende continuera à être payé en deux parties : un dividende intérimaire à la fin du mois de novembre et le dividende final en mai après l'approbation de l'Assemblée Générale. Le dividende devrait s'élever à EUR 1,00 pour les années 2020 et 2021, sous réserve de conditions de marché raisonnables. Compte tenu des conditions de marché exceptionnelles, le Conseil d'Administration d'EVS a décidé d'annuler le paiement du dividende brut final 2019 de EUR 0,50 prévu pour mai 2020. Cette décision sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires prévue le 19 mai 2020.

Les dividendes sont payables auprès l'institution financière suivante :
BANQUE ING SA (« Single ESES Paying Agent Euroclear »)
Avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles, Belgique

9. RESPECT DU CODE BELGE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

EVS a adopté le Code belge de Gouvernance d'Entreprise (2009) comme code de référence. Suivant le principe « se conformer ou expliquer » de ce même Code, la société a conclu que, pour servir au mieux les intérêts de la société et de ses actionnaires, il convient de s'écarter du Code dans un nombre restreint de cas spécifiques. Ces écarts sont décrits ci-dessous :

- Une fonction d'audit interne indépendante est mise en place (point 5.2./17 du Code 2009) : la fonction d'audit interne est remplie par l'équipe existante au sein du département financier ainsi que par l'action du Comité d'Audit. Le Conseil d'Administration a pris cette décision au vu de la taille d'EVS, des risques encourus et des différents systèmes de contrôle existant déjà au sein de la société.
- Le Comité d'Audit se réunit au moins quatre fois par an (point 5.2/28 du Code 2009) : en 2019, le Comité d'Audit s'est réuni trois fois, ce qui paraît suffisant vu la structure et la taille de la société.
- Le management exécutif comprend au moins tous les administrateurs délégués (point 6.2) : à sa demande expresse, Michel Counson ne fait pas partie du Comité Exécutif de la société. Il préfère se concentrer sur son rôle de CTO Hardware.
- Le Conseil d'Administration doit mettre en place un Comité d'Audit composé exclusivement d'administrateurs non exécutifs (point 5.2/1 du Code 2009) : W7 sprl (représentée par Vincent Werbrouck) est membre du Comité d'Audit et Administrateur Exécutif. En 2018, la décision de demander à Vincent Werbrouck d'assumer une fonction exécutive a été prise dans l'intérêt de tous les actionnaires et était temporaire. Depuis la nomination d'un nouveau CEO en septembre 2019, le Comité d'Audit est composé exclusivement de trois administrateurs non exécutifs.

RAPPORT DE RÉMUNÉRATIONS

1. LES ADMINISTRATEURS

1.1. Politique de rémunération

Les Administrateurs non exécutifs reçoivent un montant forfaitaire annuel, éventuellement proratisé. Ce montant forfaitaire inclut la participation à six réunions par an. Les Administrateurs non exécutifs perçoivent également, en guise de rémunération pour l'exécution de leur mandat, un montant fixe par séance du Conseil d'Administration (au-delà de 6 réunions par an) ou d'un comité spécialisé.

La société et ses filiales ne consentent pas de prêts personnels, de garanties, etc. aux membres du Conseil d'Administration ou de l'équipe exécutive. Si des Administrateurs sont chargés de missions et de projets particuliers, ils peuvent percevoir une rémunération appropriée à cet effet, ce qui est notamment le cas des Administrateurs exécutifs.

La politique et l'enveloppe de rémunération des Administrateurs sont approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire. Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2016, les actionnaires ont approuvé à l'unanimité l'augmentation de la rémunération du Conseil d'Administration, proposée sur base de comparaisons effectuées avec d'autres sociétés comparables dans le but de professionnaliser davantage la gouvernance de la société.

1.2. Rémunération en 2019

Depuis l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2016 (avec effet au 1^{er} janvier 2016), la rémunération est fixée comme suit :

- Rémunération du mandat d'administrateur pour un forfait annuel de EUR 20.000 (resp. EUR 40.000 pour le Président non exécutif du Conseil), couvrant un total de six réunions par an.
- Au-delà de six réunions pour une année complète de présence, un montant variable de EUR 1.500 par présence à un Conseil d'Administration pour chaque Administrateur non exécutif.
- Rémunération fixe de EUR 2.000 par an pour le Président d'un Comité.
- Montant variable de EUR 1.000 par présence à un Comité (Audit, Rémunérations ou Stratégique) pour chaque membre administrateur non-exécutif.
- Les montants forfaitaires ou montants fixes sont ajustés pro rata temporis en fonction de la date de nomination/démission en cours d'année.

Aucune indemnité de départ n'est prévue pour les administrateurs non exécutifs au terme de leur mandat. Les administrateurs non exécutifs ne reçoivent pas d'actions, de warrants ou de stock-options.

Pour l'exercice de leur fonction en 2019, les administrateurs ont perçu les rémunérations suivantes :

		Rémunération fixe		Rémunération liée aux présences aux réunions		Autres	TOTAL 2019
		Conseil d'administration	Comités spéciaux	Conseil d'administration	Comités spéciaux		
Non exécutifs							
Innoconsult bvba, représentée par Martin DE PRYCKER	Administrateur indépendant	20.000	1.315	3.000	8.000	2.000	34.315
7 Capital sprl, représentée par Chantal DE VRIEZE	Administrateur indépendant	20.000	-	3.000	8.000	2.000	33.000
MMBu, représentée par Patricia LANGRAND	Administrateur indépendant	20.000	-	3.000	6.000	1.500	30.500
Yves TROUVEROY	Administrateur indépendant	7.671	767	-	1.000	1.000	10.438
Ecompany, représentée par Anne CAMBIER	Administrateur indépendant	12.329	690	-	5.000	-	18.019
Tom BAMELIS	Administrateur indépendant	20.000	-	3.000	5.000	-	28.000
Philippe MERCELIS	Administrateur indépendant	12.329	690	-	4.000	-	17.019
Exécutifs							
Michel COUNSON	Administrateur délégué	20.000	-	-	-	-	20.000
Pygargue sprl, représentée par Pierre DE MUELENAERE ⁽¹⁾	Administrateur délégué et CEO ad interim	40.000	-	-	-	-	40.000
W7 sprl, représentée par Vincent WERBROUCK ⁽⁴⁾	Directeur exécutif	20.000	-	-	-	-	20.000
TOTAL							251.292

Au 31 décembre 2019, en fonction des déclarations de transparence reçues et des modifications inscrites au registre des actionnaires, les membres du Conseil d'Administration détenaient directement ou indirectement 835.906 actions sur un total de 14.327.024, soit 5,8% du capital souscrit.

2. LE CEO ET LES AUTRES MEMBRES DU MANAGEMENT EXÉCUTIF

2.1. Politique de rémunération

2.1.1. Rémunération fixe et variable

La politique de rémunération vise à attirer, conserver et motiver des collaborateurs compétents et professionnels. C'est pourquoi le montant de la rémunération est déterminé en fonction des tâches et des responsabilités individuelles. Le Comité des Rémunérations évalue chaque année la rémunération totale et organise des réunions supplémentaires en cas de besoin. Le niveau de rémunération fait également l'objet d'analyses de comparabilité avec des références externes, soit via des études soit via des conseils externes.

La contribution apportée par les membres du management exécutif au développement des activités et aux résultats du groupe représente une part substantielle de la politique de rémunération.

Afin d'aligner les intérêts des membres du management exécutif sur ceux de la société et de ses actionnaires, une partie de la rémunération est liée aux performances de l'entreprise et une autre partie aux performances individuelles.

Les performances de l'entreprise sont principalement basées sur le chiffre d'affaires et les résultats opérationnels financiers de l'exercice écoulé. Ces critères sont évalués et, le cas échéant, adaptés annuellement par le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations.

La performance individuelle repose sur un système d'évaluation clairement établi, qui se fonde sur des objectifs spécifiques quantifiables, sur la réalisation de chiffres-clés importants et sur le respect des valeurs fondamentales essentielles pour l'entreprise. Tous les objectifs sont conformes à la stratégie, aux valeurs fondamentales et aux directives du groupe. Les objectifs individuels sont définis annuellement au cours d'entretiens personnels qui ont lieu au début de l'exercice. Aucun droit formel de recouvrement de la rémunération variable attribuée sur la base d'informations financières erronées au bénéfice de la société n'est prévu. La période d'évaluation correspond à l'exercice écoulé et le montant de la rémunération variable est fixé au plus tard à la fin du premier trimestre de l'année suivante.

Les contributions éventuelles aux pensions et assurances sont liées à la rémunération fixe.

Le CEO ad interim reçoit, à titre de rémunération pour ses services, et comme approuvé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2019 :

- une rémunération fixe,
- une rémunération variable en fonction de critères annuels mentionnés plus haut.

Depuis le 9 septembre 2019 et jusqu'à fin 2019, le nouveau CEO perçoit une rémunération fixe déterminée par le Comité des Rémunérations et approuvée par le Conseil d'Administration. À compter de 2020, il recevra également une rémunération variable liée à des objectifs financiers.

Pour les autres membres du management exécutif, les critères de mesure utilisés pour la rémunération variable incluent les ventes, le résultat d'exploitation, le contrôle des charges d'exploitation et les avancées réalisées dans la mise en œuvre du plan de croissance stratégique pluriannuel approuvé par le Conseil. Ces rémunérations variables sont plafonnées. La plupart d'entre eux disposent en outre d'un véhicule de société et bénéficient d'une assurance de groupe (voir aussi l'annexe 6.3.1). Pour les prochaines années, la politique de rémunération sera cohérente avec celle suivie jusqu'à présent.

2.1.2. Autres éléments de la rémunération

Depuis une dizaine d'années, des warrants sont régulièrement octroyés à une partie du personnel. Un processus rigoureux supervisé par le Comité des Rémunérations en gère l'octroi, favorise la fidélisation, et garantit l'équilibre et une répartition équitable.

Les warrants et options sont offerts gratuitement et ne sont pas directement liés aux performances de l'entreprise, mais au niveau de responsabilité et à la valeur ajoutée des personnes concernées. Un tiers de ces warrants peuvent être exercés pour la première fois un an après la date de l'offre des options ou warrants. Les warrants sont offerts conformément aux modalités prévues par la loi du 26 mars 1999 relative au Plan d'Action belge pour l'emploi 1998. Les warrants sont dits « sui generis », car leur exercice peut donner lieu à la souscription d'actions nouvelle en cas d'augmentation de capital, sauf si le Conseil d'Administration décide d'allouer les actions qui ont été rachetées par la société, ce qui est le plus souvent le cas.

En 2018 et 2019, le CFO, le CTO et le CMO ont perçu un bonus lié à des objectifs sur deux ans.

Indemnités de départ

Si l'indemnité de départ dépasse douze mois de rémunération de base et variable (ou dix-huit mois sur décision motivée du Comité des Rémunérations), son octroi sera soumis à l'Assemblée Générale. Pour les membres du management exécutif, il a été convenu que les indemnités de départ n'excéderaient pas douze mois de rémunération. En cas de départ, l'indemnité sera déterminée conformément au droit du travail en vigueur et à la pratique du moment.

2.2. Rémunérations perçues en 2019

2.2.1. CEO

Pygargue sprl, représentée par Pierre De Muelenaere, CEO ad interim, a perçu jusqu'au 31 décembre 2019 un montant total de EUR 238.982 au titre de rémunération. Il a également reçu une rémunération pour son mandat d'Administrateur comme mentionné dans la section 1.2.

Innovison Sprl, représentée par Serge Van Herck, CEO à partir du 9 septembre 2019, a reçu au titre de rémunération un montant total d'EUR 116.666.

2.2.2. Autres membres du management exécutif

En 2019, les autres membres du management exécutif ont été :

- Yvan ABSIL, Chief Financial Officer
- Benoît QUIRYNEN, Chief Market Officer
- Axel BLANCKAERT, Chief Technology Officer
- W7 sprl, représentée par Vincent WERBROUCK
- Denis Fisette, SVP Operations

Les autres membres du management exécutif ont reçu pour l'exercice 2019, au prorata de leur présence au sein du management exécutif : une rémunération fixe globale de EUR 1.026.878 (coût total société), une rémunération variable globale de EUR 329.668 (coût total société) incluant le paiement des objectifs à deux ans introduits en 2018, une contribution pour pension de EUR 66.457 (pour plus de détails sur le plan, voir l'annexe 6.3.1) et d'autres avantages pour EUR 67.972 (y compris l'assurance médicale et les voitures de société).

Les options sur actions accordées au CEO et aux autres membres du management exécutif sont soumises à l'approbation du Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des Rémunérations. Le CEO et les autres membres du management exécutif n'ont pas reçu de warrants en 2019.

3. PROCÉDURES DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

L'année 2019 a été marquée par des conflits d'intérêts selon la procédure prévue aux articles 523 et 524 du Code belge des Sociétés pour

- Pygargue sprl, représentée par Pierre De Muelenaere, et W7 sprl, représentée par Vincent Werbrouck, lors de la réunion du Conseil d'Administration du 19 février 2019 concernant la proposition d'approbation des modifications à apporter à leur contrat de services respectif, et les conséquences économiques de celles-ci en termes de rémunérations qu'ils devraient recevoir conformément à ces modifications.
- Tom Bamelis, lors de la réunion du Conseil d'Administration du 4 avril 2019, concernant la proposition soumise à l'Assemblée Générale Ordinaire de confirmer son mandat d'Administrateur et les conséquences économiques de celui-ci en termes de rémunération qu'il devrait recevoir en qualité d'Administrateur et, le cas échéant, de membre d'un comité EVS.
- Yves Trouveroy, lors de la réunion du Conseil d'Administration du 4 avril 2019, concernant la proposition soumise à l'Assemblée Générale Ordinaire de renouveler son mandat d'Administrateur et les conséquences économiques de celui-ci en termes de rémunérations qu'il devrait avoir reçues en qualité d'Administrateur et, le cas échéant, de membre d'un comité EVS.
- W7 sprl, représentée par Vincent Werbrouck, lors de la réunion du Conseil d'Administration du 12 novembre 2019, concernant la prolongation de son contrat, les conséquences économiques de celle-ci et notamment la rémunération qu'il devrait recevoir en vertu de cette prolongation.
- Pygargue sprl, représentée par Pierre De Muelenaere, lors des réunions du Conseil d'Administration des 18, 23 et 24 décembre 2019, concernant la recherche d'un nouveau Président, et les conséquences économiques de celle-ci, et notamment la rémunération qu'il aurait dû recevoir s'il avait accepté la prolongation de son mandat de Président.

Comme prévu par les articles 523 et 524 du code de société belge, les personnes précitées n'ont assisté ni aux délibérations, ni aux votes sur ces points, et les contrats susmentionnés ont été conclus compte tenu des contributions correspondant aux besoins de la société qu'ils apporteraient sur cette base. Les conséquences économiques des contrats correspondants ont été mentionnées aux points 2.2.1 et 2.2.2.

RISQUES ET INCERTITUDES

Un investissement dans des actions d'EVS Broadcast Equipment (ci-après « EVS ») comporte des risques. Conformément aux prescriptions des directives européennes et à la loi belge (Code des Sociétés et Arrêté royal belge du 14 novembre 2007), le lecteur et tout investisseur potentiel doivent examiner attentivement les facteurs de risques suivants et toutes les autres informations figurant dans le présent rapport annuel avant d'acheter nos actions. La réalisation d'un des risques suivants pourrait gravement affecter nos activités, notre situation financière ou notre résultat d'exploitation. Dans cette hypothèse, le cours de nos actions pourrait baisser et l'investisseur pourrait perdre tout ou partie des fonds investis.

Nous distinguons des risques primaires et secondaires.

1. RISQUES PRIMAIRES

- Nous sommes confrontés à la concurrence, et si nous ne parvenons pas à l'affronter efficacement, nous pourrions subir une diminution de nos ventes ou une pression sur nos prix, ce qui nuirait à nos futurs résultats d'exploitation.
- La plupart de nos ventes sont réalisées auprès de clients actifs dans le secteur de la diffusion, qui utilisent nos produits pour la production et la transmission de contenu télévisé. Si nous cessons de générer des revenus de ce marché ou si ce marché subit une récession, nos ventes pourraient diminuer.
- Nous dépendons des ventes de nos serveurs vidéo des gammes XT et XS. Si la demande de ces produits sur le marché s'interrompt, nos futurs résultats d'exploitation pourraient en souffrir.
- Nos activités pourraient être affectées si nos sous-traitants ne peuvent nous assurer un approvisionnement approprié de composants pour nos produits.
- Si nous subissons des retards, des pénuries ou des défauts de qualité auprès de nos fournisseurs de composants, nos ventes de produits pourraient en souffrir.
- Notre réussite dans le futur dépend de notre capacité à attirer un personnel de qualité et à retenir les éléments-clés, et notre incapacité à le faire pourrait affecter notre capacité à développer nos activités.
- Le prix de vente moyen de nos produits pourrait diminuer, et avoir une influence négative sur nos résultats d'exploitation.
- Nos utilisateurs finaux exigent une grande fiabilité. Si nous ne pouvons fournir des produits de haute qualité, nos relations avec les utilisateurs finaux pourraient être affectées.
- Si nous ne parvenons pas à concevoir et à commercialiser de nouveaux produits ou à développer les produits existants en temps opportun, ou si nous ne parvenons pas à gérer les transitions de produits, nous pourrions subir une baisse de nos ventes futures.
- Si nous ne parvenons pas à nous adapter aux changements technologiques et à l'évolution des normes du secteur, nos produits pourraient devenir obsolètes ou moins compétitifs dans le futur.
- Si nos produits ne sont pas interopérables avec d'autres systèmes, des commandes pourraient être retardées ou annulées.
- Nos produits sont extrêmement complexes et pourraient contenir des erreurs de logiciel ou de matériel non encore détectées, ce qui pourrait porter préjudice à notre réputation et à nos ventes futures.
- Si nous ne parvenons pas à gérer notre croissance efficacement, nos activités pourraient en pâtir.
- L'épidémie de coronavirus début 2020 et les résultats des mesures prises pour contenir la propagation du virus pourraient avoir un impact sur notre performance financière en 2020 et la valeur de certains actifs et passifs. Par conséquent, nous pourrions devoir enregistrer des réductions de valeur substantielles dans nos comptes en 2020. Sur la base des faits connus aujourd'hui, nous n'avons aucune connaissance d'impacts financiers sur les états financiers de 2019.
- Bien que les conséquences de l'épidémie de coronavirus soient encore imprévisibles, nous ne pouvons pas exclure qu'elle puisse avoir de graves répercussions sur nos revenus et nos flux de trésorerie d'exploitation, compromettant ainsi potentiellement notre hypothèse de continuité d'exploitation.

2. RISQUES SECONDAIRES

- Il est possible que nous ne puissions pas continuer à maintenir ou à accroître notre rentabilité et que nos taux de croissance récents ne soient pas révélateurs de notre croissance future.
- Nos résultats d'exploitation trimestriels ont déjà fluctué par le passé et pourraient à nouveau fluctuer dans le futur, ce qui pourrait provoquer une baisse du cours de nos actions.
- Nous avons des activités internationales importantes et la majeure partie de nos revenus provient de clients internationaux, ce qui nous expose à des risques considérables, en ce compris des risques liés aux fluctuations des devises.
- Nos futures performances financières dépendent de la croissance des marchés des serveurs vidéo et des solutions numériques. Si ces marchés ne continuent pas à se développer au rythme que nous escomptons, nos résultats d'exploitation en seraient gravement affectés.
- Les processus d'investissement de nos clients peuvent être longs et imprévisibles. Il est donc difficile de formuler des prévisions de ventes pour un trimestre particulier.
- Notre utilisation de logiciels libres et d'autres technologies et éléments de propriété intellectuelle de tiers pourrait imposer des limites à notre capacité à commercialiser nos produits.
- Un échec dans la protection de notre propriété intellectuelle pourrait nuire gravement à nos activités.

- Si un tiers allègue que nous enfreignons ses droits de propriété intellectuelle, sans distinction qu'il gagne ou pas en justice, nous pourrions être tenus à une procédure judiciaire coûteuse et longue ou à la souscription de licences onéreuses, ce qui pourrait affecter nos activités.
- Nous sommes soumis à des contrôles gouvernementaux à l'exportation qui pourraient nous imposer une responsabilité ou influencer négativement notre capacité à vendre nos produits sur les marchés internationaux.
- Nous sommes soumis à des prescriptions réglementaires sur le respect de l'environnement et sur la santé et la sécurité qui pourraient alourdir nos coûts d'exploitation ou limiter nos activités.
- Nous pourrions prospérer au travers d'acquisitions d'autres sociétés ou de participations dans celles-ci, ce qui pourrait détourner l'attention de la direction, entraîner une dilution supplémentaire pour les actionnaires ou consommer des ressources qui sont nécessaires à l'exploitation d'autres parties de notre entreprise.
- L'adoption de nouvelles normes comptables ou les futures interprétations de normes comptables existantes pourraient influencer négativement nos résultats d'exploitation.
- Le maintien et l'amélioration de nos contrôles financiers et les exigences liées au statut d'entreprise cotée pourraient restreindre nos ressources et détourner l'attention de la direction.
- Notre entreprise ou l'une de nos filiales pourrait nécessiter des capitaux supplémentaires pour le soutien d'activités commerciales, et il est possible que ces capitaux ne soient pas disponibles, ou pas dans des conditions acceptables.

Le Conseil d'Administration

Liège, le 2 avril 2020

DÉCLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES

Serge Van Herck, CEO
Yvan ABSIL, CFO

attestent que, à leur connaissance,

- a) les états financiers annuels, préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) adoptées par l'Union européenne, offrent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation ;
- b) le rapport de gestion contient un exposé fidèle de l'évolution des affaires, les résultats et la situation de l'émetteur et des entreprises incluses dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ

(EUR, milliers)	Annexe	2019 Audité	2018 Audité
Chiffre d'affaires	3	103.400	116.059
Coût des ventes	6.2	-29.316	-33.540
Bénéfice brut	6.2	74.085	82.519
Marge brute %		71,6%	71,1%
Frais de ventes et administratifs	6.4	-27.926	-27.949
Frais de recherche et de développement	6.3	-22.603	-25.424
Autres produits opérationnels	6.6	93	50
Autres charges opérationnelles		-89	-343
Plan de participation bénéficiaire et warrants	6.4	-530	-789
Résultat d'exploitation (EBIT)		23.030	28.064
Marge d'exploitation (EBIT) %		22,3%	24,2%
Produits d'intérêts des prêts et dépôts	6.5	38	66
Charges d'intérêts	6.5	-604	-363
Autres produits et (charges) financiers nets	6.5	295	123
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	5	169	223
Résultat avant impôts		22.928	28.112
Impôts sur le résultat	7	-3.320	7.042
Résultat net des opérations en continuité		19.608	35.155
Résultat net		19.608	35.155
Attribuable à :			
Intérêts de tiers			
Part du groupe		19.608	35.155
RÉSULTATS PAR ACTION (en nombre d'actions et en EUR)	8	2019 Audité	2018 Audité
Nombre moyen d'actions		14.016.921	13.531.196
Nombre moyen d'actions dilué		14.016.921	13.531.196
Résultat net, part du groupe, de base, par action		1,40	2,60
Résultat net, part du groupe, dilué, par action ⁽¹⁾		1,40	2,60

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

(EUR, milliers)	2019 Audité	2018 Audité
Résultat net	19.608	35.155
Autres éléments du résultat global de la période		
Écarts de conversion	54	122
Autres augmentations/(diminutions) ⁽²⁾	-592	-174
Total des éléments recyclables	-537	-52
Résultat global de la période	19.071	35.103
Attribuable à :		
Intérêts de tiers		
Part du groupe	19.071	35.103

(1) Le résultat net par action dilué est égal au résultat net par action de base. En effet, les 138.999 warrants existants à fin décembre 2019 n'étaient pas exerçables puisque leurs prix d'exercice étaient inférieurs au cours moyen d'EVS sur les marchés d'action en 2019.

(2) EUR 548 milliards net d'impôts différés en raison de la modification des hypothèses actuarielles pour les plans de pension à prestations définies IAS 19

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE (BILAN)

ACTIF (EUR, milliers)	Annexe	31 déc. 2019 Audité	31 déc. 2018 Audité
Actifs non courants :			
Goodwill	10	1.125	1.125
Autres immobilisations incorporelles	11	173	443
Terrains et constructions	12	49.365	44.836
Autres immobilisations corporelles	12	4.344	2.765
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5	1.421	1.282
Autres créances	15	959	2.324
Impôts différés actifs	7.3	6.570	5.428
Immobilisations financières	13	353	287
Total actifs non courants		64.309	58.489
Actifs courants :			
Stocks	14	16.823	15.113
Créances commerciales	15	36.582	30.489
Autres créances et comptes de régularisation	15	6.071	3.642
Immobilisations financières	16	238	129
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	59.010	68.482
Total actifs courants		118.724	117.855
Actifs non courants comme destinés à la vente	18	-	-
Total des actifs		183.033	176.344
PASSIF (EUR milliers)	Annexe	31 déc. 2019 Audité	31 déc. 2018 Audité
Capitaux propres			
Capital	19	8.772	8.772
Réserves	19.6	142.149	136.601
Actions propres	19.5	-9.927	-4.750
Total réserves consolidées		132.221	131.851
Écarts de conversion	19.7	767	713
Capitaux propres, part du groupe		141.761	141.336
Intérêts de tiers		-	-
Capitaux propres		141.761	141.336
Provisions	21	1.636	2.105
Impôts différés passifs	7.3	19	44
Dettes financières	20	6.070	4.426
Autres dettes	20	692	68
Passifs non courants		8.418	6.642
Dettes financières	20	6.725	5.493
Dettes fournisseurs	22	4.870	4.897
Dettes sociales et salariales		8.302	7.442
Impôts à payer		4.282	2.519
Autres dettes, acomptes reçus, comptes de régularisation	22	8.675	8.015
Passifs courants		32.855	28.366
Total des passifs et capitaux propres		183.033	176.344

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

	Annexe	2019 Audité	2018 Audité
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat net, part du groupe		19.608	35.155
Ajustements pour :			
- Autres éléments du résultat global de la période et autres produits opérationnels		-592	125
- Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	11, 12	5.483	3.060
- Plan de participation bénéficiaire et ESOP	6.4	530	789
- Provisions	21	-469	893
- Charge d'impôts	7	3.320	-7.042
- Charges/produits d'intérêts	6.5	270	174
- Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		-169	-223
Ajustements pour les variations des éléments du fonds de roulement			
- Stocks	14	-1.709	554
- Créances commerciales	15	-4.726	2.043
- Autres créances et comptes de régularisation	15	-1.122	175
- Dettes fournisseurs	22	-72	-1.270
- Dettes sociales et salariales		903	-887
- Autres dettes, acomptes reçus, comptes de régularisation		1.244	-313
- Écarts de conversion		63	99
<i>Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles</i>		22.563	33.331
Impôts payés	7	-4.059	-1.371
Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles		18.504	31.960
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		-25	-290
Acquisitions d'immobilisations corporelles (terrains et construction et autres immobilisations corporelles)	12	-1.352	-1.309
Ventes d'immobilisations corporelles		1.020	3.401
Autres immobilisations financières		-17	43
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement		-374	1.845
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Remboursements de dettes	20	-5.250	-5.369
Encaissements liés à de nouveaux emprunts	20	709	738
Remboursement des dettes relatives à des contrats de location-financement	20	-3.600	-
Intérêts payés	6.5	-609	-358
Intérêts reçus	6.5	38	66
Dividendes reçus des participations mises en équivalence		32	-
Dividende payé - dividende intérimaire	9	-6.914	-6.749
Dividende payé - dividende final	9	-6.646	-6.758
Autre allocation		-393	-399
Achats (-) / ventes (+) d'actions propres	19.5	-5.177	-1.194
Augmentation des capitaux propres		-	14.892
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		-27.810	-5.131
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		-9.679	28.674
Différence de change nette		208	385
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période		68.482	39.423
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période		59.010	68.482

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES

(EUR, milliers)	Capital	Réserves	Actions propres	Écarts de conversion	Capitaux propres, part du groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
Solde au 1^{er} janvier 2018 (publié)	8.342	100.452	-4.038	590	105.347	-	105.347
Changements de méthodes comptables		-34			-34		-34
Solde au 1^{er} janvier 2018 (ajusté)	8.342	100.418	-4.038	590	105.313	-	105.313
Résultat global de la période		34.981		122	35.103		35.103
Acquisition d'intérêts minoritaires	430	14.462			14.892	-	14.892
Paiements basés sur des actions		645			645		645
Achats / ventes d'actions propres			-712		-712		-712
Dividende final		-6.758			-6.758		-6.758
Dividende intérimaire		-6.749			-6.749		-6.749
Autre allocation		-399			-399		-399
Solde au 31 décembre 2018	8.772	136.601	-4.750	713	141.336	-	141.336

(EUR, milliers)	Capital	Réserves	Actions propres	Écarts de conversion	Capitaux propres, part du groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
Solde au 1^{er} janvier 2019 (publié)	8.772	136.601	-4.750	713	141.336	-	141.336
Changements de méthodes comptables		-46			-46		-46
Solde au 1^{er} janvier 2019 (ajusté)	8.772	136.555	-4.750	713	141.290	-	141.290
Résultat global de la période		19.017		54	19.071		19.071
Acquisition d'intérêts minoritaires		-			-		-
Paiements basés sur des actions		530			530		530
Achats / ventes d'actions propres			-5.177		-5.177		-5.177
Dividende final		-6.646			-6.646		-6.646
Dividende intérimaire		-6.914			-6.914		-6.914
Autre allocation		-393			-393		-393
Solde au 31 décembre 2019	8.772	142.149	-9.927	767	141.760	-	141.760

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS IFRS

1. INFORMATIONS RELATIVES À L'ENTREPRISE

1.1. Identification

EVS Broadcast Equipment SA
Liege Science Park
Rue Bois Saint-Jean, 13
B-4102 Seraing
TVA : BE 0452.080.178
N° d'entreprise : BE0452.080.178
www.evs.com

EVS Broadcast Equipment SA a été constituée pour une durée illimitée le 17 février 1994 sous la forme d'une société anonyme régie par le droit belge. EVS Broadcast Equipment SA est une société faisant ou ayant fait publiquement appel à l'épargne. Son siège social est situé en Belgique.

Les états financiers consolidés d'EVS Broadcast Equipment SA au 31 décembre 2019 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 2 avril 2020. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'amender les états financiers consolidés et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires prévue le 19 mai 2020.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Les états financiers consolidés sont présentés en euros (EUR).

1.2. Consultation des documents sociaux

Les comptes de la société sont déposés à la Banque Nationale de Belgique. Les statuts et les rapports spéciaux prévus par le Code des Sociétés peuvent être obtenus au Greffe du Tribunal de Commerce de Liège et dans le Moniteur belge et sur son site internet (<http://www.ejustice.just.fgov.be/tsv/tsvf.htm>). Ces documents, ainsi que les rapports annuels et toute information publiée à l'intention des actionnaires peuvent également être demandés au siège social de la société. Les informations financières sont disponibles sur le site www.evs.com.

1.3. Objet social

La société a pour objet social : « le développement, la commercialisation et l'exploitation de matériel audiovisuel, ainsi que, plus généralement, toute opération généralement quelconque, commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière en Belgique ou à l'étranger, relative directement ou indirectement, au traitement de l'image et du son, sous quelque forme que ce soit. Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses services ».

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES IFRS

2.1. Principes de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du groupe ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des plans d'intéressement du personnel et des instruments financiers dérivés qui ont été évalués à leur juste valeur. Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros (EUR) et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche, sauf indication contraire.

2.2. Conformité aux normes comptables

Les comptes consolidés d'EVS Broadcast Equipment SA ainsi que de ses filiales ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'elles ont été adoptées par l'Union européenne.

2.3. Nouvelles normes, interprétations et amendements

Le groupe a appliqué au cours de cet exercice toutes les normes et interprétations, nouvelles ou révisées, émises par l'International Accounting Standards Board (IASB), pertinentes pour ses activités et qui sont d'application à compter de l'exercice annuel ouvert le 1^{er} janvier 2019. Le groupe n'a pas anticipé l'application de normes, interprétations ou amendements qui ont été publiés, mais qui ne sont pas encore entrés en vigueur.

La nature et l'impact de chacune des nouvelles normes, chaque amendement de norme et/ou interprétation sont exposés ci-dessous :

Normes IFRS, amendements ou interprétations adoptés dès 2019

Le Groupe a adopté les normes IFRS 16 et IFRS 23 au 1^{er} janvier 2019. La nature et l'impact des changements résultant de l'adoption de ces nouvelles normes sont décrits ci-après :

- La norme IFRS 16 est applicable à compter du 1^{er} janvier 2019. Les effets de ces changements ont été pris en considération et les amendements ci-dessus ont affecté les états financiers intérimaires consolidés abrégés comme suit :
 - o Nous avons adopté la norme IFRS 16 le 1^{er} janvier 2019, conformément aux dispositions transitoires d'IFRS 16, en utilisant l'approche rétrospective modifiée. Par conséquent, l'effet cumulé de l'adoption d'IFRS 16 a été

comptabilisé sous la forme d'un ajustement du solde d'ouverture des bénéfices non distribués au 1^{er} janvier 2019, sans réévaluation des chiffres comparatifs.

- À l'adoption d'IFRS 16, nous avons reconnu des dettes de location pour les locations qui avaient été classées précédemment comme « locations simples » sous IAS 17. Ces dettes étaient évaluées à la valeur actuelle de versements des paiements de loyers restants, actualisés soit au taux implicite du contrat sous-jacent, soit à notre taux d'emprunt marginal au 1^{er} janvier 2019. Le taux d'emprunt marginal annuel moyen pondéré appliqué aux dettes de location au 1^{er} janvier 2019 est compris entre 3 et 4,7%.
- Les différences entre nos engagements de location simple totaux rapportés en annexe 23 des états financiers consolidés du 31 décembre 2018 et les dettes de location totales reconnues dans nos états de la situation financière au 1^{er} janvier 2019 sont résumées ci-dessous.

Engagement de location simple au 31 décembre 2018	5.185
Crédit : Identification de contrats de location supplémentaire	4.573
Crédit : Impact d'options de prolongation résolument certaines	3.282
Débit : Effet d'actualisation à l'aide du taux d'emprunt marginal du locataire à la date de l'application initiale	-1.713
Débit : Locations à court terme et locations de faible valeur	-
Débit : Autres	-50
Dettes de location comptabilisées au 1^{er} janvier 2019	11.277

- L'adoption d'IFRS 16 a affecté comme suit l'état de la situation financière au 1^{er} janvier 2019 :

	01/01/2019
Actifs	10.875
Terrains et constructions	8.332
Autres immobilisations corporelles	2.528
Impôts différés actifs	15
Capitaux propres	-46
Réserves	-46
Passifs	10.921
Dettes financières à long terme	8.569
Partie court terme des dettes financières	2.353

- Nous avons appliqué les mesures de simplification suivantes, comme autorisé par IFRS 16 à la date de transition :
 - Locations d'actifs de faible valeur pour les actifs d'une valeur inférieure à 5.000 USD ;
 - Comptabilisation des locations simples qui arrivent à échéance dans moins de douze mois au 1^{er} janvier 2019 comme des locations à court terme.
 - Les éléments non liés à la location ne sont pas inclus dans l'évaluation du passif au titre de la location
- Modification de la comptabilité des locations à compter du 1^{er} janvier 2019 à la suite de l'adoption d'IFRS 16 :
 - Alors que nous établissions une distinction entre les locations-financement (présentées au bilan) et les locations simples (hors bilan) jusqu'à la fin de l'année 2018, nous comptabilisons depuis le 1^{er} janvier 2019 les actifs au titre des droits d'utilisation au bilan et les passifs de location correspondants (évalués à leur valeur actuelle). Ces passifs reflètent les paiements locatifs attendus dans le futur, estimés à la date du début des locations. Après comptabilisation initiale, ces passifs de location sont évalués au coût amorti.
 - Les actifs au titre du droit d'utilisation (qui comprennent principalement le passif de location initial) sont évalués au coût et amortis de manière linéaire sur leur durée de vie. Les actifs au titre de droit d'utilisation sont présentés dans l'état de la situation financière parmi les actifs non courants et les passifs de location sont présentés parmi les dettes courantes et non courantes.
 - Chaque paiement locatif est alloué entre la dette de location et les charges financières.
- La norme IFRIC 23 Incertitude relative aux traitements fiscaux est en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2019. Le groupe a réexaminé les situations fiscales constatées dans les états financiers et dans les déclarations fiscales et la manière dont elles sont supportées. En outre, le groupe a évalué la manière dont les autorités fiscales pourraient effectuer leurs

contrôles et dont il pourrait résoudre les questions éventuellement soulevées par ces contrôles. Sur la base de cette évaluation, une dette fiscale a été comptabilisée au bilan pour un montant de EUR 3 millions au 1^{er} janvier 2019.

Normes IFRS, amendements ou interprétations applicables à partir de 2019 et non anticipées par le Groupe

- Réforme du taux d'intérêt de référence (amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7) (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020) ;
- Amendements aux références au cadre conceptuel dans les normes IFRS (applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020) ;
- Amendements des indications de l'IFRS 3, Regroupements d'entreprises (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020) ;
- Amendements à la définition des matériaux dans IAS 1 et IAS 8 (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020) ;
- Classification des dettes comme courantes ou non courantes (amendements à IAS 1) (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022) ;
- IFRS 17 Contrats d'assurance (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021) ;

L'application des normes IFRS, interprétations et amendements susmentionnés ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers.

2.4. Résumé des changements dans les principes comptables

La société a toujours utilisé les mêmes principes comptables pour toutes les périodes présentées dans ses états financiers IFRS. Aucune modification préjudiciable n'a été apportée à la politique comptable, à l'exception de la première application des nouvelles normes, interprétations et amendements comme décrite dans l'annexe 2.3.

2.5. Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'EVS Broadcast Equipment SA et de ses filiales préparés au 31 décembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés à la même date et sur base de principes comptables identiques. Tous les soldes intra-groupe, transactions intra-groupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

2.6. Filiales

Les filiales sont les entités émettrices qu'EVS contrôle, c'est-à-dire pour lesquelles les éléments suivants sont réunis : (a) EVS détient le pouvoir (de droit ou de fait) sur l'entité émettrice ; (b) EVS est exposée ou bénéficie de rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice ; et (c) EVS a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le groupe en a obtenu le contrôle, et jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

La méthode de consolidation par intégration globale est appliquée à toutes les sociétés sur lesquelles le contrôle est exercé directement ou indirectement.

En cas de changement du pouvoir de contrôle dans une filiale, les comptes consolidés intègrent le résultat jusqu'à la date où EVS Broadcast Equipment SA perd le contrôle.

2.7. Participations dans les coentreprises et dans les entreprises associées

Les coentreprises (conformément au traitement prescrit par l'IFRS 11) ainsi que les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Ces participations sont portées au bilan à la valeur la plus basse entre celle obtenue par la méthode de la mise en équivalence et la valeur recouvrable. La part du groupe dans le résultat des coentreprises et des entreprises associées est portée dans le compte de résultats, sur une ligne distincte « Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence ».

Les états financiers des coentreprises et des entreprises associées sont utilisés par le groupe afin d'appliquer la méthode de mise en équivalence.

Ils sont préparés à la même date de clôture que la société-mère, sur base de principes comptables similaires.

2.8. Résumé des jugements et estimations significatifs

2.8.1. Jugements

Pour préparer des états financiers conformes aux méthodes comptables du groupe, la direction a émis des hypothèses, en plus de celles qui nécessitent le recours à des estimations, dont certaines ont un effet significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Frais de Recherche et Développement : le groupe a considéré qu'il ne peut correctement distinguer la phase de recherche de la phase de développement d'un projet développé en interne. En outre, le groupe vend des solutions dans un marché sujet à de rapides évolutions technologiques, des développements de nouveaux produits et des besoins évolutifs des clients. Ainsi le groupe a-t-il conclu qu'il ne peut déterminer la faisabilité technologique avant la fin de la phase de développement. Pour ces raisons, la R&D n'est pas activée, mais prise en charge intégralement.

2.8.2. Recours à des estimations

En vue de l'établissement des états financiers conformément aux normes IFRS, il incombe à la direction d'établir un certain nombre d'estimations et d'hypothèses afin de déterminer les montants rapportés dans les états financiers et leurs annexes. Les estimations réalisées à chaque date de reporting reflètent les conditions existantes à ces dates (ex. : prix du marché, taux d'intérêt et taux de change).

Bien que ces estimations reposent sur la meilleure connaissance dont dispose la direction des événements existants et des actions que le groupe pourrait entreprendre, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Le recours à des estimations est plus particulièrement d'application lors de la réalisation des tests de dépréciation du goodwill et de l'évaluation des éventuels compléments au prix d'achat des regroupements d'entreprises du passé, la détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions, l'évaluation de la position d'imposition différée ainsi que la détermination du pourcentage d'avancement des commandes en cours.

2.9. Conversion des monnaies étrangères

Chaque entité du groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont mesurés en utilisant cette monnaie fonctionnelle. La devise de fonctionnement d'EVS Broadcast Equipment SA ainsi que de toutes les filiales est l'euro, à l'exception de la filiale EVS Inc. dont la devise de fonctionnement est le dollar américain. La devise de présentation des états financiers d'EVS Broadcast Equipment SA est l'euro.

2.9.1. États financiers des sociétés étrangères

Pour toutes les filiales, à l'exception d'EVS Inc., les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction. À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis aux cours de change aux dates des transactions initiales. Tous les écarts de conversion sont enregistrés dans le compte de résultats.

Pour la filiale EVS Inc. qui fonctionne en dollars américains, à la date de clôture, les actifs et passifs sont convertis dans la monnaie de présentation du groupe (l'euro) au taux de change en vigueur à la date de clôture, les fonds propres sont convertis au taux historique et le compte de résultats est converti au taux de change moyen de l'exercice. Les écarts de change résultant de cette conversion sont affectés directement sous une rubrique distincte des capitaux propres.

2.9.2. Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les gains ou pertes de change résultant des transactions monétaires et de la conversion des actifs ou passifs monétaires sont enregistrés dans le compte de résultats.

Les actifs et passifs non monétaires sont convertis au taux de change de la monnaie étrangère en vigueur à la date de transaction.

2.9.3. Taux de change utilisés

Taux de change EUR/USD	Taux moyen (12 mois)	Taux de clôture au 31 décembre
2019	1,1195	1,1234
2018	1,1810	1,1450
Variation	+5,2%	+1,9%

2.10. Regroupements d'entreprises et goodwill

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur, qui est calculée comme la somme des justes valeurs à la date d'acquisition des actifs transférés par le groupe, des passifs contractés par le groupe à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise et des parts de capitaux propres émises par le groupe en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés au niveau du résultat net à mesure qu'ils sont engagés.

Lorsqu'une contrepartie transférée par le groupe dans le cadre d'un regroupement d'entreprises inclut des actifs ou des passifs résultant d'un accord de contrepartie éventuelle, la contrepartie éventuelle est évaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition et incluse dans la contrepartie transférée en vertu du regroupement d'entreprises. Les variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui constituent des ajustements de période d'évaluation sont comptabilisées rétrospectivement, avec ajustement correspondant du goodwill. Les ajustements de période d'évaluation découlent d'informations additionnelles à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition obtenues pendant la « période d'évaluation » (maximum d'un an à partir de la date d'acquisition).

Les changements résultant d'événements postérieurs à la date d'acquisition, tels que la réalisation d'un objectif de résultat, ne sont pas des ajustements de période d'évaluation. En ce cas, les variations de la juste valeur d'une contrepartie éventuelle répondant à la définition d'un passif financier sont comptabilisées en résultat net.

Le « goodwill » représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs certains et passifs éventuels identifiables. Le goodwill n'est pas amorti, mais doit être soumis à des tests de réduction de valeur chaque année ou plus fréquemment lorsque des événements ou des changements indiquent qu'il peut s'être déprécié, conformément à la norme IAS 36.

Si la part détenue par la société dans la juste valeur nette des actifs, des passifs et des dettes éventuelles identifiables de l'entreprise acquise excède le coût du regroupement, l'excédent est comptabilisé immédiatement dans les pertes et profits.

2.11. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises autres que des goodwill sont comptabilisées à leur coût.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie limitée sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité (3 ans pour les logiciels, de 3 à 5 ans pour les autres actifs incorporels) et sont soumises à un test de dépréciation à chaque fois qu'il existe une indication que l'immobilisation incorporelle s'est dépréciée.

La durée et la méthode d'amortissement sont revues annuellement. Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou changements indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

2.12. Immobilisations corporelles

Les bâtiments sont comptabilisés à leur coût. La valeur est diminuée des amortissements et ne fait pas l'objet d'une réévaluation à la juste valeur. Le coût comprend les honoraires et les coûts d'emprunts capitalisés. Les subsides qui ont été perçus afin de financer la construction des bâtiments sont portés en déduction du coût d'acquisition (voir règles relatives aux subsides en capital).

Depuis la mise en exploitation du bâtiment en 2015, le coût du bâtiment, diminué de la valeur résiduelle estimée, est amorti sur la durée d'utilité estimée selon la méthode linéaire. La durée d'utilité estimée, la valeur résiduelle et la méthode d'amortissement seront révisées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan au coût d'acquisition, sous déduction des amortissements et pertes de valeur cumulés.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif. La durée de vie est examinée sur une base annuelle.

Les durées d'utilité estimées des actifs corporels sont les suivantes :

- Constructions : entre 10 et 30 ans
- Matériel roulant : entre 3 et 5 ans
- Matériel informatique : entre 3 et 4 ans
- Mobilier et matériel de bureau : entre 3 et 10 ans
- Installations, machines et outillage : entre 3 et 10 ans
- Autres immobilisations corporelles : entre 3 et 4 ans

L'amortissement est calculé dès le moment où l'actif est disponible à l'emploi. Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou des changements indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. S'il existe un quelconque indice de cette nature et si les valeurs comptables excèdent la valeur recouvrable estimée, les actifs ou les unités génératrices de trésorerie sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont enregistrées dans le compte de résultats.

Une immobilisation corporelle n'est plus reconnue en comptabilité dès sa cession ou dès lors qu'aucun bénéfice économique futur n'est plus attendu du bien. Tout gain ou perte généré lors de la cession (calculé comme la différence entre le prix de cession et la valeur nette comptable de l'élément) est reconnu au cours de l'exercice durant lequel il a été cédé.

2.13. Actifs non courants destinés à la vente

Les actifs non courants et groupes destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente s'il est prévu que leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Cette condition est remplie seulement lorsque l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel, sous réserve des conditions habituelles et coutumières pour la vente d'un tel actif (ou groupe destiné à être cédé) et que sa vente est hautement probable. La direction doit s'être engagée à la vente et doit s'attendre à ce que la vente se qualifie pour la comptabilisation en tant que vente conclue dans le délai d'un an à compter de la date de son classement.

Les actifs non courants (et les groupes destinés à être cédés) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable antérieure et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et ne font plus l'objet d'aucun amortissement.

2.14. Stocks

Les stocks sont évalués à la valeur la plus faible entre leur valeur d'acquisition et l'estimation de leur valeur nette de réalisation. Les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état dans lequel ils se trouvent sont comptabilisés de la manière suivante pour l'exercice en cours ainsi que pour l'exercice précédent :

- le coût des matières est déterminé en utilisant la méthode du prix moyen pondéré ;
- le coût des produits finis et produits en cours de fabrication est le coût complet, qui intègre tous les coûts directs (matière et main-d'œuvre) et une quote-part des coûts indirects de production nécessaires pour amener le stock à son stade d'achèvement à la date de clôture, à l'exclusion des coûts d'emprunt.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement du bien et des coûts estimés nécessaires pour la réalisation de la vente.

2.15. Créances commerciales et autres créances

Les créances commerciales sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des provisions pour dépréciation des montants non recouvrables. Une réduction de valeur est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs

indiquant que le groupe ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances. Le groupe a adopté une matrice de provisions basée sur son historique de pertes sur créances ajusté à l'aide de facteurs prospectifs spécifiques au débiteur et à l'environnement économique.

2.16. Autres actifs courants et non-courants

Les autres actifs courants et non courants sont comptabilisés au coût amorti.

2.17. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les liquidités disponibles, les comptes bancaires et les placements à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois. Tous les placements sont comptabilisés à leur valeur nominale dans les états financiers.

2.18. Actions propres

Les sommes payées ou obtenues lors de l'acquisition ou la vente d'actions propres de la société sont reconnues directement dans les capitaux propres. Aucun profit ou charge n'est enregistré dans le compte de résultats lors de l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation d'actions propres. Les actions propres sont classées dans la rubrique « Actions propres » et présentées en déduction du total des capitaux propres.

2.19. Intérêts de tiers

Les intérêts de tiers (non contrôlant) représentent la partie du résultat net des opérations et de l'actif net d'une filiale attribuable aux intérêts qui ne sont pas détenus, directement ou indirectement au travers de filiales, par le groupe.

2.20. Prêts et emprunts portant intérêts

Tous les prêts et emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables s'ils sont significatifs. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et pertes sont enregistrés en résultat lorsque les passifs sont décomptabilisés, ainsi qu'au travers du processus d'amortissement.

2.21. Provisions

Des provisions sont enregistrées lorsque le groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, telle qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsque le groupe s'attend au remboursement de la provision, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct, mais uniquement si ce remboursement est quasi certain.

Si l'effet de la valeur-temps de l'argent est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus à un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur-temps de l'argent et, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

2.22. Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les pensions.

Le groupe participe à des plans de pension à cotisations définies, dont le rendement minimum légal est partiellement garanti par la compagnie d'assurance.

Cependant, la norme IAS19 assimile les plans de pension belges du type « cotisations définies » qui garantissent un rendement minimum sur les cotisations, à des plans du type « prestations définies », puisque l'employeur n'est pas responsable du paiement des cotisations, mais doit couvrir le risque d'investissement jusqu'au rendement minimum garanti applicable

La norme requiert qu'une entité reconnaisse une dette quand un employé a presté des services en échange d'avantages à payer dans le futur. Pour cette raison, des provisions sont constituées pour faire face aux engagements de pensions. Les engagements sont mesurés à leur valeur actualisée étant donné que ces engagements sont honorés plusieurs années après que l'employé a rendu les services visés.

2.23. Paiement fondé sur des actions

Des salariés et des administrateurs du groupe perçoivent une rémunération sous forme de paiement fondé sur des actions, comme un plan de « stock-options » (warrants) non transférables qui leur permet d'acquérir ou de recevoir des actions du groupe (transactions réglées en instruments de capitaux propres) ou comme des paiements déterminés sur la valeur de l'action (transactions réglées en argent).

2.23.1. Transactions réglées en instruments de capitaux propres

Le coût des plans de « stock-options » (warrants) est déterminé par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés appréciée à la date d'octroi. La juste valeur est déterminée à partir du modèle de Black & Scholes en prenant en compte les caractéristiques et conditions selon lesquelles les instruments ont été attribués.

Le coût des opérations réglées en actions est comptabilisé sous forme de charge avec, en contrepartie, une augmentation correspondante des capitaux propres, sur une durée qui échoit à la date à laquelle le bénéficiaire devient créancier de l'octroi.

L'effet de dilution des options non exercées a été pris en compte, au niveau du résultat par action, par l'intégration d'une dilution corrigée à la hausse, mais uniquement quand elles ont un effet dilutif lorsque leur prix d'exercice est inférieur au cours moyen de marché des actions ordinaires d'EVS pendant l'exercice.

2.24. Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Les revenus sont comptabilisés sur la base de l'identification des obligations de performance dans un contrat et le moment auquel ces obligations sont satisfaites.

Pour ce qui concerne la vente de matériel, ce type de contrat inclut généralement une seule obligation de performance. La comptabilisation des produits a lieu à un moment précis du transfert de propriété, généralement lors de la livraison du matériel.

Concernant les contrats en cours qui incluent les contrats d'une valeur de plus de EUR 500.000 et d'une durée d'au moins trois mois, ces contrats représentent une seule obligation de performance. Du fait que les promesses contractuelles sont liées à la création d'un actif pour le client, le produit devrait être comptabilisé au fil du temps. Le degré d'avancement du projet est déterminé sur base trimestrielle en fonction de l'avancement effectif du cahier des charges. Ceci résulte de conventions entre le contrôleur de gestion, le chargé de projet, le département juridique et le client.

D'autres services vendus séparément ou en combinaison avec d'autres ventes de matériel sont considérés comme une obligation de performance distincte et, lorsque les services sont vendus en combinaison avec la vente des équipements, le prix de transaction est attribué en fonction du prix de vente individuel relatif, qui est en général le prix distinct déterminé dans le contrat. Dans la plupart des cas, la comptabilisation des produits survient au fil du temps, le client bénéficiant et profitant simultanément des avantages fournis par le groupe.

Concernant les garanties, il s'agit pour l'essentiel de garanties de type assurance qui continueront à être comptabilisées conformément à IAS 37.

Les intérêts sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus.

Les dividendes reçus de filiales sont comptabilisés lorsque le groupe est en droit d'en percevoir le paiement.

2.25. Contrat de location (EVS comme bailleur)

L'existence d'un contrat de location au sein d'un accord est mise en évidence sur base de la substance de l'accord. Les contrats de location sont classés sur le degré d'imputation au bailleur ou au preneur des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sous-jacent.

2.25.1. Locations-financement

Un contrat de location est qualifié de contrat de location-financement s'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif. Lorsque des actifs sont loués sous contrat de location-financement, ces actifs sont décomptabilisés et la valeur actualisée des paiements locatifs futurs est enregistrée comme produits acquis (au sein des créances commerciales). La différence entre la créance totale brute (loyers et financement) et la valeur des produits acquis est comptabilisée comme produit financier non acquis.

2.25.2. Locations simples

Un contrat de location est qualifié de contrat de location simple s'il ne transfère pas au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif. Lorsque des actifs sont loués sous un contrat de location simple, l'actif est inclus au bilan en fonction de sa nature. Le produit de la location est comptabilisé sur la durée de la location sur une base linéaire.

2.26. Subventions publiques

2.26.1. Subventions publiques de l'Union européenne

Les subventions publiques de l'Union européenne sont reconnues à leur juste valeur quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions seront satisfaites.

Lorsque la subvention est reçue en compensation d'un élément de charge, elle est comptabilisée en produit sur une base systématique sur les exercices nécessaires pour la rattacher aux coûts qu'elle est censée compenser.

Lorsque la subvention est liée à un actif, la juste valeur est comptabilisée en déduction de la valeur nette comptable de cet actif.

2.26.2. Subsidés en capital

Les subsidés en capital sont reconnus quand il existe une assurance raisonnable qu'ils seront reçus et que toutes les conditions attachées seront satisfaites.

Les subsidés en capital sont comptabilisés en déduction des immobilisations concernées et l'imputation dans le compte de résultats est donc automatiquement déduite des amortissements de ces immobilisations.

2.27. Contrats de location (EVS comme locataire)

Le groupe a adopté la norme IFRS 16 Locations pour ses états financiers à compter du 1^{er} janvier 2019 en appliquant l'approche rétrospective modifiée. Les actifs représentant le droit d'utiliser l'actif sous-jacent loué sont comptabilisés comme Installations, machines et outillage au coût, comprenant le montant de l'évaluation initiale de la dette de location et les coûts directs initiaux ajustés en fonction des paiements locatifs effectués avant ou à la date de début de la location, les incitatifs de location reçus et tous frais de démantèlement ou de réparation. Les dettes de location correspondantes, évaluées à la valeur actuelle des paiements locatifs résiduels et actualisées à l'aide soit du taux implicite du contrat sous-jacent, soit de notre taux d'emprunt marginal, sont comptabilisées dans les dettes à long terme ou les dettes courantes selon leur échéance. Les intérêts de location sont pris en charge sous la forme de charges d'intérêt. Les actifs loués sont amortis sur la période de location selon la méthode linéaire.

Principes comptables appliqués jusqu'aux 31/12/2018 :

L'existence d'un contrat de location au sein d'un accord est mise en évidence sur base de la substance de l'accord.

2.27.1. Locations-financement

Les locations-financement qui transfèrent au groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué sont comptabilisées au bilan, à la prise d'effet du contrat de location à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements locatifs sont ventilés entre les charges financières et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un remboursement constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont enregistrées directement dans le compte de résultats.

2.27.2. Locations simples

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrat de location simple. Les paiements au titre de location simple sont comptabilisés en charges dans le compte de résultats sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

2.28. Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus, à l'exception des frais de développement qui se rapportent à de nouveaux produits ou de nouvelles technologies qui sont capitalisés pour autant que de tels actifs soient susceptibles de générer des bénéfices économiques futurs et que les critères de reconnaissance de la norme IAS 38 soient rencontrés.

Les marchés dans lesquels EVS opère et qui se caractérisent par une évolution très rapide des technologies utilisées ainsi que l'impossibilité de prédire les bénéfices futurs que les développements en cours sont susceptibles de générer, ont conduit le Conseil d'Administration d'EVS à conclure que les critères de l'IAS38.57 n'étaient pas rencontrés. Par conséquent, les frais de développement encourus en 2019 ne peuvent être capitalisés.

2.29. Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié font partie du coût de cet actif. Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés dans le compte de résultats de l'exercice au cours duquel ils sont survenus.

2.30. Impôts sur le résultat

Les impôts sur les bénéfices de la période regroupent les impôts courants et les impôts différés. Ils sont inscrits au compte de résultats, sauf s'ils portent sur des éléments enregistrés directement en capitaux propres, auquel cas ils sont, eux aussi, comptabilisés directement dans les capitaux propres.

2.30.1. Impôts courants

L'impôt exigible de l'exercice est basé sur le résultat des sociétés du groupe et est calculé selon les règles établies par les administrations fiscales locales.

2.30.2. Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés en utilisant la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables :

- sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la comptabilisation initiale d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice ou la perte imposable ; et
- pour les différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, les entreprises associées et les coentreprises, sauf si la date à laquelle la différence temporelle s'inversera peut être contrôlée et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour les différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, pourront être imputés.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture et réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles, et que ces impôts différés concernent la même entité imposable et la même autorité fiscale.

EVS évalue également la manière dont les autorités fiscales pourraient remettre en cause certaines positions fiscales de la société et les conséquences que pourraient avoir des contrôles fiscaux. Sur la base de cette évaluation, une dette d'impôts courants ou différés est calculée conformément aux dispositions de la norme IFRIC 23.

2.31. Instruments financiers dérivés

EVS utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats d'achat et de vente à terme sur des devises étrangères et de swaps de taux d'intérêt pour se couvrir contre les risques associés à la fluctuation des cours des monnaies étrangères et aux transactions en devises étrangères et aux variations des taux d'intérêt. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultats car ces contrats ne sont pas qualifiés de contrats de couverture au sens des IFRS.

La juste valeur des contrats de change à terme de devises est calculée par référence aux taux de change à terme pour des contrats ayant des profils d'échéances similaires tandis que la juste valeur du swap de taux d'intérêt fait l'objet d'une évaluation par la contrepartie.

La méthode de détermination de la juste valeur de ces instruments est donc de type « niveau 2 » selon la norme IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur ».

2.32. Dividendes

Les dividendes proposés par le Conseil d'Administration ne sont pas enregistrés dans les états financiers tant qu'ils n'ont pas été approuvés par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire. En cas de dividendes intérimaires, ils sont présentés en déduction des réserves après leur distribution aux actionnaires.

2.33. Engagements résultant de garanties techniques attachées à des ventes ou à des prestations déjà effectuées

EVS octroie des garanties techniques de deux ans sur le matériel vendu, conformément aux conditions générales de vente. Afin de couvrir ce risque, EVS enregistre au bilan une provision pour couvrir les coûts probables sur deux ans liés à ces garanties techniques.

2.34. Résultats par action

Le groupe calcule tant le résultat de base par action que le résultat dilué par action conformément à l'IAS 33. Le résultat de base par action est calculé sur base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice hors actions propres. Le résultat dilué par action est calculé sur base du nombre moyen d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice plus l'effet dilutif potentiel des warrants et « stock-options » en circulation durant la période hors actions propres.

3. INFORMATION SECTORIELLE

3.1. Généralités

La société applique la norme IFRS 8 (Segments opérationnels) depuis l'exercice clos le 31 décembre 2007.

D'un point de vue opérationnel, la société est intégrée verticalement avec la grande majorité de ses effectifs au siège central en Belgique, en particulier les fonctions de recherche et développement, de production, de marketing et de services généraux, ce qui explique que la majorité des investissements et des dépenses se situe au niveau de la maison-mère belge. Les filiales étrangères sont principalement des filiales de distribution et de représentation. Le Chief Operating Decision Maker, autrement dit le Comité Exécutif, vérifie les résultats et les plans opérationnels, mais décide également de l'affectation des ressources à l'échelle de l'entreprise. Les ventes portent sur des produits de même nature (équipements numériques de production télévisuelle) et sont réalisées par des équipes commerciales polyvalentes. Le reporting interne à la société est le reflet de l'organisation opérationnelle décrite ci-avant (qui est avant tout la traduction d'une nouvelle approche marketing) et se caractérise par la forte intégration des activités de l'entreprise ; seul le chiffre d'affaires y est identifié selon trois dimensions : par zone géographique, par marché et par nature.

En conséquence, la société est constituée d'un seul segment au sens de la norme IFRS. Cependant, EVS a annoncé dans son communiqué de presse en date du 20 février 2020 une modification de la ventilation des ventes à partir de 2020 parce que le développement de la société, ses produits et ses indicateurs de performance interne l'exigent.

La société ne fournit qu'un seul type de solutions : des processus de production basés sur des solutions intégrées, reposant sur une architecture modulaire consistante. Tel est le produit d'EVS. Il n'y a pas d'autre catégorie significative, tant sur le plan individuel que global. En effet, des modules identiques peuvent répondre aux besoins des différents marchés. Nos clients sont eux-mêmes souvent multi-marchés. Fournir une information par module n'est donc pas pertinent pour EVS.

Au niveau des informations relatives aux zones géographiques, les activités sont réparties entre les régions suivantes : Asie-Pacifique (APAC), Europe, Moyen-Orient et Afrique (EMEA) et Amérique (NALA ou Amérique). Cette division correspond à la découpe organisationnelle des services commerciaux et de support au sein du groupe qui opèrent à l'échelle mondiale. Une quatrième zone est dédiée aux grands événements de nature mondiale (« Grands événements sportifs »).

La société fournit des informations complémentaires, à savoir une présentation du chiffre d'affaires par destination : les « Cars de régie TV », les « Studios et autres » et les « Locations liées aux grands événements sportifs » pour les contrats liés aux grands événements sportifs les années paires.

Enfin, le chiffre d'affaires est présenté par nature : ventes de systèmes ou prestations de services.

3.2. Informations complémentaires

3.2.1. Informations sur le chiffre d'affaires par destination

Le chiffre d'affaires peut être présenté par destination : Cars de régie TV, Studios et autres et Locations liées aux grands événements sportifs. On notera que la maintenance et le service après-vente sont intégrés au sein de solutions complètes proposées aux clients.

(EUR, milliers)	2019	2018	% 2019/2018
Cars de régie TV	55.888	54.588	+2,4%
Studios et autres	46.166	48.113	-4,0%
Locations liées aux grands événements sportifs	1.346	13.359	-89,9%
Total	103.400	116.059	-10,9%

Le carnet de commandes (à comptabiliser en recettes en 2020) s'élève à 33,4 millions d'euros au 31 décembre 2019, soit +87,3 % par rapport aux EUR 17,8 millions de l'année dernière à la même date (31 décembre), et qui comprend 12,3 millions d'euros de location de grands événements (+18,3 % hors location de grands événements). En plus de ce carnet de commandes à facturer en 2020, EVS a déjà 4,4 millions d'euros de commandes à facturer en 2021 et au-delà.

3.2.2. Informations sur le chiffre d'affaires par zone géographique

Les activités sont divisées entre trois régions : Asie-Pacifique (APAC), Europe/Moyen-Orient/Afrique (EMEA), Amérique (NALA).

3.2.2.1 Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires pour 12 mois (EUR milliers)	APAC hors événements	EMEA hors événements	Amérique hors événements	Locations liées aux grands événements	TOTAL
Chiffre d'affaires 2019	18.879	47.744	35.431	1.346	103.400
Évolution par rapport à 2018 (%)	-40,3%	+2,7%	+44,0%	-89,9%	-10,9%
Variation par rapport à 2018 (%) à taux de change constants	-40,3%	+2,7%	+36,9%	-89,9%	-12,4%
Chiffre d'affaires 2018	31.601	46.502	24.598	13.359	116.059

Le chiffre d'affaires réalisé sur des clients externes en Belgique (le pays d'origine de la société) est inférieur à 5% du chiffre d'affaires total de la période. Sur les douze derniers mois, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires significatif sur des clients externes (selon la définition de IFRS 8) dans un pays : les États-Unis (Amérique, EUR 29,1 millions sur les douze derniers mois).

3.2.2.2 Actifs non courants

Compte tenu des explications données au point 3.1, tous les actifs de long terme sont localisés au sein de la société-mère EVS Broadcast Equipment SA en Belgique.

3.2.3. Informations sur le chiffre d'affaires par nature

Le chiffre d'affaires peut être présenté par nature : systèmes et services.

(EUR, milliers)	2019	2018	% 2019/2018
Systèmes	89.790	102.484	-12,4%
Services	13.610	13.575	+0,3%
Chiffre d'affaires total	103.400	116.059	-10,9%

Les services représentent les conseils, installations, gestions de projet, formations, maintenances, supports distants qui sont repris littéralement sur les factures émises.

3.2.4. Informations sur les clients importants

En 2019, aucun client externe de la société ne représentait plus de 10% du chiffre d'affaires.

4. ENTREPRISES CONSOLIDÉES, MISES EN ÉQUIVALENCE, COENTREPRISES ET BUREAUX DE REPRÉSENTATION

DÉNOMINATION ET ADRESSE	Année de création ou d'acquisition	Personnel au 31.12.2019	Méthode d'incorporation dans les comptes ⁽¹⁾	Fraction du capital détenue au 31.12.18 (en %) ⁽²⁾	Fraction du capital détenue au 31.12.19 (en %) ⁽²⁾	Variation du % de détention du capital
EVS Broadcast Equipment Inc. 700 US 46 East Flor 3 NJ 07004 Fairfield, USA	1996	23	G	100,00	100,00	0,00
EVS Broadcast México, SA de CV World Trade Center, Cd. De México, Montecito N° 38, Piso 23, Oficina 38, Col. Nápoles, Delegación Benito Juárez, D.F. 03810 México, MEXIQUE RFC : EBM 1106152TA	2011	4	G	100,00	100,00	0,00
EVS France SARL Avenue André Morizet, 62bis F-92100 Boulogne-Billancourt, FRANCE TVA : FR-21419961503	1998	8	G	100,00	100,00	0,00
EVS France Développement SARL Avenue André Morizet, 62bis F-92100 Boulogne-Billancourt, FRANCE TVA : FR-53514021476	2009	5	G	100,00	100,00	0,00
EVS Toulouse SAS 6, rue Brindejonn des Moulinais, Bât. A, F-31500 Toulouse Cedex 5, FRANCE TVA : FR-83449601749	2010	20	G	100,00	100,00	0,00
EVS Italia S.R.L. Via Milano 2, IT-25126 Brescia, ITALIE TVA : IT-03482350174	1998	2	G	100,00	100,00	0,00
EVS Broadcast UK Ltd. Ashcombe House, The Crescent 5, Leatherhead, Surrey KT22 8DY, ROYAUME-UNI TVA : UK-853278896	1999	8	G	100,00	100,00	0,00
EVS Broadcast Equipment Iberica SL Avda de Europa 12-2C, Edificio Monaco, Parque Empresarial la Moraleja 28109 Alcobendas, Madrid, ESPAGNE CIF : B85200236	2007	3	G	100,00	100,00	0,00
EVS Nederland BV Parnassingsweg 819 1082 LZ Amsterdam PAYS-BAS	2008	1	G	100,00	100,00	0,00
EVS International (Swiss) SARL Rue des Arsenaux 9, 1700 Fribourg, SUISSE TVA : CH-21735425482	2009	0	G	100,00	100,00	0,00
EVS Broadcast Equipment Ltd. Room A, @Convoy, 35/F 169 Electric Road, North Point, HONG-KONG	2002	13	G	100,00	100,00	0,00

EVS Broadcast Equipment Singapore PTE. Ltd. Level 8-9, The Metropolis Tower 2 11 North Buona Vista Drive 138589 SINGAPOUR	2015	3	G	100,00	100,00	0,00
EVS Australia Pty Ltd. Level 8, 261 George Street Sydney NSW 2000, AUSTRALIE	2007	2	G	100,00	100,00	0,00
EVS Deutschland GmbH Mina-Rees Stra. 8 64295 Darmstadt, ALLEMAGNE TVA : DE-289 460 223	2013	19	G	100,00	100,00	0,00
EVS Pékin - Bureau de Représentation 2805 Building One, Wanda Plaza, N°93 Jianguo Road 100026 Beijing, CHINE	2005	5	G	N/A	N/A	N/A
EVS Broadcast Equipment Middle East Ltd - Bureau de Représentation Shatha Tower, Office 09, 32 nd Floor, Dubai Media City, Dubai, EMIRATS ARABES UNIS	2006	5	G	N/A	N/A	N/A
EVS Americas Los Angeles – Bureau de représentation 101 South First Street, Suite #404 Burbank, CA 91504, USA	2006	4	G	N/A	N/A	N/A
MECALEC SMD SA Rue Nicolas Fossoul 54, B-4100 Seraing, BELGIQUE N° d'entreprise : BE0467 121 712	1999	29	E	49,50	49,50	0,00

(1) G : consolidation globale, E : mise en équivalence.

(2) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre, mais pour le compte de ces entreprises.

5. PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES ET LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

(EUR, milliers)	2019	2018
Participations mises en équivalence		
Valeur au 1^{er} janvier	1.282	1.091
- Vendues en cours d'année	-	-
- Acquisées en cours d'année	-	-
- Résultat	169	223
- Autres	-30	-32
Valeur au 31 décembre	1.421	1.282

5.1. Participations dans les entreprises associées

5.1.1. MECALEC SMD SA

La SA MECALEC SMD a été constituée le 21 octobre 1999 par la SA MECALEC (50,5%, non lié directement ou indirectement à EVS) et EVS (49,5%) avec un capital de EUR 200.000. L'investissement d'EVS dans cette société mise en équivalence est donc de EUR 99.000. MECALEC SMD a pour activité essentielle la fabrication et l'assemblage de cartes électroniques, notamment en technologie SMD. Son siège social est établi à Bonnelles, près de Liège, à 5 km du siège d'EVS. Le Groupe EVS a pris une participation chez ce fournisseur stratégique afin de bénéficier de délais privilégiés dans le cadre de la sous-traitance d'assemblage de cartes électroniques. Des synergies sont possibles en R&D et dans la révision du processus de production. Le bénéfice net de MECALEC SMD en 2019 s'est élevé à EUR 0,3 million. EVS a représenté 17,6% du chiffre d'affaires de MECALEC en 2019.

La quote-part d'EVS dans le résultat de MECALEC SMD pour 2019 s'élève donc à EUR 169 milliers et la quote-part d'EVS dans les capitaux propres de MECALEC SMD s'élève à EUR 1.421.000.

(EUR, milliers)	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Actifs courants	3.345	2.839
Actifs non courants	123	114
Passifs courants	-597	-363
Passifs non courants	-	-
Actifs nets	2.871	2.590
Part du bilan dans l'entreprise associée (49,5%)	1.421	1.282
Chiffre d'affaires	3.539	3.193
Résultat net	341	450
Part du résultat dans l'entreprise associée (49,5%)	169	223
Valeur nette comptable de la participation	1.421	1.282

6. PRODUITS ET CHARGES

6.1. Utilisation de mesures financières non définies par les normes comptables

EVS ne recourt pas à des mesures non définies par les normes comptables. Par contre, EVS utilise dans sa communication financière les indicateurs suivants qui ne sont pas définis par les IFRS :

- marge brute et taux de marge brute ;
- résultat d'exploitation (EBIT) et taux de marge d'exploitation.

Ces indicateurs sont des agrégats qui résultent directement de notre présentation du compte de résultats consolidés en tant que sous-totaux. Nous pensons que ces mesures sont des indicateurs importants dans notre secteur, et utilisées couramment par les investisseurs, les analystes et d'autres publics.

6.2. Marge brute

(EUR, milliers)	2019	2018
Chiffre d'affaires	103.400	116.059
Coût des ventes	-29.316	-33.540
Marge brute	74.085	82.519
Marge brute %	71,6%	71,1%

La marge brute consolidée est ressortie à 71,6% en 2019, contre 71,1% en 2018 en raison d'un mix produits plus favorable.

6.3. Frais de recherche et de développement

Les dépenses en R&D s'élèvent à EUR 22,6 millions en 2019 contre EUR 25,4 millions en 2018. La R&D ne nécessite pas d'investissements importants en matériel, car les ingénieurs et programmeurs travaillent directement et principalement sur les machines destinées à la vente ou sur des serveurs pour la mise au point des logiciels. Par ailleurs, les marchés dans lesquels EVS opère et qui se caractérisent par une évolution très rapide des technologies utilisées ainsi que l'impossibilité de prédire les bénéfices futurs que les développements en cours sont susceptibles de générer, ont conduit le Conseil d'Administration d'EVS à conclure que les critères de l'IAS38.57 n'étaient pas rencontrés. Par conséquent, les frais de développement encourus en 2019 ne peuvent pas être activés.

Depuis le quatrième trimestre 2010, EVS tient compte d'une dispense au précompte professionnel attribuée depuis 2006 par le gouvernement belge aux entreprises payant ou attribuant des rémunérations à des chercheurs engagés dans des programmes de recherche et de développement selon certains critères prévus par l'article 273 du Code belge des impôts sur le revenu (« crédit d'impôts R&D »). Dans la présentation des comptes, ce montant vient en déduction des charges de R&D.

Depuis 2015, EVS bénéficie également de réductions d'impôts sur les revenus liés à la R&D en France. Ce montant vient également en déduction des dépenses de R&D. En 2019, il s'élevait à EUR 0,5 million.

Le détail des frais de R&D se présente comme suit :

(EUR, milliers)	2019	2018
Coûts de recherche et développement bruts	25.138	27.937
Avantages liés aux frais de recherche et développement	-2.535	-2.513
Charges de recherche et développement, nettes	22.603	25.424

6.4. Complément d'information sur les charges d'exploitation par nature

(EUR, milliers)	2019	2018
Matières premières et consommables utilisés	-16.556	-17.569
Variation de stock des produits finis et des travaux en cours	-1.730	-1.623
Frais de personnel	-38.861	-37.029
- Rémunérations et salaires	-29.157	-29.522
- Charges de sécurité sociale	-6.886	-7.024
- Autres frais de personnel	-2.818	-483
Dont ceux inclus dans :		
- Le coût des ventes	-8.686	-8.428
- Les frais de ventes et administratifs	-12.715	-11.006
- Les frais de recherche et développement	-16.930	-16.806
- Plan de participation bénéficiaire et warrants	-530	-789
Effectif salarié moyen en ETP	465	496
Dotations aux amortissements ⁽¹⁾	-5.483	-3.060
Dont ceux inclus dans :		
- Les coûts des ventes	-1.557	-811
- Les frais de ventes et administratifs	-1.892	-1.204

- Les frais de recherche et développement	-2.034	-1.045
Reprise (+)/pertes (-) de valeur	-2.234	-3.783
- Reprise (+)/pertes (-) de valeur sur stocks	-556	-3.070
- Reprise (+)/pertes (-) de valeur sur créances commerciales	-1.678	-713

(1) Y compris IFRS 16 à compter du 1^{er} janvier 2019

Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Depuis le 1^{er} avril 2002, EVS a mis en place un régime de plan de retraite à cotisations définies conformément au règlement de régime de pension sectoriel pour les salariés du secteur des fabrications métalliques (Commission paritaire 209). Il prévoit le versement d'une prime annuelle égale à un pourcentage du salaire brut soumis à l'ONSS de chaque employé. Cette prime est à charge patronale exclusivement. Le taux de prime est fixé par les CCT du secteur. Les primes ont évolué comme suit :

En %	Taux de primes
2007	1,00%
2008 à 2010	1,10%
2011	1,77%
2012	1,87%
2013 à 2019	1,97%

Ce plan est géré par la Caisse d'assurances « Integrale ». La politique de financement est décrite dans son rapport annuel.

En outre, depuis le 1^{er} janvier 2012, les membres du personnel en Belgique sont affiliés automatiquement à un second plan de pension souscrit auprès d'AG Insurance. EVS contribue dans ce plan (frais de gestion ainsi qu'assurance décès, incapacité de travail et exonération de prime inclus) à raison de 3% du salaire annuel brut.

Jusqu'en 2015 inclus, ces deux plans de pension étaient traités comme des plans de type « cotisations définies », les cotisations étant comptabilisées en tant que charges dans le compte de résultats au moment de leur survenance.

Cependant, en date du 18 décembre 2015, le législateur belge a décidé de mettre à jour et d'apporter des précisions au sujet du rendement minimum garanti. Avant le 31 décembre 2015, le taux minimum garanti sur les cotisations versées par l'employeur et par l'employé était respectivement de 3,25% et de 3,75%. À partir de 2016, le taux a été diminué à 1,75% et est recalculé annuellement sur base du taux sans risque des obligations d'État à 10 ans. La norme IAS19 assimile les plans de pension belge du type « cotisations définies » qui garantissent un rendement minimum sur les cotisations, à des plans du type « prestations définies », puisque l'employeur n'est pas responsable du paiement des cotisations, mais doit couvrir le risque d'investissement jusqu'au rendement minimum garanti applicable. Les rendements garantis par les compagnies d'assurance sont la plupart du temps inférieurs ou équivalents au taux minimum garanti par la loi. Dès lors que le Groupe ne s'est pas couvert totalement pour son risque de rendement par le biais d'un contrat d'assurance, il convient de comptabiliser une provision. Les plans chez EVS sont financés au travers de polices d'assurance de groupe. Les contrats font l'objet d'un taux d'intérêt contractuel garanti par la compagnie d'assurance. Lorsqu'un sous-financement apparaît, ce déficit est couvert par le fonds de financement et si celui-ci s'avère insuffisant, des cotisations supplémentaires sont versées par l'employeur.

La norme requiert qu'une entité reconnaisse une dette quand un employé a presté des services en échange d'avantages à payer dans le futur. Pour cette raison, des provisions sont constituées pour faire face aux engagements de pensions. Les obligations sont mesurées à leur valeur actualisée étant donné que ces obligations sont honorées plusieurs années après que l'employé a presté les services visés. Un actuaire qualifié a déterminé la valeur actualisée de l'obligation au titre de prestations définies et la juste valeur des actifs du plan à l'exception du plan multi-employeurs. Ces actifs sont conservés auprès d'une compagnie d'assurance. La méthode de la projection de l'unité de crédit a été utilisée afin de déterminer les obligations et les coûts. Des hypothèses démographiques et concernant les variables financières ont été retenues. Le résultat de ce calcul a été extrapolé au plan multi-employeurs sur base du montant des cotisations payées.

Les changements comptabilisés en 2019 à l'obligation au titre de prestations définies ainsi qu'à la juste valeur des actifs du plan se résument comme suit :

En milliers de EUR	2019			2018		
	Obligations au titre de prestations définies	Juste valeur des actifs du plan	Passif net au titre de prestations définies	Obligations au titre de prestations définies	Juste valeur des actifs du plan	Passif net au titre de prestations définies
Au 1^{er} janvier	5.640	-5.581	59	4.631	-4.581	50
Coûts des services rendus	898	-	898	845	-	845
Frais administratifs		23	23		22	22
Produit ou charge d'intérêts	109	-117	-8	81	-88	-7
Autres	30	-29	1			
Sous-total compte de résultats	1.037	-123	914	926	-66	860
Paiements	-141	141	-	-123	123	-

Rendement des actifs du plan	-	46	46	-	-31	-31
Changements actuariels (hypothèses), dont :						
des changements des hypothèses démographiques	-	-	-	-	-	-
des changements des hypothèses financières	584	-	584	-16	-	-16
des changements de méthodologie	-	-	-	-	-	-
des ajustements d'expérience	98	-	98	221	-	221
Sous-total autres éléments du résultat global	682	46	728	206	-31	175
Contributions de l'employeur	-	-1.018	-1.018	-	-1.026	-1.026
Au 31 décembre	7.218	-6.535	683	5.640	-5.581	59

La juste valeur des actifs du plan est entièrement investie en contrats d'assurance.

Les principales hypothèses utilisées pour le calcul des obligations des plans de pension du Groupe sont reprises ci-dessous :

En %	2019	2018
Taux d'actualisation	1,05%	1,94%
Augmentation salariale future (y compris indexation)	2,00%	2,00%

Le tableau ci-dessous résume l'analyse de sensibilité au 31 décembre pour des hypothèses significatives. Les montants ci-dessous indiquent l'impact sur le montant de l'obligation au titre de prestations définies.

(EUR, milliers)	2019
Taux d'actualisation	
0,25% de diminution	-325
0,25% d'augmentation	+278
Augmentation salariale future	
0,25% de diminution	+98
0,25% d'augmentation	-105

L'analyse de sensibilité ci-dessus a été déterminée sur la base d'une méthode qui extrapole l'impact sur l'obligation au titre de prestations définies suite à une modification raisonnable dans une hypothèse-clé à la fin de la période de reporting, les autres hypothèses restant inchangées.

Cela pourrait ne pas être représentatif d'une modification réelle de l'obligation, car il est peu probable que des modifications dans les hypothèses se passent de manière indépendante aux autres variables.

Les cotisations attendues pour la prochaine période de reporting s'élèvent à EUR 1.044 milliers. La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre de prestations définies est de 21,5 ans.

Les paiements futurs attendus des actifs du plan nécessaires pour éteindre l'obligation peuvent se résumer comme suit :

(EUR, milliers)	2019
Endéans 12 mois	10
Entre 2 et 5 ans	83
Entre 5 et 10 ans	408
Total des paiements futurs attendus	501

Aucun autre avantage postérieur à l'emploi n'est octroyé au personnel.

6.5. Produits/(charges) financiers

(EUR, milliers)	2019	2018
Charges d'intérêts ⁽¹⁾	-604	-363
Revenus d'intérêts sur prêts et dépôts	38	66
Résultats de change	180	80
Autres résultats financiers	115	43
Produits/(charges) financiers	-270	-174

(1) Y compris les intérêts sur les dettes de location conformément à IFRS 16 à compter du 1^{er} janvier 2019

Afin de limiter son exposition au dollar américain, le Groupe EVS a une politique active de couverture du risque de change, comme expliqué aux annexes 26 et 27.

6.6. Autres produits et charges opérationnels

En 2018, les autres produits opérationnels comprennent divers autres produits, partiellement compensés par une perte sur vente de l'un des immeubles destinés à la vente (EUR 0,2 million).

En 2019, un montant total de EUR 170.000 correspondant aux taxes payées sur le patrimoine immobilier a été requalifié de « Autres charges opérationnelles » à « Frais administratifs ».

7. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

7.1. Charges d'impôts sur le résultat

La charge d'impôt pour les exercices 2019 et 2018 est principalement composée de :

(EUR, milliers)	2019	2018
Impôt exigible		
Charge d'impôt exigible	-1.249	-2.208
Ajustement au titre d'impôt exigible des exercices antérieurs	-3.040	7.175
Impôts différés		
Afférent à la naissance et au renversement des différences temporaires	984	2.075
- Amortissement des immobilisations corporelles y compris les immeubles réévalués	-254	597
- Incorporels (déduction pour investissements)*	-572	-52
- Ajustement dû à l'IAS 19	-27	3
- Ajustement dû à la taxation de la plus-value sur vente de bâtiments	51	-397
- Ajustements dû à l'IFRS 9	16	22
- Pertes fiscales à reporter	1.723	1.921
- Provisions	28	-
- Autres	4	-19
Charge d'impôt comptabilisée au compte de résultats consolidé	-3.320	7.042

* voir aussi le paragraphe 5 du rapport de gestion, sur les déductions pour investissements en R&D.

La variation des impôts différés au bilan au 31 décembre 2019 comparativement au 31 décembre 2018 se traduit par une augmentation nette de la position d'impôt différé active à concurrence de EUR 1.167 milliers.

7.2. Réconciliation de la charge d'impôts

Le rapprochement entre la charge d'impôts obtenue en appliquant le taux d'impôt effectif du groupe au résultat d'exploitation avant impôts, et la charge d'impôts obtenue en appliquant le taux d'impôt théorique en vigueur pour 2018 et 2019 est le suivant :

(EUR, milliers)	2019	2018
Réconciliation entre le taux d'impôt effectif et le taux d'impôt théorique applicable		
Résultat avant impôts, quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	22.759	27.890
Charge d'impôts réelle sur base du taux d'impôt effectif	-3.320	7.042
Taux d'impôt effectif	14,6%	-25,3%
Éléments de réconciliation pour l'impôt théorique nominal		
Impact fiscal de la taxation étalée des plus-values réalisées sur la vente de bâtiments en comptes statutaires		
Impact de la reprise de la dette d'earn out	-	-
Impact fiscal de la déduction pour intérêts notionnels	-	-29
Impact fiscal des déductions pour investissement R&D	-1.426	-1.219
Impact fiscal des frais non déductibles	408	344
Impact fiscal dû à l'utilisation des pertes fiscales	-	-153
Impact fiscal des déductions pour revenus d'innovation	-5.932	-4.782
Impact fiscal des déductions pour revenus d'innovation (rattrapage sur les années précédentes)	-	-6.553
Impact des surestimations et sous-estimations d'années antérieures	3.034	-779
Autre augmentation (diminution)	793	-481
Charge totale d'impôts des entités du groupe calculée sur base des taux locaux nominaux respectifs	-6.443	-6.609
Taux d'impôt théorique applicable	28,3%	23,7%

La charge d'impôt pour 2019 inclut un ajustement des charges fiscales lié aux années précédentes pour un montant total de EUR 3 millions, y compris les intérêts courus, pour des incertitudes concernant des traitements fiscaux selon la nouvelle interprétation de l'IFRC 23 à compter du 1^{er} janvier 2019.

7.3. Impôts différés au bilan

Les sources d'impôts différés sont les suivantes :

(EUR, milliers)	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Autres immobilisations corporelles	-	24	-	28
Réévaluation des bâtiments	-	1.312	-	1.054
Immobilisations incorporelles (R&D)	4.803	-	5.375	-
- IFRS 16 Contrats de location.	-	-	-	-
Provision pensions de type « defined Benefit »	171	-	15	-
Dépréciation des comptes débiteurs	51	-	35	-
Taxation étalée de la plus-value	-	966	-	1.017
Perte fiscale récupérable	3.800	-	2.077	-
Comptes de régularisation	-	-	-	19
Provisions pour risques et charges	28	-	-	-
Total	8.853	2.302	7.502	2.118
Net comptabilisé	6.570	19	5.428	44

Les impôts différés sont comptabilisés « net » conformément aux règles de valorisation du groupe étant donné qu'ils concernent des impôts prélevés par la même autorité fiscale et que cette dernière permet la compensation.

8. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires, déduction faite des actions propres, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, ajusté selon l'effet dilutif des warrants.

(EUR, milliers)	2019	2018
Résultat net	19.608	35.155
- attribuable aux Intérêts de tiers	-	-
- attribuable aux actionnaires ordinaires	19.608	35.155

	2019	2018
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, hors actions propres	14.016.921	13.531.196
Effet dilutif du nombre moyen de warrants en circulation	-	-
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires	14.016.921	13.531.196
Résultat net de base par action (EUR)	1,40	2,60
Résultat net dilué par action (EUR)	1,40	2,60

Le résultat net par action dilué est égal au résultat net par action de base, car les 138.999 warrants existants à fin décembre 2019 n'étaient pas exerçables dans la mesure où leurs prix d'exercice étaient inférieurs au cours moyen de marché des actions d'EVS en 2019. Le nombre d'actions propres détenues au 31 décembre 2019 était de 400.180, contre 151.724 au 31 décembre 2018. Le nombre moyen pondéré d'actions propres détenues en 2019 s'élevait à 310.103, contre 105.344 en 2018.

9. DIVIDENDES PAYÉS ET PROPOSÉS

Les dividendes sont versés pour les actions émises hormis les actions propres à la date de mise en paiement.

(EUR milliers, valeur brute)	N° Coupon	Date de déclaration	2019	2018
Payés dans l'année :				
- Dividende final pour 2017 (EUR 0,50 par action hors actions propres)	26	Mai 2018	-	6.758
- Dividende intérimaire pour 2018 (EUR 0,50 par action hors actions propres)	27	Nov. 2018	-	6.749
- Dividende final pour 2018 (EUR 0,50 par action hors actions propres)	28	Mai 2019	6.646	-
- Dividende intérimaire pour 2019 (EUR 0,50 par action hors actions propres)	29	Nov. 2019	6.914	-
Total des dividendes payés			13.560	13.507
(EUR, milliers)				
Proposés à l'AGO pour approbation :				
- Dividende proposé pour 2018 (EUR 1,00 par action, y compris dividende intérimaire)			-	13.395
- Dividende proposé pour 2019 (EUR 1,00 par action, y compris dividende intérimaire)			6.914	-
Total			6.914	13.395

10. GOODWILL

(EUR, milliers)	TOTAL
Valeur comptable brute	
Au 31 décembre 2018	1.945
- Acquisitions	-
- Cessions et désaffectations	-
Au 31 décembre 2019	1.945
Réductions de valeur cumulées	
Au 31 décembre 2018	820
- Réductions de valeurs	-
- Cessions et désaffectations	-
Au 31 décembre 2019	820
Valeur comptable nette	
Au 31 décembre 2018	1.125
Au 31 décembre 2019	1.125

Le « goodwill » représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs certains et passifs éventuels identifiables. Le goodwill n'est pas amorti, mais doit être soumis à des tests de dépréciation annuellement ou plus fréquemment lorsque des événements ou des changements indiquent qu'il peut s'être déprécié. La valeur d'utilité de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est calculée à partir de l'actualisation des flux repris dans le business plan de SVS conformément à l'IAS 36.

10.1. SVS

En mai 2013, EVS a acquis une participation minoritaire (25,1% des droits de vote) dans SVS GmbH, une société privée basée en Allemagne (« SVS ») dont l'activité principale est la recherche et le développement de technologies de réseaux.

En décembre 2014, EVS a acquis la part de 74,9% qu'il ne détenait pas encore dans SVS, pour un montant de EUR 1,0 million payé en cash, et un « earn out » possible futur basé sur la performance de la période 2015-2020.

Au 31 décembre 2014, le goodwill s'élevait à EUR 1,1 million et n'a pas subi de modification après l'acquisition des actions restantes, puisqu'EVS avait déjà le contrôle de fait global depuis l'investissement minoritaire en 2013.

Les principaux facteurs amenant à un calcul de goodwill étaient :

- la présence de certains actifs incorporels, comme le savoir-faire des employés acquis (qui ne répond pas aux critères pour être reconnu séparément) ;
- les synergies et autres bénéfices attendus de la combinaison des actifs et activités de SVS avec celles du groupe.

Comme chaque année, le goodwill a fait l'objet d'un test de dépréciation qui n'a pas relevé la nécessité d'acter une réduction de valeur au 31 décembre 2019. La base sur laquelle la valeur de l'unité génératrice de trésorerie a été déterminée est la valeur d'utilité. Les flux de trésorerie ont été projetés sur une période de cinq années en se basant exclusivement sur les plans financiers à long terme développés par la direction et plus particulièrement les ventes de produits développés par SVS. Au-delà de cette période de cinq ans, une croissance perpétuelle à concurrence de 0% a été prise en compte dans les calculs. Enfin, un taux de 6,9% correspondant au coût moyen pondéré du capital de la société a été retenu pour l'actualisation de ces flux.

Une modification raisonnable du taux d'actualisation utilisé ne générerait pas de réduction de valeur à comptabiliser.

11. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(EUR, milliers)	Technologie (DWESAB et OpenCube)	Logiciels	TOTAL
Valeur comptable brute			
Au 31 décembre 2017	2.581	2.707	5.288
- Acquisitions	-	290	290
- Cessions et désaffectations	-	-	-
- Transferts	-	52	52
- Autres	-	3	3
Au 31 décembre 2018	2.581	3.052	5.633
Amortissements cumulés			
Au 31 décembre 2017	-2.581	-2.416	-4.997
- Amortissements	-	-190	-190
- Cessions et désaffectations	-	-	-
- Transferts	-	-	-
- Autres	-	-3	-3
Au 31 décembre 2018	-2.581	-2.609	-5.190
Valeur comptable nette			
Au 31 décembre 2017	-	291	291
Au 31 décembre 2018	-	443	443

(EUR, milliers)	Technologie (DWESAB et OpenCube)	Logiciels	TOTAL
Valeur comptable brute			
Au 31 décembre 2018	2.581	3.052	5.633
- Acquisitions	-	25	25
- Cessions et désaffectations	-	-	-
- Transferts	-	-	-
- Autres	-	3	3
Au 31 décembre 2019	2.581	3.080	5.661
Amortissements cumulés			
Au 31 décembre 2018	-2.581	-2.609	-5.190
- Amortissements	-	-295	-295
- Cessions et désaffectations	-	-	-
- Transferts	-	-	-
- Autres	-	-3	-3
Au 31 décembre 2019	-2.581	-2.907	-5.488
Valeur comptable nette			
Au 31 décembre 2018	-	443	443
Au 31 décembre 2019	-	173	173

12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (TERRAINS, CONSTRUCTIONS ET AUTRES IMMOBILISATIONS)

(EUR, milliers)	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	TOTAL
Valeur comptable brute					
Au 31 décembre 2017	50.494	2.618	13.863	177	67.152
- Acquisitions	70	121	1.085	33	1.309
- Cessions et désaffectations	-7.821	-	-1	-	-7.822
- Variation de périmètre	-	-	-	-	-
- Transferts	4.050	-20	109	-177	3.962
- Autres	5	-	8	-	13
Au 31 décembre 2018	46.798	2.719	15.064	33	64.614
Amortissements cumulés					
Au 31 décembre 2017	-4.800	-2.455	-11.186		-18.441
- Amortissements	-1.491	-196	-1.182	-	-2.869
- Cessions et désaffectations	4.296	-	1	-	4.297
- Variation de périmètre	-	-	-	-	-
- Transferts	-	-	-	-	-
- Autres	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2018	-1.995	-2.651	-12.367		-17.013
Valeur comptable nette					
Au 31 décembre 2017	45.694	163	2.677	177	48.710
Au 31 décembre 2018	44.803	68	2.697	33	47.601
Hypothèques et autres garanties					
Montant des immobilisations corporelles données en nantissement de dettes	44.803	-	-	33	44.836

(EUR, milliers)	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	TOTAL
Valeur comptable brute					
Au 31 décembre 2018	46.798	2.719	15.064	33	64.614
- Acquisitions	13	996	288	52	1.349
- Cessions et désaffectations	-1.020	-	-	-	-1.020
- Modifications des principes comptables (IFRS 16)	8.332	2.528	-	-	10.860
- Variation de périmètre	-	-	-	-	-
- Transferts	-	-	-	-	-
- Autres	99	14	66	-	179
Au 31 décembre 2019	54.222	6.257	15.418	85	75.982
Amortissements cumulés					
Au 31 décembre 2018	-1.995	-2.651	-12.367		-17.013
- Amortissements	-2.948	-1.274	-966	-	-5.188
- Cessions et désaffectations	-	-	-	-	-
- Variation de périmètre	-	-	-	-	-
- Transferts	-	-	-	-	-
- Autres	-	-11	-62	-	-73
Au 31 décembre 2019	-4.943	-3.936	-13.395		-22.274
Valeur comptable nette					
Au 31 décembre 2018	44.803	68	2.697	33	47.601
Au 31 décembre 2019	49.279	2.321	2.023	85	53.708
Hypothèques et autres garanties					
Montant des immobilisations corporelles données en nantissement de dettes	43.221	-	-	85	43.307

Suite à la croissance importante des équipes belges réparties dans les 6 différents bâtiments du Parc Scientifique à Liège, EVS a lancé fin 2011 la construction du nouveau siège social à proximité de l'ancien site (terminée en 2015). Les investissements affectés à ce nouveau bâtiment ont été consentis entre 2011 et 2018 pour EUR 57,3 millions (hors subsides), dont EUR 0,1 million en 2018.

La valeur d'acquisition du bâtiment a été analysée par composante, et des durées de vie et valeurs résiduelles spécifiques ont été appliquées à chacune d'elles. Les amortissements par composante sont prévus pour des durées de vie qui varient entre 3 et 30 ans avec une valeur résiduelle globale pour le bâtiment d'environ 37% de la valeur brute subsides déduits.

La production des machines vendues et fabriquées par EVS ne nécessite pas d'investissements importants en matériel, dans la mesure où l'assemblage est en partie sous-traité, notamment à la SA MECALEC SMD. Autant que possible, les mises en œuvre spécialisées sont confiées à des sous-traitants (ex. : tôlerie et fabrication de circuits imprimés).

La politique du groupe est de financer ses bâtiments partiellement par fonds propres et partiellement avec des emprunts à long terme (voir annexe 20).

L'application d'IFRS 16 a l'impact suivant sur les locations affectées au compte de résultats pour la période de douze mois clôturée au 31 décembre 2019 :

	2019
Dotations aux amortissements (dans Coûts des ventes)	782
Dotations aux amortissements (dans Frais des ventes et administratifs)	833
Dotations aux amortissements (dans Frais de Recherche et développement)	939
Charges locatives (dans Coûts des ventes, ventes et frais R&D)	-2.860
Bénéfice d'exploitation	306
Charges financières	-290
Charge d'impôts	-15
Résultat de l'exercice	1

Valeurs comptables des actifs droit d'utilisation, des dettes de location et des mouvements pour la période de douze mois clôturée le 31 décembre 2019 :

(EUR, milliers)	Terrains et constructions	Autres immobilisations corporelles	Total	Dettes de location
Au 1^{er} janvier 2019	8.332	2.528	10.860	10.921
Compléments	13	929	942	942
Ventes	-1.020		-1.020	-1.020
Dotations aux amortissements	-1.363	-1.191	-2.554	-
Charges d'intérêts	-	-	-	290
Écarts de conversion	96	-	96	96
Paiements	-	-	-	-2.860
Au 31 décembre 2019	6.059	2.266	8.325	8.370

Le tableau des flux de trésorerie pour la période de douze mois clôturée le 31 décembre 2019 est affecté comme suit :

	2019
Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles	2.860
Flux net de trésorerie provenant des activités de financement	-2.860
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	0

13. ACTIFS FINANCIERS À LONG TERME

(EUR, milliers)	Prêts subordonnés	Autres immobilisations financières	TOTAL
Valeur au 31 décembre 2017	-	273	273
- Remboursés/convertis en cours d'année	-	-	-
- Acquis en cours d'année	-	14	14
- Résultat	-	-	-
- Autres	-	-	-
Valeur au 31 décembre 2018	-	287	287
Valeur au 31 décembre 2018	-	287	287

- Remboursés/convertis en cours d'année	-	-42	-42
- Acquis en cours d'année	-	104	104
- Résultat	-	-	-
- Autres	-	4	4
Valeur au 31 décembre 2019	-	353	353

Les autres actifs financiers se composent principalement de garanties en espèces et sont comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat.

14. STOCKS

(EUR, milliers)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Matières premières	16.319	15.724
Produits finis	22.701	21.036
Marchandises achetées pour revendre	977	859
Total brut	39.997	37.619
Réductions de valeur cumulées début de période	-22.506	-19.293
Dotations, reprises et utilisations, net	-594	-3.070
Différence de change	-74	-143
Réductions de valeur cumulées fin de période	-23.174	-22.506
Total net	16.823	15.113

Les mouvements des réductions de valeur sur stocks, qui s'élevaient à EUR 0,6 million en 2019 et EUR 3,1 millions en 2018, sont comptabilisés en charges au niveau du coût des ventes. Ces réductions de valeur portent sur des éléments de stock technologiquement obsolètes et la diminution en 2019 par rapport à 2018 s'explique dans une large mesure par une gamme de produits classés en fin de vie à la fin de 2018 ..

15. CRÉANCES COMMERCIALES ET AUTRES CRÉANCES

(EUR, milliers)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Créances commerciales	37.969	29.852
Créances liées aux contrats de location-financement	3.118	4.731
Réductions de valeurs actées sur créances	-3.546	-1.769
<i>Créances commerciales nettes</i>	<i>37.541</i>	<i>32.814</i>
Autres débiteurs	3.659	2.311
Comptes de régularisation	2.412	1.331
Total	43.611	36.456

Les créances commerciales ne portent pas d'intérêts et ont un terme moyen de 90 jours. Selon les conditions générales de vente du groupe, les factures impayées à la date d'échéance peuvent engendrer un intérêt de retard de 1,50% par mois. Pour les créances échues depuis plus de 90 jours, le groupe reconnaît une partie de ces créances en créances douteuses sur base d'une estimation par rapport à l'expérience passée de défaut de paiements du client et sa situation financière. Ces créances douteuses sont enregistrées dans la ligne « Frais de vente et administratifs ».

Au mardi 31 décembre 2019, EUR 4,1 millions (EUR 4,0 millions au 31/12/2018) de créances commerciales étaient en dépassement d'échéance de plus de 90 jours, dont EUR 3,5 millions faisaient l'objet de réductions de valeur en fonction de la qualité crédit des clients. Voici le détail des mouvements des réductions de valeurs en 2018 et 2019 :

(EUR, milliers)	2019	2018
Réductions de valeurs reconnues sur créances commerciales		
Valeur au 1^{er} janvier	1.769	1.115
- Réductions de valeur de l'année	1.678	712
- Reprises de réductions de valeurs de l'année	-	-
- Montants remboursés durant l'année	-	-
- Autres	99	-58
Valeur au 31 décembre	3.546	1.769

Selon la norme IFRS 9, la matrice de provisions suivante a été utilisée pour calculer le montant de la provision pour perte de valeur au 31 décembre 2019.

(EUR, milliers)	Créances commerciales					Total
	Courantes	<31 jours	31-60 jours	61-90 jours	>91 jours	
Réductions de valeurs reconnues sur créances commerciales						

Taux de perte de crédit attendu	0,06%	0,30%	0,94%	1,65%	1,40%	
Valeur comptable brute totale	19.571	8.978	1.243	485	4.305	34.582
Perte de crédit évaluée au 31 déc. 2018	12,0	27,1	11,7	8,0	60,3	119,1

(EUR, milliers)							Créances commerciales					
Réductions de valeurs reconnues sur créances commerciales												
	Courantes	<31 jours	31-60 jours	61-90 jours	>91 jours	Total						
Taux de perte de crédit attendu	0,13%	0,29%	0,55%	1,56%	3,43%							
Valeur comptable brute totale	30.857	2.646	2.814	701	4.069	41.087						
Perte de crédit évaluée au 31 déc. 2019	41,6	7,5	15,5	11,0	139,5	215,1						

15.1. Créances liées aux contrats de location-financement

(EUR, milliers)	2019	2018
Créance brute – paiements futurs liés aux contrats de location-financement		
Dans les 12 mois (contrats de location-financement courants)	1.495	2.594
Entre 1 et 5 ans (contrats de location-financement non courants)	994	2.576
Débit : produits financiers non acquis	-127	-439
Valeur actualisée des paiements locatifs futurs		
Dans les 12 mois (contrats de location-financement courants)	1.403	2.407
Entre 1 et 5 ans (contrats de location-financement non courants)	959	2.324

Le groupe a signé des contrats de location-financement pour certains de ses équipements. L'échéance des contrats de location-financement est de maximum quatre ans.

La valeur des options d'achat conditionnelles des actifs mis en location-financement est estimée à EUR 0,2 million.

Le taux d'intérêt inhérent aux contrats de location-financement est fixé à la date du contrat pour la durée de la location. Le taux d'intérêt moyen pondéré sur les créances relatives aux contrats de location-financement est de 5,5% au 31 décembre 2018.

Les revenus financiers générés par les contrats de location-financement sont comptabilisés parmi les revenus d'intérêts comme repris à l'annexe 6.5.

15.2. Commandes en cours

(EUR, milliers)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Actifs contractuels	1.078	2.035
Passifs contractuels	276	2.523

Les acomptes facturés sur les commandes en cours au 31 décembre 2019 s'élevaient à EUR 0,3 million contre EUR 2,5 millions fin 2018. Les revenus totaux liés à ces commandes en cours durant l'année 2019 se sont élevés à EUR 1,1 million (EUR 2,0 millions en 2018). La différence entre ces deux montants, soit EUR 0,8 million, est comptabilisée au bilan.

16. AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

Les autres actifs financiers courants correspondent aux options contractées afin de couvrir les engagements vis-à-vis du personnel dans le cadre du Fond Option Plan proposé par ING. Ces options ont une échéance moyenne d'un an et sont valorisées à leur juste valeur par le biais du compte de résultats.

17. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(EUR, milliers)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Comptes courants bancaires à vue et caisses (non rémunérés)	5.133	20.652
Dépôts à court terme et dépôts à vue rémunérés	53.877	47.830
Total	59.010	68.482

Les dépôts à court terme courent pour des périodes comprises entre un jour et six mois selon les besoins immédiats du groupe en trésorerie, et sont rémunérés aux différents taux des dépôts à court terme. EVS bénéficie également d'un rendement sur certains de ses dépôts à vue.

18. ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À LA VENTE

Au 31 décembre 2019, il n'y a plus d'actifs non courants destinés à la vente.

19. CAPITAUX PROPRES

19.1. Évolution du capital social

La société a été constituée le 17 février 1994 avec un capital de EUR 30.987, représenté par 1.000 actions. Le capital a ensuite évolué comme suit :

Date	Description	Nombre d'actions	Capital (EUR)
17.02.1994	Création	1.000	30.987
25.04.1996	Incorporation des réserves	-	90.481
25.04.1996	Émission de 100 actions au prix de EUR 892 l'action, en ce compris une prime d'émission de EUR 771 incluse dans le capital	100	12.147
			77.095
		1.100	210.710
06.06.1997	Incorporation des réserves	-	242.440
06.06.1997	Émission de 172 actions au prix de EUR 4.338 l'action, en ce compris une prime d'émission de EUR 3.926	172	70.855
			675.304
		1.272	1.199.309
25.09.1998	Division de l'action par 2 000	2.544.000	1.199.309
14.10.1998	Entrée en bourse	+200.000	94.284
	Incorporation prime d'émission		7.342.522
		2.744.000	8.636.115
07.09.1999	Émission de 119.952 actions pour échange avec les actionnaires de NETIA Incorporation des réserves	119.952	7.197.120
			166.765
		2.863.952	16.000.000
25.05.2003	Annulation d'actions propres	-63.952	-
		2.800.000	16.000.000
24.02.2004	Remboursement de capital	-	-8.137.521
15.03.2004	Émission de 15.000 titres suite à l'exercice de warrants	15.000	480.000
		2.815.000	8.342.479
09.05.2005	Division de l'action par 5	14.075.000	8.342.479
19.06.2006	Annulation d'actions propres	-200.000	-
12.06.2009	Annulation d'actions propres	-250.000	-
26.12.2018	Émission de 702.024 actions	702.024	429.844
Capital au	31 décembre 2019	14.327.024	8.772.323

19.2. Capital social et actions propres

À la date du 31 décembre 2019, le capital social d'EVS s'élève à EUR 8.772.323 et est représenté par 14.327.024 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées. EVS respecte les dispositions légales relatives au capital (articles 7:177 à 7:229 du Code belge des Sociétés et Associations).

Au 31 décembre 2019, 138.999 warrants émis à un prix d'exercice moyen de EUR 28,90 par action sont exerçables jusqu'en décembre 2022. La société utilise une fraction du capital pour fidéliser et motiver les collaborateurs par un plan de warrants.

La direction estime que le niveau de capital social d'EVS est suffisant, les fonds propres représentant 77,4% du total du bilan de la société fin 2019.

Le groupe EVS s'efforce de maintenir une position de liquidité solide et de ne pas dépendre de façon excessive de financements externes. Le groupe a par ailleurs une politique de distribution de dividendes permettant de rémunérer ses actionnaires de façon significative, et ce, sans fragiliser la position de trésorerie du groupe et son indépendance financière. Dans ses décisions de financement ou de décision de distribution de dividendes, EVS considère donc le niveau global de ses capitaux propres. Par

rapport à 2018, les capitaux propres se sont renforcés de EUR 0,4 million et le ratio d'indépendance financière (soit les capitaux propres rapportés au total de la situation financière du groupe) s'est établi à 77,4% contre 80,1% fin 2018.

19.3. Capital autorisé

Selon décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 décembre 2017, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois à concurrence d'un montant maximum de EUR 1.600.000, prime d'émission incluse. Cette autorisation est valable pour une durée de cinq ans à dater de la publication de la délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire reportée du 4 décembre 2017. Ces augmentations de capital pourront être réalisées par souscription en espèces, apport en nature ou incorporation de réserves. Dans les limites de cette autorisation, le Conseil d'Administration pourra émettre des obligations convertibles en actions ou des droits de souscription, dans le respect des dispositions des articles 7:65 et 7:67 et suivants le Code belge des Sociétés et des Associations, et le Conseil pourra limiter ou supprimer le droit de souscription préférentielle des actionnaires, y compris en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées, selon les modalités qui seront arrêtées par le Conseil et, le cas échéant, le respect des dispositions des articles 7 :190 et suivants le Code belge des Sociétés et des Associations.

19.4. Plan d'intéressement du personnel

19.4.1. Plan de warrants

Depuis décembre 1999, la société a mis en place un programme de warrants pour les membres du personnel et les dirigeants du groupe. Conformément à la législation fiscale en vigueur, le plan a un horizon de 3 à 4 ans minimum entre l'octroi et son exercice effectif. Cette politique de distribution de warrants a été mise en place afin de fidéliser les membres du personnel et les faire participer aux résultats de l'entreprise. Le programme est couvert par le rachat en bourse par EVS Broadcast Equipment SA de ses propres actions. Le Conseil d'Administration dispose de l'autorisation donnée par l'Assemblée Extraordinaire de procéder à ces rachats. Compte tenu des 138.999 warrants en circulation fin 2019 (183.500 fin 2018), l'effet de dilution théorique potentiel est de 1,0% sur le capital, celui-ci étant largement couvert par les 400.180 actions propres, représentant elles-mêmes 2,8% du nombre d'actions diluées. Les droits de vote et au dividende sont suspendus pendant la période d'auto-détention. Les warrants ont été attribués à un prix d'exercice correspondant au cours de bourse moyen des 30 jours précédant l'octroi. Lors de l'exercice des warrants, le Conseil d'Administration peut choisir entre l'émission de nouveaux titres ou l'attribution d'actions propres acquises par la société précédemment (pour cette raison, les warrants sont dits « sui generis »).

Lors des Assemblées Générales Extraordinaires des 7 septembre 1999 et 16 mai 2000, 400.000 warrants (montant recalculé après division du titre en 2004) ont été émis en faveur du personnel du Groupe EVS. Les Assemblées Générales Extraordinaires du 21 mai 2002 (350.000 warrants), 7 juin 2010 (250.000 warrants), 5 décembre 2011 (350.000 warrants), 24 septembre 2013 (25.000 warrants émis et 70.000 warrants annulés) et 4 décembre 2017 ont procédé à l'émission de warrants supplémentaires afin d'en porter le nombre total à 1.555.000. Au 31 décembre 2019, 1.309.650 de ces warrants avaient été distribués, 626.350 exercés et 544.301 annulés (suite à une décision d'Assemblée Générale, des départs ou rachetés suite à des cessions de filiales) de sorte que 138.999 sont exerçables au 31 décembre 2018. Corollairement, 245.350 warrants sont encore distribuables par le Conseil d'Administration. L'échéance moyenne pondérée est avril 2022, et ces warrants sont exerçables entre maintenant et décembre 2022. Ils ont un prix d'exercice moyen de EUR 28,90 par action. Au cours de l'exercice 2019, aucun warrant n'a été octroyé, aucun warrant n'a été exercé et 44.501 warrants ont été annulés suite à des départs de personnel. Le Conseil d'Administration détermine les conditions d'octroi, de rétention et d'exercice des warrants (soit par l'émission de nouvelles actions, soit par l'octroi d'actions propres – les warrants sont « dits sui generis »).

Le tableau suivant illustre le nombre et le prix moyen pondéré d'exercice (PMPE) des warrants du plan :

	2019		2018	
	Nombre	PMPE (EUR)	Nombre	PMPE (EUR)
En circulation en début de période	183.500	30,74	232.900	35,53
Octroyés au cours de la période	-	-	-	-
Exercés au cours de la période ⁽¹⁾	-	-	-	-
Annulés au cours de la période	-44.501	36,49	-49.400	53,53
En circulation en fin de période	138.999	28,90	183.500	30,74

⁽¹⁾ Le cours de clôture moyen de l'action pendant la période d'exercice en 2018 était de EUR 21,54.

Les warrants en circulation au 31 décembre 2019 et exerçables au cours des prochaines années sont les suivants :

Date d'expiration	Prix d'exercice (EUR)	Nombre 31 décembre 2019	Nombre 31 décembre 2018
2019	Entre 36,81 et 45,71	-	41.500
2022	28,90	138.999	142.000
Total	Entre 28,90 et 45,71	138.999	183.500

En accord avec l'IFRS 2, les warrants sont valorisés à leur juste valeur à la date d'octroi afin d'être pris en charge sur la « vesting period » (soit une condition d'emploi qui est typiquement de 3 ans). Le modèle de Black & Scholes a été utilisé de manière cohérente pour cette valorisation, sur la base de la volatilité, des rendements de dividendes historiques et/ou attendus. Les paramètres-clés dans la formule de Black & Scholes sont la volatilité de l'action EVS (calculée sur 400 jours, avec Bloomberg, entre 20% et 40% entre 2006 et 2016), le taux d'intérêt sans risque (pris entre 0% et 5%) et le rendement du dividende (évalué entre 2,5% et 7,0%). La valeur économique (IFRS) des options selon ce mode de calcul s'élève entre 12% et 30% de l'action sous-jacente.

19.4.2. Participation bénéficiaire

Un plan de participation bénéficiaire sera proposé afin de remercier, de fidéliser et surtout d'encourager les équipes du groupe, conformément à la législation en vigueur. L'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2020 a approuvé un plan de participation bénéficiaire sous la forme de la distribution d'actions EVS Broadcast Equipment SA relative à l'allocation des bénéfices de l'exercice 2019. Moyennant le respect des obligations fiscales par la société, cette attribution porte sur un nombre de 54 actions de la société (nettes d'impôts) à tous les collaborateurs d'EVS ayant été engagés par le groupe avant le 1^{er} janvier 2020, au prorata de leurs prestations effectives (ou assimilées) en 2019. Cela concerne maximum 350 collaborateurs du groupe, soit environ 16.308 actions au total.

Le coût lié à la participation bénéficiaire est repris dans le poste « Plan de participation bénéficiaire et warrants » du compte de résultats consolidés.

19.5. Actions propres

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire reportée du 4 décembre 2017, l'autorisation du rachat d'actions propres repris dans l'article 10, alinéa 2, tiret 1 des statuts a été approuvée comme suit : « Conformément à l'article 620 du Code des Sociétés, le Conseil d'Administration est autorisé (...) à acquérir, échanger et/ou aliéner, en bourse ou autrement, des actions de la société à concurrence de maximum 10% des actions émises, entièrement libérées, à un prix unitaire qui ne pourra être inférieur de plus de 20% au cours le plus bas des 12 derniers mois précédant l'opération et qui ne pourra être supérieur de plus de 20% au cours de clôture le plus élevé des 20 derniers jours de cotation de l'action de la société sur Euronext Bruxelles précédant l'acquisition. Cette autorisation est accordée pour une durée de 5 ans à compter de la publication aux Annexes du Moniteur belge de la modification des statuts décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 décembre 2017 et s'étend également à l'acquisition d'actions de la société par une ou plusieurs filiales directes de celle-ci, telles que ces filiales sont définies par les dispositions légales relatives à l'acquisition d'actions de leur société-mère par des sociétés filiales. »

Le 24 octobre 2018, EVS a annoncé le lancement d'un programme de rachat d'actions d'un montant maximal de EUR 10 millions. Entre le 25 octobre 2018 et le 31 décembre 2019, EVS a acheté 321.532 actions à un prix moyen de EUR 20,9738, soit un total de EUR 6.743.733.

Hormis le programme de rachat d'actions, aucune action n'a été utilisée pour satisfaire l'exercice de warrants par les employés. L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 21 mai 2019 a approuvé l'attribution de 14.496 actions aux employés d'EVS (attribution de 47 actions à chaque membre du personnel proportionnellement à leur durée d'occupation effective ou assimilée en 2018), en récompense de leur contribution au succès du groupe.

Après les opérations susmentionnées, le nombre total d'actions propres s'élevait à 400.180 actions (dont 93.144 déjà détenues par la société) au 31 décembre 2019 (à un cours historique moyen de EUR 24,81), contre 151.724 au 31 décembre 2018.

En 2019, le nombre d'actions propres a évolué en nombre et en prix moyens pondérés (WAP) comme suit :

	2019		2018	
	Nombre	PMP (EUR)	Nombre	PMP (EUR)
En début de période	151.724	31,31	105.771	38,18
Rachats sur le marché	262.952	21,11	58.580	20,38
Cessions sur le marché	-	-	-	-
Annulation d'actions propres	-	-	-	-
Cessions liées à l'intéressement au personnel	-14.496	25,73	-12.627	38,18
En fin de période	400.180	24,81	151.724	31,31

19.6. Réserves

(EUR, milliers)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Réserves légales	999	956
Réserves disponibles	131.222	135.645
Réserves pour actions propres	-9.927	-4.750
Réserves	132.221	131.851

19.6.1. Réserves pour actions propres

Conformément aux règles de valorisation du groupe, les sommes payées ou obtenues lors de l'acquisition ou la vente d'actions propres de la société sont reconnues directement dans les fonds propres attribuables aux actionnaires de la société. Aucun profit ou charge n'est enregistré dans le compte de résultats lors de l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation d'actions propres.

19.7. Écarts de conversion

Conformément aux règles de valorisation du groupe, pour la filiale EVS Inc. qui fonctionne en USD, à la date de clôture, les actifs et passifs sont convertis dans la monnaie de présentation du groupe (EUR) au taux de change en vigueur à la date de clôture, les fonds propres sont convertis au taux historique et leurs comptes de résultats sont convertis au taux de change moyen de l'exercice. Les écarts de change résultant de cette conversion sont affectés directement sous une rubrique distincte des capitaux propres.

20. EMPRUNTS

(EUR, milliers)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Dettes financières long terme		
Emprunts bancaires	-	4.050
Dettes de location à long terme	6.070	376
Autres dettes à long terme	692	68
Montants dus dans les 12 mois (repris dans les dettes à court terme)		
Emprunts bancaires	4.050	5.250
Dettes de location à long terme	2.675	243
Autres dettes à court terme	-	-
Dettes financières (à court terme et à long terme)	13.488	9.987
La dette financière totale est remboursable comme suit :		
- à un an au plus	6.725	5.493
- dans les 2 à 5 ans	6.762	4.494
- après 5 ans	-	-

20.1. Lignes de crédit

Au 31 décembre 2019, le groupe avait à disposition des lignes de crédit pour EUR 5,4 millions (hors financement du siège social), utilisables par dispositions de caisse, avances à terme fixe de courte durée ou garanties données. Ces lignes étaient utilisées à concurrence de EUR 0,6 million pour des garanties bancaires, principalement dans le cadre de procédures de soumissions publiques et de garanties locatives.

20.2. Emprunts bancaires liés aux bâtiments

La politique du groupe est de détenir ses propres bâtiments et de les financer sur fonds propres et avec des emprunts à long terme. Les emprunts bancaires long terme ouverts au 31 décembre 2019 présentent les caractéristiques suivantes :

(EUR, milliers)	Banque	Valeur nominale	Échéance	Taux d'intérêt effectif	Solde	Valeur nette comptable	Sûreté réelle
Emprunts bancaires :							
- Nouveau siège social	BELFIUS	5.400	2020	Fixe 0,61%	1.350	44.900	5.400
- Nouveau siège social	ING	5.400	2020	Fixe 0,83%	1.350	44.900	6.598
- Nouveau siège social	ING	6.000	2019	EUR 6M + 1,05%	-	44.900	-
- Nouveau siège social	BNP	5.400	2020	Fixe 0,80%	1.350	44.900	6600
TOTAL		22.200			4.050		

Le 14 novembre 2013, un montant de EUR 24 millions d'emprunt long terme sur 7 ans avait été souscrit par la société avec trois banques majeures (la Banque Européenne d'Investissement pour 50%, au travers de l'initiative GFI, ING (25%) et BNPPF (25%)), afin de financer partiellement son nouveau siège social et d'exploitation en cours de construction et dont la totalité avait été tirée. EVS a commencé à rembourser ces emprunts, et continuera à le faire graduellement jusqu'en 2020. Au 4T16, EVS a profité des taux d'intérêt bas pour réorganiser (sans changement du montant global et sans coûts associés) et simplifier certaines de ses lignes de crédit relatives au financement du nouveau siège social. Suite à cela, EVS dispose maintenant de trois emprunts de EUR 5,4 millions chez Belfius, ING et BNP Paribas Fortis, arrivant toutes à échéance en 2020. Les lignes chez Belfius et ING

sont couvertes par des contrats de swap de taux d'intérêt visant à fixer le taux d'intérêt jusqu'à l'échéance en 2020. En 2019, EUR 5,2 millions ont été remboursés.

EVS a accordé un mandat hypothécaire sur le nouveau bâtiment aux banques pour un montant total de EUR 19 millions. Le crédit est amorti et pourra être remboursé avant son terme final sans pénalité importante.

Les conventions pour ces emprunts bancaires contiennent certaines clauses restrictives qui sont suivies par le management d'EVS et qui, au 31 décembre 2019, étaient pleinement respectées.

20.3. Autres dettes à long terme

Au bilan d'EVS au 31 décembre 2014, un montant de EUR 2,2 millions a été qualifié de « Autres dettes à long terme » reconnu dans les fonds propres d'EVS, afin de tenir compte de la meilleure estimation possible du futur « earn out » à la date d'acquisition. La meilleure estimation du futur « earn out » a été calculée en tenant compte des probabilités de trois scénarios possibles sur l'évolution du plan d'affaires futur lié à la vente de produits développés par SVS. La dette de EUR 2,2 millions correspondait aux paiements futurs actualisés estimés sur la base du résultat opérationnel lié à cette activité, en fonction des probabilités des scénarios.

En 2017, cette contrepartie éventuelle (earn out potentiel suivant l'acquisition de SVS fin 2014) était reprise.

Au 31 décembre 2019, une nouvelle réévaluation de l'« earn out » a été effectuée sur la base d'un plan d'affaires actualisé et d'hypothèses financières mises à jour. Cette réévaluation nous amène à conclure que la comptabilisation de la dette d'« earn out » ne se justifie plus.

20.4. Passifs découlant d'activités de financement

(EUR milliers)	Changements non-cash				31 décembre 2018
	1 ^{er} janvier 2018	Flux de trésorerie	Mouvements liés aux différences de change	Autres	
Emprunts à long terme	9.300	-5.250	-	-	4.050
Emprunts à court terme	5.250	-	-	-	5.250
Dettes de location	-	619	-	-	619
Total des passifs liés aux activités de financement	14.550	-4.631	-	-	9.919

(EUR milliers)	Changements non-cash				31 décembre 2019
	1 ^{er} janvier 2019	Flux de trésorerie	Mouvements liés aux différences de change	Autres	
Emprunts à long terme	4.050	-4.050	-	-	-
Emprunts à court terme	5.250	-1.200	-	-	4.050
Dettes de location	11.540	-2.891	96	-	8.746
Total des passifs liés aux activités de financement	20.840	-8.141	96	-	12.796

21. PROVISIONS

(EUR, milliers)	Autres provisions	Garanties techniques	Total
Provisions			
Au 1 ^{er} janvier 2019	831	1.274	2.105
Dotations de l'exercice	157	65	222
Utilisations	-385	-	-585
Reprises	-306	-	-106
Autres	-	-	-
Au 31 décembre 2019	297	1.339	1.636
Courant 2018	-	-	-
Non-courant 2018	831	1.274	2.105
Courant 2019	-	-	-
Non-courant 2019	297	1.339	1.636

Le cas échéant, les provisions pour litiges sont enregistrées au sein des comptes consolidés et correspondent à des litiges commerciaux dont l'échéance est indéterminée. Les montants provisionnés sont évalués selon la meilleure connaissance de la direction concernant ces litiges et leur caractère raisonnable est discuté avec les avocats du groupe.

Une provision a été comptabilisée depuis 2012 afin de couvrir les garanties techniques de deux ans sur le matériel vendu à partir de la date de livraison, conformément aux conditions générales. Cette provision, dont l'échéance est indéterminée, a été réévaluée trimestriellement sur base d'une analyse historique des coûts engendrés au cours des années passées afin de couvrir deux années de coûts liés à ces garanties. L'estimation à fin 2019 représentait un montant de EUR 1,3 million.

22. DETTES COMMERCIALES ET AUTRES DETTES

(EUR, milliers)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Dettes fournisseurs	4.870	4.897
Dettes liées aux coentreprises	-	-
Autres parties liées	-	-
<i>Total dettes commerciales</i>	<i>4.870</i>	<i>4.897</i>
Autres créditeurs	2.499	866
Charges à imputer	708	1.462
Produits à reporter	5.468	5.688
Total	13.545	12.913

Les dettes envers les fournisseurs ne portent pas intérêt et ont un terme moyen de 45 jours. Les autres dettes commerciales sont principalement constituées d'avances reçues des clients.

23. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

23.1. Engagements sur contrats de leasing opérationnel

Le groupe a des contrats de leasing opérationnel sur la majorité des véhicules de sa flotte. Ces leasings ont une durée de vie moyenne de 3 à 5 ans. Les dépenses liées à la partie location de ces contrats de location ont totalisé EUR 2,7 millions en 2018. Au 1^{er} janvier 2019, le groupe a appliqué la norme IFRS 16 Locations. Nous renvoyons le lecteur aux principes comptables et à l'adoption de nouvelles normes à compter de 2019 pour de plus amples explications.

23.2. Engagements résultant de garanties techniques attachées aux ventes

De manière générale, le Groupe EVS octroie des garanties techniques de deux ans sur le matériel vendu, conformément aux conditions générales de vente. Notons qu'au 31 décembre 2019, cette garantie a fait l'objet d'une provision de EUR 1,3 million, comme expliqué à l'annexe 21.

23.3. Garanties bancaires

Des garanties bancaires pour un montant de EUR 0,6 million ont été constituées au 31 décembre 2019 principalement dans le cadre de procédures de soumissions publiques et de garanties locatives.

23.4. Garanties contractuelles

Des garanties contractuelles ont été constituées au profit de personnes contractantes/partenaires pour un montant potentiel maximum de EUR 1,0 million au 31 décembre 2019.

23.5. Garanties réelles

Des mandats hypothécaires auprès d'institutions bancaires ont été accordés pour EUR 19 millions dans le cadre d'un emprunt de EUR 19,8 millions afin de financer partiellement le nouveau siège social et d'exploitation du groupe comme expliqué à l'annexe 20.2.

23.6. Autres garanties et éventualités

Aucune autre garantie à mentionner.

24. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

24.1. Filiales

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'EVS Broadcast Equipment SA et de ses filiales consolidées selon la méthode globale et énumérées à l'annexe 4. Il s'agit de filiales de représentation et de distribution des produits développés par EVS.

Le tableau ci-dessous reprend les montants totaux des transactions qui ont été conclues avec les parties liées ne faisant pas l'objet d'une consolidation globale (pour les informations concernant les soldes en cours à la fin de la période, se référer aux annexes 15 et 22).

Les ventes et achats avec les parties liées sont réalisés aux conditions commerciales habituelles et aux prix du marché.

Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis et les règlements se font en trésorerie.

(EUR, milliers)		Ventes aux parties liées	Achats auprès de parties liées	Créances sur les parties liées	Dettes envers les parties liées
Parties liées					
Entreprises associées :					
MECALEC SA	2019	-	-623	-	-71
	2018	-	-441	-	-
Total	2019	-	-623	-	-71
	2018	-	-441	-	-

24.2. Dirigeants

Il n'y a pas eu de transaction significative entre parties liées en 2019, autre que celles renseignées dans le rapport de rémunération, aux pages 13 et suivantes.

25. COMMISSAIRE

Depuis l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2016, l'audit des comptes statutaires et consolidés d'EVS Broadcast Equipment SA est réalisé par EY Réviseurs d'Entreprises SRL (B-00160)(B-00160), représentée par Marie-Laure MOREAU (A-01729), Réviseur d'Entreprise belge. Le mandat du Commissaire a une durée de trois ans et arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2019. Le mandat a été renouvelé pour une période de trois ans à l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2019.

En 2019, l'ensemble des émoluments relatifs au Commissaire de la maison-mère, EY Réviseurs d'Entreprises SRL (B-00160), représentée par Marie-Laure MOREAU et à son réseau, s'élève à EUR 64.650 pour l'ensemble de leurs prestations dans le cadre du mandat de Commissaire. Les services autres que les services d'audit ont été effectués par le commissaire pour un montant total de K€ 46.350. Ces missions sont compatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et ont été pré-approuvées par le comité d'audit.

26. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le groupe est engagé dans des transactions intégrant des instruments dérivés, principalement des ventes de devises à terme. Ces instruments ont pour objectif de sécuriser ses achats et ventes libellés en devises étrangères contre des variations négatives de ces mêmes devises. En effet, le groupe est exposé à un risque de change transactionnel. Cette exposition naît des ventes ou des achats effectués par les entités opérationnelles dans une monnaie différente de leur monnaie fonctionnelle.

Ce risque principal attaché aux instruments financiers du groupe est également décrit à l'annexe 27.2 du présent rapport. Outre les instruments dérivés, les principaux instruments du groupe sont constitués d'emprunts auprès de banques, de contrats de location-financement et de contrat de location simple, de trésorerie et de dépôts à court terme. L'objectif de ces instruments financiers est de permettre le financement des opérations du groupe.

Le groupe détient également d'autres instruments financiers tels que des créances et des dettes commerciales qui sont générées par ses activités. La politique du groupe est et a toujours été de ne pas investir dans des instruments purement spéculatifs.

27. INSTRUMENTS FINANCIERS

27.1. Justes valeurs des instruments financiers

Les justes valeurs estimées des actifs et passifs financiers sont égales à leur valeur comptable figurant au bilan compte tenu (i) de leur échéance courte ou (ii) du fait que le taux d'intérêt qui leur est applicable est conforme aux conditions de marché.

27.2. Risque de change

Périodiquement, le Groupe EVS mesure, sur un horizon semestriel, voire annuel, son exposition attendue au risque de change transactionnel.

Dans sa structure actuelle, l'exposition du groupe est principalement liée au risque EUR/USD, car d'une part le groupe facture tous ses clients en euros hormis les États-Unis (en USD), et d'autre part, de nombreuses dépenses opérationnelles et fiscales sont libellées en dollars américains. Ainsi le groupe est-il « long » en dollars américains, c'est-à-dire que l'ensemble des activités du groupe génère globalement un flux net positif en dollars.

Sur la base des prévisions et en fonction des conditions de marché, le groupe couvre jusqu'à 50% du risque de change sur flux nets futurs estimés, principalement au travers de la vente à terme de dollars américains. EVS n'applique pas la comptabilité de couverture selon l'IAS 39 pour ces transactions.

Les instruments de couverture de change sont revalorisés à chaque clôture à leur valeur de marché, ce qui génère un profit ou une perte de change apparaissant dans le compte « Autres produits et (charges) financiers » du compte de résultats consolidés.

Les techniques de valorisation utilisées se basent principalement sur les cours au comptant, les taux à terme ainsi que les courbes de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2019, le groupe détenait USD 2,0 millions en contrats de couvertures assortis d'une échéance moyenne en mars 2020 et d'un taux de change moyen EUR/USD de 1,1172.

27.3. Risque de crédit

Le risque de crédit est contrôlé et revu régulièrement par le management.

Les créances commerciales sont constituées d'un grand nombre de clients répartis dans différentes zones géographiques. L'évolution du risque de crédit est surveillée en permanence. Au 31 décembre 2019, il est supposé que la valeur comptable de ces créances commerciales représente au mieux la juste valeur de ces actifs.

Le risque de crédit sur les instruments financiers est limité parce que les contreparties sont des banques ayant des notes de solvabilité élevées attribuées par les agences internationales de notation de crédit.

En outre, comme expliqué dans l'annexe 23.3, le groupe est exposé au risque de crédit en relation avec des garanties bancaires. Au 31 décembre 2019, le montant maximum que le groupe pourrait avoir à payer si ces garanties étaient appelées est de EUR 0,6 million.

28. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Les événements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice sont les suivants :

- Après la date de clôture, la société a reçu le paiement de créances échues qui avaient été amorties à la date de clôture pour un montant total de 1,1 million EUR.
- La société a continué à acquérir des actions EVS en 2020 dans le cadre du programme de rachat d'actions lancé le 25 octobre 2018. Des mises à jour sont publiées régulièrement sur le site d'EVS.

L'épidémie de COVID-19 début 2020 et les résultats des mesures prises pour contenir la propagation du virus pourraient avoir un impact sur notre performance financière en 2020 et la valeur de certains actifs et passifs. Par conséquent, nous pourrions devoir enregistrer des réductions de valeur substantielles dans nos comptes en 2020. Sur la base des faits connus à ce jour, nous n'avons aucune connaissance d'un impact financier sur les états financiers 2019, mais nous renvoyons le lecteur au rapport de gestion paragraphe 2 et 13 pour un aperçu des risques auxquels notre société est confrontée jusqu'à ce jour et sera confrontée dans un futur prévisible.

RAPPORT DU COMMISSAIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE EVS BROADCAST EQUIPMENT SA POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire de la société EVS Broadcast Equipment SA (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »). Ce rapport inclut notre opinion sur l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2019, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations de capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Consolidés », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 21 mai 2019, conformément à la proposition de l'organe de gestion émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat vient à l'échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Consolidés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Consolidés durant 4 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Consolidés de EVS Broadcast Equipment SA, comprenant l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2019, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations de capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les annexes, dont le total l'état de la situation financière consolidé s'élève à € 183.033 milliers et dont l'état du résultat global consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de € 19.608 milliers.

A notre avis, les Comptes Consolidés du Groupe donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2019, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières telles qu'adoptées par l'Union Européenne (« IFRS ») et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing – « ISAs »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Consolidés en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Paragraphe d'observation – Covid-19

Nous attirons votre attention sur la note 28 des comptes consolidés concernant les conséquences pour la Société des mesures prises à l'égard du virus Covid-19. La situation change au jour le jour ce qui accroît l'incertitude. L'impact de ces développements sur la Société est décrit dans les sections 2 et 13 du rapport de gestion et dans la note 28 des comptes consolidés. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours.

Les points clés de l'audit ont été traités dans le contexte de notre audit des Comptes Consolidés pris dans leur ensemble aux fins de l'élaboration de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Reconnaissance du revenu – contrats complexes

Description du point clé de l'audit

Au 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à K€ 103.400 dont une partie porte sur des contrats qui s'étalent généralement sur plusieurs mois. Vu que la reconnaissance des revenus est réalisée de manière non-automatisée, il existe un risque que le chiffre d'affaires ne soit pas reconnu selon les termes des contrats et que la reconnaissance du chiffre d'affaires soit réalisée dans la mauvaise période.

Ce point est considéré comme point clé de l'audit au vu de l'importance des montants concernés, la diversité des contrats ainsi que le niveau de jugement nécessaire pour les contrats complexes.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons effectué les procédures suivantes :

- Nous avons évalué le processus de reconnaissance du revenu et avons évalué l'efficacité opérationnelle des contrôles internes.

- Nous avons mis en œuvre des procédures analytiques en comparant les revenus avec ceux de l'exercice précédent et avec le budget. Les variances ont été discutées avec la direction.
- Nous avons utilisé des outils d'analyse de données portant sur l'ensemble des écritures comptables afin d'identifier les revenus qui ne passent pas par les comptes de créances commerciales ainsi que les créances commerciales qui sont apurées par un autre poste que les valeurs disponibles. Nous avons également utilisé cet outil pour tester les écritures inhabituelles ou inattendues.
- Sur base d'un échantillon statistique, nous avons réalisé des tests sur la césure de l'exercice via l'analyse des livraisons et réceptions proches de la clôture.
- Nous avons analysé les contrats significatifs et complexes. Nous avons discuté et analysé les principes de reconnaissance des revenus adoptés par le Groupe sur base des dispositions contractuelles.
- Nous avons contrôlé et discuté les écritures manuelles relatives aux revenus.
- Nous avons évalué l'adéquation des notes 2.24 et 3.2 des comptes consolidés.

Frais de développement

Description du point clé de l'audit

Au 31 décembre 2019, le Groupe a comptabilisé un montant de € 22.603 milliers en frais de recherche et développement dans le compte de résultats.

La norme IAS 38 prévoit qu'une immobilisation incorporelle résultant du développement doit être comptabilisée si et seulement si une entité peut démontrer tout ce qui suit: (i) la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ; (ii) son intention et sa capacité d'achever l'immobilisation et de la mettre en service ou de la vendre ; (iii) la façon dont des avantages économiques et futurs seront générés ; (iv) la disponibilité de ressources suffisantes (techniques, financières et autres) pour achever le projet et (v) sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle.

Pendant l'exercice 2019, le Groupe n'a pas activé des frais de développement compte tenu d'une part que les frais durant l'année en cours sont des améliorations continues et progressives des produits existants et non des frais relatifs aux nouveaux produits et d'autre part qu'il n'est pas possible d'évaluer de façon fiable les frais de développement y relatifs. Dès lors, les points (iii) et (v) de la norme ne sont pas rencontrés.

Ce point est considéré comme point clé de l'audit au vu d'une part, des montants significatifs pris en charges au titre de frais de recherche et développement sur l'exercice 2019 (€ 22.603 milliers) et d'autre part, du secteur technologique dans lequel le Groupe opère dans lequel des frais de développement sont habituellement activés dans les immobilisations incorporelles.

Les frais de de recherche et développement sont repris dans l'annexe 6.3 des Comptes Consolidés.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons effectué les procédures suivantes :

- Sur base de discussions, nous avons analysé les pointages du département R&D sur les nouveaux projets, pour confirmer que ces frais ne sont pas liés aux activités ayant pour objet de développer, produire et commercialiser à terme des nouveaux produits ou services substantiellement améliorés.
- Nous avons eu des discussions avec la direction et le contrôle de gestion quant à la justification des hypothèses retenues pour la non-activation.

Nous avons vérifié que la comptabilisation des frais de recherche et développement est conforme aux critères de la norme IAS 38.

Responsabilités de l'organe de gestion dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle conformément aux IFRS et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi du contrôle interne que l'organe de gestion estime nécessaire à l'établissement de Comptes Consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés, l'organe de gestion est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISAs permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISAs, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société et du Groupe ;
- l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations fournies par l'organe de gestion les concernant;
- conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société ou du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société ou le Groupe à cesser son exploitation;
- évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Consolidés, et apprécier si ces Comptes Consolidés reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe de gestion, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Assumant l'entière responsabilité de notre opinion, nous sommes également responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des filiales du Groupe. À ce titre, nous avons déterminé la nature et l'étendue des procédures d'audit à appliquer pour ces filiales du Groupe.

Nous fournissons également au comité d'audit, constitué au sein de l'organe de gestion, une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et nous leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, constitué au sein de l'organe de gestion, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, et des autres informations contenues dans le rapport annuel.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, les autres informations contenues dans le rapport annuel, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Consolidés et ce rapport de gestion a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et associations (ancien article 119 du Code des sociétés).

Dans le cadre de notre audit des Comptes Consolidés, nous sommes également responsables d'examiner, sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir:

- Profil
- Message aux actionnaires
- Faits marquants 2019
- Priorités stratégiques
- Produits clés
- Responsabilité sociale
- Informations pour les actionnaires
- Présence dans le monde

comportent une anomalie significative, à savoir une information substantiellement fausse ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer. En outre, nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur le rapport de gestion et les autres informations reprises dans le rapport annuel.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés visés par l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Consolidés.

Autres mentions

- Au cours de l'exercice, un acompte sur dividende a été distribué à propos duquel nous avons établi le rapport joint en annexe, conformément aux exigences légales.
- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Liège, le 16 avril 2020

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par

Marie-Laure Moreau *
Associée
* Agissant au nom d'une SRL

COMPTES STATUTAIRES SELON LES NORMES COMPTABLES BELGES

Ces comptes statutaires sont relatifs aux chiffres de la société-mère EVS Broadcast Equipment SA (Belgique), ci-après « EVS ». Ces comptes sont présentés sous leur forme abrégée, conformément à l'article 105 du Code des Sociétés. Les comptes complets sont déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique et sont disponibles sur simple demande adressée au siège de la société, mais aussi sur le site internet de la société (www.evs.com). Ils ont été attestés sans réserve par E&Y, Réviseurs d'Entreprises, représentée par Marie-Laure Moreau, Associée.

RAPPORT DE GESTION STATUTAIRE

Ainsi que le prévoit la Loi, le rapport de gestion des comptes consolidés a été établi de manière à être également utilisé en tant que rapport des comptes sociaux. Le rapport de gestion relatif à aux états financiers de la maison-mère est donc similaire au rapport de gestion consolidé, sauf pour les notes suivantes :

- Les états financiers de la maison-mère incluent les chiffres pour le siège de Liège (Belgique) : chiffre d'affaires de EUR 87.900 milliers, soit 85,0% du chiffre d'affaires consolidé.
- Le bénéfice de l'exercice est de EUR 18.661 milliers, par rapport à EUR 28.253 milliers en 2018. Le total du bilan s'élève à EUR 160.965 milliers.
- En 2019, EVS Broadcast Ltd. (Hong-Kong) a attribué à sa maison-mère EVS des dividendes pour un montant de EUR 3,5 millions.
- En accord avec l'article 96 du Code des Sociétés, au sein du Comité d'audit, Vincent Werbrouck (ingénieur civil, Executive Master in management et plus de 10 ans d'expérience dans des fonctions exécutives chez Magotteaux), Yves Trouveroy (2 diplômes en droit et 30 ans d'expérience dans le secteur bancaire et du private equity) et Chantal De Vrieze (diplôme en droit, et de nombreuses années d'expérience dans des fonctions exécutives, notamment au sein des groupes Altran et Econocom) détiennent des compétences suffisantes en matière de comptabilité et d'audit.
- Depuis 2016, les frais de recherche ne peuvent plus figurer au bilan. Dorénavant, seuls les frais de développement peuvent être portés à l'actif du bilan. Les frais de recherche qui ont été engagés au cours des exercices antérieurs restent soumis au régime précédent. EVS a exposé en 2019 un montant de EUR 19,1 millions au titre de frais de recherche et développement, lesquels ont été amortis immédiatement et intégralement conformément aux nouvelles règles d'évaluation en la matière.
- Aucun autre événement n'a affecté les comptes sociaux, qui ne soit déjà repris dans le rapport de gestion consolidé.

COMPTE DE RÉSULTATS STATUTAIRE SELON LES NORMES BELGES

(EUR, milliers)	2019	2018
Ventes et prestations	110.343	115.961
A. Chiffre d'affaires	87.900	90.504
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (+, -)	1.241	1.438
C. Production immobilisée	19.128	19.377
D. Autres produits d'exploitation	2.074	4.642
E. Produits d'exploitation non récurrents	-	-
Coûts des ventes et des prestations	-94322	-101.376
A. Approvisionnements et marchandises	-16.510	-17.699
1. Achats	-17.430	-18.891
2. Variation des stocks (+, -)	920	1.192
B. Services et biens divers	-25.069	-28.073
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	-28.326	-27.620
D. Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	-23.281	-23.750
E. Réduction de valeur sur stocks et sur créances commerciales (+, -)	-1.403	-3.105
F. Provisions pour risques et charges (+, -)	469	-893
G. Autres charges d'exploitation	-201	-236
H. Charges d'exploitation non récurrentes	-0,9	-0,3
Bénéfice d'exploitation	16.021	14.585
Produits financiers	6.977	8.930
A. Produits des immobilisations financières	5.974	7.739
B. Produits des actifs circulants	3,0	0,9
C. Autres produits financiers	1.000	1.190
Charges financières	-0.957	-1.563
A. Charges des dettes	-289	-329
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales (+, -)	-30	-427
C. Autres charges financières	-638	-806
Résultat de l'exercice avant impôts (+, -)	22,041	21,953
Transferts aux/ prélèvements sur les impôts différés	51	-497
Impôts sur le résultat	-3.431	6.797
Résultat de l'exercice (+, -)	18.661	28.253
Prélèvements sur les réserves immunisées	116	130
Transfert aux réserves immunisées	0,5	1.782
Résultat de l'exercice à affecter (+, -)	18.777	26.602
Affectations et prélèvements		
A. Résultat à affecter	32.710	27.765
B. Prélèvements sur les réserves	-	-
C. Affectations aux réserves	-	-43
D. Résultat à reporter	-25.438	-13.933
E. 1. Dividendes	-6.972	-13.395
E. 2. Autres allocataires	-300	-394

BILAN STATUTAIRE SELON LES NORMES BELGES

ACTIFS (EUR, milliers)	31.12.19	31.12.18
Actifs immobilisés	51.632	55.446
Immobilisations incorporelles	103	382
Immobilisations corporelles	43.940	47.427
A. Terrains et constructions	41.900	44.748
B. Installations, machines et outillage	129	141
C. Mobilier et matériel roulant	1.373	1.806
D. Location-financement et droits similaires	430	676
E. Autres immobilisations corporelles	23	23
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	85	33
Immobilisations financières	7.589	7.637
A. Entreprises liées	7.402	7.455
1. Participations	5.072	5.072
2. Créances	2.330	2.383
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	99	99
1. Participations	99	99
2. Créances	-	-
C. Autres immobilisations financières	88	83
1. Participations	-	-
2. Créances et cautionnements en numéraire	88	83
Actifs courants :	109.333	110.967
Créances à plus d'un an		
A. Créances commerciales		
Stocks et commandes en cours d'exécution	14.832	13.561
A. Stocks	14.832	13.561
1. Approvisionnements	10.518	9.720
2. En-cours de fabrication	-	-
3. Produits finis	3.863	3.360
4. Marchandises	451	481
B. Commandes en cours d'exécution	-	-
Créances à un an au plus	32.439	34.956
A. Créances commerciales	30.987	28.879
B. Autres créances	1.452	6.077
Investissements	26.545	8.650
A. Actions propres	8.704	3.520
B. Autres placements	17.841	5.130
Valeurs disponibles	33.515	52.677
Comptes de régularisation	2.002	1.123
TOTAL DES ACTIFS	160.965	166.413

PASSIFS (EUR, milliers)	31.12.19	31.12.18
Capitaux propres	131.617	120.516
Capital	8.772	8.772
A. Capital souscrit	8.772	8.772
Primes d'émission	14.462	14.462
Réserves	78.770	78.884
A. Réserve légale	877	877
B. Réserves indisponibles	8.704	3.520
1. <i>Pour actions propres</i>	8.704	3.520
C. Réserves immunisées	4.385	4.498
D. Réserves disponibles	64.804	69.988
Résultat reporté	25.438	13.933
Subsides en capital	4.175	4.466
Provisions et impôts différés	2.608	3.133
A. Provisions pour risques et charges	1.636	2.105
B. Impôts différés	972	1.028
Dettes	26.739	42.764
Dettes à plus d'un an	136	4.435
A. Dettes financières	127	4.426
1. <i>Dettes de location-financement et assimilées</i>	127	376
2. <i>Établissements de crédit</i>	-	4.050
B. Autres dettes	9	9
Dettes à un an au plus	24.032	34.641
A. Dettes à plus d'un échéant dans l'année	4.299	5.493
B. Dettes financières	-	-
C. Dettes commerciales	8.049	9.340
1. <i>Fournisseurs</i>	8.049	9.340
D. Acomptes reçus sur commandes	2.131	722
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	9.236	12.021
1. <i>Impôts</i>	3.266	6.368
2. <i>Rémunérations et charges sociales</i>	5.970	5.653
F. Autres dettes	317	7.065
Comptes de régularisation	2.571	3.688
TOTAL DES PASSIFS	160.965	166.413

ANNEXE AUX COMPTES STATUTAIRES

États du capital au 31 décembre 2019 (EUR milliers)	Montants	Nombre d'actions
A. Capital social		
1. Capital souscrit	8.772	14.327.024
2. Représentation du capital		
2.1. Catégories d'actions		
Actions sans désignation de valeur nominale	8.772	14.327.024
2.2. Actions nominatives ou au porteur		
Nominatives - au 31 décembre 2018		1.291.819
Dématérialisées - au 31 décembre 2018		13.035.205
B. Actions propres détenues par la société elle-même	8.704	400.180
C. Engagements d'émission d'actions		
1. Suite à l'exercice de droits de souscription		
- Nombre de droits de souscription en circulation		138.999
- Montant du capital à souscrire	4.017	
- Nombre maximum correspondant d'actions à émettre		138.999
D. Capital autorisé non souscrit	1.170	